This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137844 6

Bouillé

DE B

MÉMOIRES

SUR

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Par le marquis DE BOUILLÉ.

« *Nobilitas, opes, omissi gestique*
» *honores, pro crimine, et ob*
» *virtutes, certissimum exitium.* »
TACITUS.

TOME SECOND.

A LONDRES,
Chez CADELL et DAVIES, dans le Strand.

1797.

LENOX LIBRARY
NEW YORK

MÉMOIRES
SUR
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE X.

Le roi, dans l'intention de se retirer dans une des places frontières de mon commandement, me fait proposer de faciliter son départ de Paris. — Mes observations sur le danger d'une pareille démarche. — J'assure sa majesté de ma fidélité et de mon zèle à la servir. — Moyens que je propose pour l'exécution du projet du roi. — Je deviens l'objet de la jalousie et de la défiance. — Je donne ma démission du commandement de l'Alsace. — Propositions qui me sont faites par Mirabeau. — Son plan pour sauver le roi et la monarchie. — Mécontentement de Lafayette à ce sujet. — Mort de Mirabeau. — Changement dans l'opinion et les dispositions du peuple. — Causes de ce changement.

VERS la fin du mois de janvier 1791, le roi me prévint qu'il espéroit pouvoir 1791.

1791. partir de Paris, dans le courant de mars ou d'avril. Il voulut connoître la route qu'il auroit à suivre pour se rendre à Montmédi, et les mesures que j'avois prises, afin d'assurer sa retraite dans cette ville. Je lui écrivis : « Il y a deux routes qui conduisent de Paris à cette forteresse ; l'une par Reims et Stenay, sur laquelle (ce qui est fort important) on rencontre très-peu de villes ; l'autre par Châlons, Sainte-Menehould, Varennes ou Verdun ; mais cette dernière ville est extrêmement dangereuse, parce que ses habitans, sa garnison et sa municipalité sont détestables. Pour éviter ce danger, il est nécessaire de prendre la route de Varennes. D'un autre côté, il n'y a point de poste dans cette ville ; inconvénient assez grand, auquel il faudra pourvoir. » Je pressai encore sa majesté d'engager l'empereur à faire marcher un corps de troupes à la frontière de Luxembourg, près de Montmédi, afin que j'eusse un prétexte de rassembler une armée, et de faire tous les préparatifs nécessaires pour le camp projetté. J'observai, en finissant, que ce seroit un motif de sécurité de plus pour sa majesté, quand elle seroit arrivée au lieu de sa retraite.

Peu de jours après, je reçus une réponse

du roi, dans laquelle il m'informa que, désirant éviter Reims, où il avoit été couronné, et où il étoit plus connu du peuple, il préféroit la route de Varennes. Il me dit en même tems, qu'il avoit reçu la promesse formelle de l'empereur, de faire marcher, au premier avis, un corps de douze ou quinze mille hommes, vers la frontière de France. 1791.

Quels étoient les projets du roi, à son arrivée à Montmédi? Quelle conduite se proposoit-il de tenir envers l'assemblée? Je n'en ai jamais été instruit. Quand on sait combien ce prince étoit religieux, il est impossible de douter que, lorqu'il s'engagea solemnellement à défendre la constitution, il ne fût dans l'intention d'observer scrupuleusement ses sermens. J'étois dans les mêmes dispositions, lorsque par le désir exprès du roi, sacrifiant toute ma répugance, je pris un pareil engagement. Mais cette constitution étoit si défectueuse, si incomplète, si remplie d'erreurs, manifestées chaque jour par l'expérience, qu'il étoit impossible de la maintenir et de l'exécuter, comme les événemens ne l'ont depuis que trop prouvé. D'un autre côté, les constitutionnels étant tous des intrigans et des brouillons, on ne pouvoit rester

1791. fidèle à leur constitution, sans être continuellement en garde contre leurs projets et leurs machinations, et sans s'exposer par cela même à leur jalousie et à leur haîne. Le respect et l'attachement pour le roi, quoiqu'ordonnés en théorie par la constitution, étoient des crimes à leurs yeux. Si donc la situation du roi étoit embarrassante et pénible, la mienne étoit insupportable. Qu'on imagine, en effet, les tourmens d'un homme d'honneur, obligé, par conscience et par devoir, d'agir constamment en opposition à ses principes, et forcé de revêtir un caractère emprunté aux yeux des différentes factions, qui appelloient perfidie tout ce qui tendoit à s'opposer à leur fureur et à leur scélératesse!

Je pense donc que sa majesté auroit subordonné sa conduite aux dispositions du peuple, et de l'armée, et qu'elle n'auroit point employé la force, à moins que l'assemblée ne se fût refusé à tout arrangement raisonnable. Ses principaux membres, à la tête desquels étoient Mirabeau, Duport, et même les Lameth, désiroient alors en venir à un accommodement. Ils appercevoient clairement les nombreux défauts de leur constitution. Ils voyoient évidemment qu'elle n'étoit autre,

chose qu'un chemin frayé à la république 1791.
qu'ils ne désiroient pas peut-être à une anarchie, dont ils craignoient d'être les premières victimes. Ils convenoient presque tous, qu'ils n'avoient suivi aucun plan dans la construction de leur gouvernement, et qu'ils avoient été invinciblement entraînés beaucoup plus loin, qu'ils ne le vouloient. Mais déja les jacobins étoient les plus puissans dans l'assemblée. Ils avoient repris leur ascendant, et le duc d'Orléans, leur chef, poursuivant toujours ses projets désorganisateurs, attaquoit Lafayette avec plus de violence que jamais. Les partisans de ce prince le pressoient vigoureusement. Alarmés du danger de leur situation, plusieurs constitutionnels cherchoient tous les moyens de s'en tirer. Mirabeau lui-même s'étoit vendu au roi, qui, une fois arrivé à la frontière, placé à la tête de ses troupes, et appuyé par ses alliés, auroient pu forcer l'assemblée à traiter avec lui à des conditions raisonnables. S'il eût exécuté son projet à cette époque, il lui restoit encore des resources pour se tirer, lui et son royaume, de l'état épouvantable où ils étoient tombés. Il étoit encore possible d'établir un ordre quelconque. Mais nous verrons bientôt que les choses ne tardèrent pas

1791. à prendre une tournure défavorable, et continuèrent à aller de mal en pis, jusqu'au moment du départ du roi. Aussi, ce qui étoit exécutable au mois de janvier, ne le fut plus au mois de juin.

Je ne tardai pas à recevoir une nouvelle lettre du roi, dans laquelle il me prévint que j'étois suspect à tous les partis, que Lafayette, en particulier, ne me voyoit qu'avec des yeux jaloux. Il m'apprit, en même tems, que l'on intriguoit pour distraire l'Alsace de mon commandement, et donner cette province au général Luckner, ce qui me parut lui causer beaucoup d'inquiétudes. Dans ma réponse, j'observai à sa majesté, que sentant l'impossibilité de conserver le gouvernement de cette province, je croyois devoir prévenir l'assemblée, en y renonçant de moi-même; mais qu'il falloit tout faire pour me donner un successeur sur lequel je puisse compter. Je lui désignai M. de Gelb, lieutenant-général, né et résidant en Alsace.

Indépendamment de ses talens militaires, (c'étoit, quoiqu'il n'eût jamais été connu à la cour, un de nos meilleurs officiers-généraux) M. de Gelb joignoit à la plus sévère probité, un grand attachement au roi et à la

monarchie. Il avoit en moi une confiance sansbornes. Je conjurai sa majesté d'insister pour que le gouvernement d'Alsace ne fût pas donné à un autre. Il me le promit, et me parut être entièrement de mon opinion. En conséquence, j'écrivis au ministre de la guerre. 1791.
« L'étendue du territoire de mon commande-
» ment, lui marquai-je, m'empêche de rem-
» plir les devoirs de ma place. Lorsque je
» me chargeai d'un fardeau aussi pesant, l'état
» de l'armée m'en imposoit, en quelque sorte,
» l'obligation. Toutes les troupes du royaume,
» et particulièrement celles des frontières,
» avoient presque spontanément manifesté
» un esprit de mutinerie et d'insurrection.
» Maintenant les choses sont bien changées;
» les mêmes raisons n'existent plus. L'ordre
» est heureusement rétabli dans l'armée, la
» tranquillité dans les provinces. Je désire
» donc quitter le commandement de l'Alsace
» et de la Franche-Comté. Il m'est impos-
» sible, à cause de leur grand éloignement,
» de donner l'attention nécessaire aux affaires
» de ces provinces. »

Je reçus une réponse à cette lettre, remplie des plus grands éloges de mon désintéressement, et qui m'annonçoit l'acceptation de ma

1791. démission, relativement à l'Alsace seulement. On désiroit que je conservasse le commandement de la Franche-Comté. J'informai M. de Gelb, qu'on lui proposeroit le commandement de l'Alsace. J'eus toutes les peines du monde à vaincre sa répugnance, et à le faire consentir à l'accepter. Ce ne fut qu'à condition que je l'aiderois de mes instructions, et que je disposerois de lui, de ses troupes et de ses ressources, de la manière que je croirois la plus avantageuse au service de sa majesté.

Ma démission du commandement de l'Alsace, ne fut pas plutôt connue, que le roi fut vivement sollicité par le ministre Duportail et par Lafayette, de le conférer au général Luckner. Mais il les refusa constamment, en leur signifiant de la manière la plus positive, que son intention étoit de l'accorder à M. de Gelb, auquel il fut en effet donné. Ainsi donc, quoique je ne commandasse plus en Alsace, j'y conservai la même influence. J'y eusse, en cas d'une pressante nécessité, trouvé les mêmes ressources, et je calmai, pour un tems, la jalousie et la méfiance, excitées par l'étendue et l'importance de mon commandement.

Dans le commencement du mois de février, je reçus une lettre du roi. Elle avoit pour objet,

de m'informer, qu'il me seroit fait des propositions de la part de Mirabeau et de M. de Montmorin, par le comte de ***, gentilhomme étranger, en grand crédit à la cour, et leur ami commun, qu'il donneroit au comte une lettre de sa propre main, que celui-ci lui avoit demandé, pour l'accréditer auprès de moi. 1791.

Il y avoit dans la lettre du roi, les mots suivans : « Quoique ces hommes (il parloit » de Mirabeau et de quelques autres de la » même trempe) ne soient nullement estimables, et quoique j'aie acheté les services » du premier à un prix énorme, cependant » je pense qu'ils peuvent m'être de quelque » utilité. Certaines parties de leur projet me » paroissent mériter d'être adoptées. Vous » écouterez, néanmoins, tout ce qu'ils ont à » vous dire, sans vous ouvrir trop vous-» même, et vous me ferez part de vos ré-» flexions. »

Le lendemain, le comte de *** arriva à Metz. Il se rendit chez moi, et me remit une lettre de sa majesté, conçue en ces termes :

Paris, 4 février 1791.

« Je profite avec plaisir, monsieur, de l'oc-

1791. » casion que m'offre le voyage du comte de » la M— à Metz, pour vous renouveler les » assurances de toute ma satisfaction de vos » services, dans les circonstances difficiles où » vous vous êtes trouvé. Je ne peux que vous » demander de vous conduire, comme vous » l'avez fait jusqu'à présent, et vous assurer » de toute ma reconnoissance et de toute mon » estime. » LOUIS.

Je parus, aux yeux du comte de ***, ignorer entiérement l'objet de sa mission. Il commença par me dire que Mirabeau m'estimoit infiniment, et avoit une entière confiance en moi (1). Il m'assura qu'il étoit maintenant absolument dévoué aux intérêts du roi, et qu'il l'eût été long-tems avant, sans l'opposition qu'il avoit rencontrée de la part de M. Necker. Il eut soin de m'informer que Mirabeau avoit, dans l'espace de peu de tems, reçu du roi six cent mille livres, indépendamment d'une rétribution de cinquante mille livres par mois, et qu'on lui avoit fait des promesses plus séduisantes encore, s'il

(1) Je n'avois cependant jamais vu ce personnage fameux, et n'avois eu avec lui aucune communication directe ni indirecte.

parvenoit à rendre à sa majesté quelque service signalé. Il ajouta que Mirabeau avoit quelques inquiétudes, relativement à ma liaison avec Lafayette, qu'il regardoit, avec raison, comme le plus grand obstacle à l'exécution de ses projets « Cette liaison, répon- 1791.
» dis-je au comte de ***, existe plus en appa-
» rence qu'en réalité. J'ai de fortes raisons
» de me plaindre de sa conduite à mon égard.
» Je n'en ai eu d'autres de me réunir à lui,
» que l'opinion où j'étois, qu'il avoit et le
» pouvoir et la volonté, sinon de faire le bien,
» du moins d'empêcher le mal. Mais, depuis
» quelque tems, j'ai tout lieu de croire qu'il
» n'a ni l'un ni l'autre. J'ai toujours pensé,
» au contraire, que le génie, les talens et la
» fermeté de Mirabeau, étoient à la hauteur
» des circonstances ; que, s'il y avoit un
» homme qui pût sauver le roi et la monar-
» chie, c'étoit lui; et comme c'est là mon
» unique objet, il peut compter sur mon em-
» pressement à seconder ses efforts. Je dési-
» rerois seulement connoître son plan. »

A cela, le comte de *** me dit que l'intention de Mirabeau étoit de faire dissoudre l'assemblée, et de rendre la liberté au roi, par la force et la volonté de la nation elle-même.

1791. Pour parvenir à ce but, il se proposoit d'établir en principe, que les représentans du peuple à cette assemblée, n'étoient point investis des pouvoirs nécessaires pour faire un changement quelconque dans l'ancienne constitution, parce qu'ils avoient reçu de leurs provinces des instructions directement contraires; instructions qui n'avoient été, ni altérées, ni révoquées; et parce que le roi, privé de sa liberté personnelle, n'avoit pu donner aux nouvelles loix une véritable sanction. La validité de ces objections une fois admise, son intention étoit de faire venir des adresses des différens départemens, pour demander la dissolution de l'assemblée actuelle, la convocation d'une nouvelle, investie de pouvoirs suffisans pour faire à la constitution les changemens qui lui paroîtroient indispensables, et enfin que l'on rendît au roi sa liberté, et une autorité raisonnable. Ces adresses eussent été appuyées par le peuple de Paris, dont Mirabeau se flattoit de pouvoir disposer, quand il auroit éloigné quelques uns des meneurs des jacobins, qu'il avoit déja dénoncés à l'assemblée.

Le comte de *** ajouta que Mirabeau comptoit sur trente-six départemens, dont il

dirigeroit la conduite. J'en avois moi-même six à ma disposition. D'ailleurs, je l'ai déja dit, il n'y en avoit peut-être pas un seul qui ne fût affectionné à la cause de la royauté. Enfin, le projet de Mirabeau étoit de remettre entre mes mains le roi et la famille royale, soit à Fontainebleau, soit à Compiègne, où je leur aurois fait un rempart de mes meilleures troupes. 1791.

Quand il eut fini, je dis au comte de ***, que j'approuvois entiérement le plan qu'il venoit de me communiquer, et je lui promis de l'appuyer de tout mon pouvoir. Je le priai d'assurer Mirabeau, qu'il pouvoit compter sur moi. J'écrivis ensuite au roi, pour lui faire part de mon opinion sur ce projet, que je préférois à celui de sa retraite à Montmédi. Je lui conseillai de consentir à son exécution, de charger d'or Mirabeau, de lui donner et de lui promettre tout ce qu'il demanderoit. Je l'assurai que désormais les gens d'honneur, les gens intègres, ne pouvoient plus le sauver et rétablir la monarchie; qu'ils ne pouvoient, dans des circonstances pareilles, que former de vains et d'inutiles souhaits, tandis que ces mêmes hommes sans foi, sans principes, dont l'audace et l'adresse avoient causé tout le mal,

1791. en connoissoient aussi le remède, et possédoient peut-être les moyens de le réparer.

On s'étonnera sans doute de me voir si confiant en Mirabeau, tandis que je témoignois tant de méfiance à Lafayette. La raison en est simple. L'avarice et l'ambition étoient les passions dominantes du premier. Le roi, une fois rétabli sur son trône, pouvoit facilement les satisfaire. Je savois d'ailleurs que Mirabeau avoit trop de discernement pour ne pas sentir que la reconnoissance et les faveurs d'un prince, dont il auroit contribué à rétablir le pouvoir et l'autorité, étoient infiniment préférables à la faveur populaire, et à l'état précaire d'un chef de parti. Lafayette, au contraire, étoit un enthousiaste infatué d'amour propre; il n'étoit pas possible de connoître le prix qu'il mettoit à sa personne, bien moins encore d'y atteindre. Espèce d'hommes en tous tems dangereuse, mais sur-tout pendant une révolution!

Il est probable que Lafayette avoit eu connoissance des avances que Mirabeau m'avoit faites; car le 7 février, il m'écrivit la lettre suivante :

Paris, 7 février.

« Il y a bien long-tems, mon cher cousin,

» que

» que je ne vous ai écrit, et depuis ma con- 1791.
» versation avec votre fils, je n'ai pas été à
» portée de vous donner des nouvelles inté-
» ressantes. Paris a été divisé par des factions,
» et le royaume fatigué par l'anarchie; les
» aristocrates enragés rêvent contre-révolution;
» les prêtres y concourent par le fanatisme;
» les aristocrates modérés n'ont pas le courage
» de faire des sottises, mais en disent beau-
» coup; les monarchistes impartiaux, et toutes
» les nuances du côté droit, ne cherchent
» qu'à jouer un rôle, n'en ont les moyens,
» ni au physique, ni au moral, et seroient
» aussi, s'ils parvenoient à être quelque
» chose, des aristocrates. A gauche, vous
» avez un grand nombre d'honnêtes gens qui
» attendent; un club de 1789, qui se perd
» dans les spéculations philosophiques, un
» club de jacobins, dont le fond veut aussi le
» bien, mais dont le directoire met par-tout le
» trouble, tout cela multiplié par les associés
» de la capitale et des provinces, et malheu-
» reusement, on vise plus au nombre qu'au
» choix, parce que les chefs sont conduits
» par des intérêts et des passions personnels.
» Quant aux ministres, ils sont dans la révo-
» lution, et n'ont de règle après celle-là,

1791 » que de céder à ceux du parti populaire,
» dont ils craignent les dénonciations; les
» courtisans sont, comme ci-devant, bien
» bêtes, bien vils, bien aristocrates; la reine
» est résignée à la révolution, espérant que
» l'opinion changera un peu, mais redoutant
» la guerre; le roi ne veut que le bonheur du
» peuple, et la tranquillité générale, à com-
» mencer par la sienne. J'oubliois de parler
» de moi; je suis violemment attaqué par
» tous les chefs de parti, qui me regardent
» comme un obstacle incompatible, et im-
» possible à intimider; et le premier article
» de tout mauvais projet, est de me renverser;
» joignez-y deux haînes très-méritées, des
» aristocrates et du parti d'Orléans, qui a plus
» de moyens qu'il ne paroît en avoir; joi-
» gnez-y la colère des Lameth, avec lesquels
» j'ai été lié, de Mirabeau, qui dit que je
» l'ai méprisé; joignez-y de l'argent répandu,
» des libelles, et l'humeur que je donne à
» ceux que j'empêche de piller Paris, et vous
» aurez la somme de tout ce qui agit contre
» moi. Mais à l'exception d'un petit nombre
» de têtes exaltées, qu'on égare, tous les
» honnêtes gens, depuis la partie la moins
» aisée du peuple, jusqu'à ce qui n'est pas

 1791.

» aristocrate enragé, sont pour moi. Je suis
» bien avec la garde nationale, à l'exception
» de quelques jacobins mésestimés ; car les
» jacobins honnêtes gens sont pour moi. Mal-
» gré mon obstination à ne plus aller à ce
» club, j'ai eu depuis deux mois, moins de
» rapport que jamais avec la cour, parce que
» cela n'étoit bon à rien, et que je ne fais que
» ce qui peut être utile à mon pays; mais je
» crains qu'on n'ait profité de ma négligence
» pour intriguer; je sais même qu'on a été au
» moment de les entraîner dans de grandes
» sottises, et qu'ils se sont arrêtés au bord
» du précipice. La reine est entourée si mal,
» les petites têtes des Tuileries adoptent si avi-
» demment les espérances, et calculent si mal
» les obstacles, qu'il faut craindre qu'on ne
» gâte cet instrument si précieux d'ordre pu-
» blic, et qu'on ne fasse du roi un moyen
» d'ambition personnelle. Voilà la situation
» générale; voici mes idées.

» Quelques amis, et nommément Emeri,
» travaillent avec moi à un plan de conduite
» qui consolide la révolution, établisse sur de
» bonnes bases la constitution, et ramène
» l'ordre public. Les talens principaux de
» l'assemblée, Mirabeau lui-même, ne pour-

1791. » ront se dispenser de soutenir cette association, et c'est à cela qu'il est sur-tout propre. » Voilà les tribunaux établis. La police du » royaume, les juris, sont décrétés; c'est le » moment de faire entendre notre voix avec » force, convenance et utilité.

» Vous avez accepté la coalition que mon » cœur et mon patriotisme vous ont offert. » Vous disiez l'autre jour à un de mes amis: » — Si Lafayette et moi, nous nous entendons » bien, nous établirons une constitution. — » Je mets trop de prix à votre amitié et à » votre opinion, pour ne pas vous communiquer toutes mes idées, vous demander les » vôtres, et, d'ici à quelques jours, je vous » écrirai avec encore plus de détails.

» Mon vœu le plus cher, est de finir vîte » et bien la révolution, d'assurer la constitution sur des bases solides, d'y employer » tout ce que je possède de confiance nationale et de moyens personnels, et puis de ne » plus rien être en France, ni dans le civil, » ni dans le militaire, que citoyen actif, et lorsqu'il y aura guerre, votre aide-de-camp, si vous » voulez de moi, sans grade, ni commandement.

» Adieu, mon cher cousin, je vous embrasse de tout mon cœur. LAFAYETTE.

» *P. S.* Il y a beaucoup de gens qui rou-
» lent dans leurs têtes de grands projets ; tout
» cela est le fruit de petites ambitions ; je vous
» dirai ce que j'en pense à mesure que je les
» connoîtrai. Quant aux honnêtes gens comme
» nous, il nous convient d'aller tout droit,
» et tout ouvertement à un but utile et connu.
» Tous ces mystères et toutes ces intrigues,
» ne servent que les fripons, comme toutes
» les chimères des mauvaises têtes ne servent
» que leurs ennemis. »

Le *post-scriptum* de la lettre de Lafayette en étoit le seul objet. Il avoit eu connoissance, j'ignore par quels moyens, du projet de Mirabeau, et il désiroit me faire savoir qu'il en étoit instruit. Cette lettre, encore plus que les précédentes, montre l'absurdité, l'extravagance de cet homme, et son extrême sécurité, relativement aux jacobins, les seuls de ses ennemis qu'il eût véritablement à redouter. Sa constitution étoit un phantôme, qu'il poursuivoit toujours avec la même ardeur et le même aveuglement. Il est vrai qu'il s'étoit formé à Paris un club uniquement composé des partisans de cette constitution. Il s'étoit d'abord tenu à l'hôtel de la Rochefoucauld, et s'étant insensiblement augmenté, il étoit parvenu à rivaliser avec

1791. celui des jacobins. Mais il n'avoit pas tardé à perdre tout son pouvoir et toute son influence, tandis que dans les clubs des provinces, où les deux partis étoient réunis, les jacobins dominoient par-tout.

Le passage de la lettre de Lafayette, où il parle de quelques erreurs, dans lesquelles on avoit essayé d'entraîner le roi, est relatif au projet de faire éclater une contre-révolution à Lyon. Pour l'exécution de ce plan, on devoit se servir des émigrés réfugiés à Turin. On espéroit qu'ils seroient fortement appuyés par la noblesse des provinces voisines. On se flattoit même du secours des troupes, dont les chefs avoient été gagnés. Ce projet dangereux, qu'on devoit tenter d'exécuter dans le mois de janvier, fut déjoué par le roi lui-même. Il m'écrivit qu'il ne lui convenoit sous aucun rapport, et que non-seulement il n'y avoit pas donné son consentement, mais, qu'au contraire, il avoit fait tous ses efforts pour en prévenir l'exécution.

Emeri, si souvent nommé par Lafayette, comme son ami, étoit un avocat de Metz, et l'un des membres les plus estimés de l'assemblée nationale. C'étoit un homme qui joignoit à un sens très-droit, des talens distingués.

Quoique partisan zélé de la révolution, il étoit cependant d'une probité sévère et à toute épreuve. Un mois environ avant que j'eus reçus cette dernière lettre, il avoit passé plusieurs jours à Metz, pendant lesquels nous avions eu ensemble de fréquentes conversations sur Lafayette. Quoique je fusse sur mes gardes, et extrêmement réservé avec lui, je ne pus m'empêcher de lui dire, que je trouvois Lafayette blâmable, sinon pour avoir négligé de faire le bien, du moins pour n'avoir pas empêché de faire le mal. Il m'avoua qu'il partageoit mon opinion sur Lafayette, et sur les défauts de la constitution. Il m'assura que l'assemblée avoit été entraînée par des factieux, et qu'elle n'avoit songé qu'à démolir l'ancien édifice, sans s'occuper d'en construire un autre à la place. Cependant, ajouta-t-il, elle réparera le mal qu'elle a fait. — Je vous conseille, lui dis-je, ainsi qu'à vos amis, s'il n'est pas déja trop tard, de vous mettre sur-le-champ à l'ouvrage. 1791.

Dans un de nos entretiens, il me dit : « Mais » quel rôle jouez-vous donc, monsieur, dans » ce drame ? personne ne connoît votre opi- » nion. » — Je répondis : « Je ne suis ni aris- » tocrate, ni démocrate. Je suis purement et

1791. » simplement un royaliste. Je me conforme
» à votre constitution, que je crois détestable,
» parce que mon souverain l'a acceptée. Mais
» s'il vient jamais à refuser de la reconnoître
» plus long-tems, à l'instant je cesserai d'y
» obéir. » Il répliqua : « Vous êtes franc. Si
» je fusse né noble, je penserois et j'agirois
» comme vous; mais un homme comme
» moi, destiné à n'être jamais qu'un avocat,
» doit naturellement désirer une révolution,
» et chérir une constitution qui le tire, lui
» et ses égaux, d'un état de dégradation. »

Je fis à la lettre de Lafayette, la réponse suivante :

» Effectivement, mon cher cousin, j'ai été
» privé long-tems du plaisir de recevoir de
» vos lettres, et j'ai jugé que vos occupations
» vous avoient empêché de m'écrire. Le
» tableau que vous me faites de l'état de
» l'assemblée, de celui de Paris, des partis,
» des factions qui y règnent, ce que vous me
» dites de l'esprit qui les dirige, est vrai,
» en même tems qu'il est effrayant. Quel-
» ques personnes que j'ai vu ici depuis peu,
» en qui j'ai de la confiance, et pour les-
» quelles j'ai de l'estime, m'ont fait la même
» peinture; M. Emeri est de ce nombre.

» Toutes conviennent de l'excès du mal, 1791.
» sans connoître le remède. Vous me donne-
» riez quelque consolation, et vous feriez
» renaître mes espérances, en m'assurant que
» vous vous occupez, avec M. Emeri et
» plusieurs autres gens capables, d'un plan de
» conduite qui établisse une constitution sur
» des bases stables. Mais, il y a un an, ne
» m'avez-vous pas exprimé le même désir et
» la même volonté? Ne m'avez-vous pas
» assuré qu'on alloit établir une force pu-
» blique, sans l'exercice de laquelle les meil-
» leures loix sont nulles? Et cela ne vous
» étoit-il pas plus possible alors qu'à présent?
» Cependant, depuis cette époque, qu'est-il
» arrivé? Il s'est formé plusieurs partis, qui
» ont été en opposition. Les jacobins ont ac-
» quis une grande influence, et une telle su-
» périorité, qu'il est presque impossible de
» les détruire, et de calculer jusqu'où ira le
» mal qu'ils produisent en France. Le dé-
» sordre s'est accru à Paris et dans les pro-
» vinces; les troupes, que l'on cherchoit
» d'abord à séduire par des moyens de per-
» suasion, plus que par ceux de corruption,
» ont été achetées, et ont rompu tous les
» liens de la discipline; et cet esprit de véna-

1791. » lité est tellement répandu dans l'armée, que » le soldat, en général, sera à celui qui le » paiera le plus, tandis que les chefs et les » officiers, dégoûtés, persécutés, sans considération et sans autorité, n'ont peut-être » plus la possibilité de les faire rentrer dans » le devoir.

» Le mécontentement a gagné parmi le » peuple, et se propage tous les jours; les » clubs de la révolution conduisent dans ce » moment presque toutes les villes, dont un » très-petit nombre est encore contenu par la » sagesse des administrateurs. Dans plusieurs, » le peuple témoigne son mécontentement; il » est plus grand encore dans les campagnes, » sur-tout dans les provinces où le reculement » des barrières, où le serment des prêtres ont » indisposé le peuple, qui n'a obéi au décret, » sous ces deux rapports, que par l'appareil » de la force militaire, qu'on a déployé. Déja » même on répand, on entend dire que l'assem- » blée n'a pas de pouvoir constituant, et que le » consentement tacite du peuple ne suffit pas, » pouvant le retirer d'un moment à l'autre, » que le roi n'est pas libre, que l'assemblée » même ne l'est pas, que l'opinion publique » peut changer, qu'elle doit même changer.

» Que seroit-ce, si cela arrivoit, et si la pré- 1791.
» sence des armées étrangères sur la frontière
» (car c'est dans l'ordre des choses possibles)
» faisoit germer cet esprit de mécontente-
» ment, et le développoit de manière à pro-
» duire une insurrection, sinon générale, du
» moins-partielle ? Je vous demande alors si
» votre édifice ne seroit pas renversé, et si
» vous ne seriez pas écrasé sous les ruines ?

» Voilà les malheurs que je prévois, et je
» suis persuadé que tout homme raisonnable,
» qui ne sera ni fanatique, ni ambitieux, ni
» intéressé, aura les mêmes craintes. Que
» faut-il faire pour les prévenir ? Constituer
» votre assemblée nationale, de manière
» que ses pouvoirs ne puissent pas être dou-
» teux ni révoqués, qu'ils ne puissent être
» sujets à des réclamations, donner au roi la
» force suffisante pour faire exécuter les loix,
» et la liberté nécessaire, pour que son con-
» sentement ne puisse être supposé forcé, et
» pour ôter tout prétexte à des réclamations
» qui, tôt ou tard, produisent un grand mal.
» Ainsi donc un pouvoir légal à l'assemblée
» pour faire des loix, une puissance exécu-
» tive suffisante pour les faire exécuter, et
» l'entière liberté au monarque qui en est le

1791. » chef, voilà ce qui peut établir solidement » une constitution libre, et vous faire éviter » une série d'anarchie qui doit finir nécessai- » rement par une catastrophe.

» Mais cela est-il possible ou non? Je l'i- » gnore. Puis-je et dois-je m'en occuper? » Impuissant et incapable d'opérer un aussi » grand bien, il ne m'est permis que de dé- » velopper mes idées à quelques hommes qui, » comme vous, sont dans une situation qui » leur donne les moyens d'y contribuer. Me » taire avec les autres, respecter l'opinion » publique, obéir aux loix émanées des prin- » cipales autorités, me renfermer dans l'exer- » cice de mes devoirs, sans sortir des bornes » qu'ils me prescrivent, telle est la règle que » je me suis imposée, mon cher cousin, et » que je suivrai tout le tems que je vivrai » sous le gouvernement français, et que je le » servirai.

» Si le service de votre patrie vous appe- » loit à l'armée, vous y seriez employé, et vous » y serviriez avec la distinction qui est » dûe à vos talens et à votre rang; et votre » émule de patriotisme, je n'aurois d'autre » ambition que de partager avec vous l'hon-

» neur et la gloire qui en seroient la récom- 1791.
» pense.

» Adieu, mon cher cousin ; je vous renou-
» velle les assurances de mon tendre attache-
» ment. BOUILLÉ. »

Cette lettre fut un dernier effort que je fis pour ouvrir les yeux à Lafayette, sur le danger de sa position. Je lui fais part de mes sentimens avec franchise et sincérité. Je lui indique la route qu'il lui falloit suivre pour se débarrasser de toutes les difficultés, dont il étoit environné, tirer le roi de l'état de dégradation où on l'avoit réduit, et enfin, pour détourner de dessus la France, le nuage effrayant de calamités prêt à fondre sur elle.

Instruit que le lendemain du départ du comte de ***, pour Metz, Lafayette avoit demandé et obtenu une conférence de trois heures avec Mirabeau, chez Emeri, à Paris, j'en conçus les plus grandes espérances. Je crus que, soit qu'il eût soupçonné ou connu réellement l'existence du projet dont j'ai parlé plus haut, il désiroit lui prêter son secours et son appui, bien convaincu enfin, qu'il n'y avoit pas d'autre chemin pour sortir de l'inextricable labyrinthe, dans lequel il se trouvoit lui-même perdu. Dans le fait, s'il avoit été

1791. possible d'établir une union véritable entre des hommes de principes et de caractères aussi opposés que Mirabeau, Lafayette et moi, nous eussions encore pu sauver la nation. Mirabeau disposoit, en quelque sorte, de la majorité de l'assemblée. Il avoit, de plus, une très-grande influence sur les jacobins. Lafayette, quoiqu'il eut beaucoup perdu de son pouvoir, avoit encore bien des partisans à Paris, et même dans les provinces. J'étois parvenu à reconquérir la confiance des troupes, et même une partie de mon ancienne autorité. Je jouissois aussi, comme je l'ai déja dit, de la plus grande faveur, auprès des gardes nationales et des autorités constituées des provinces frontières. L'appui de ces deux hommes eût augmenté mes forces, et réciproquement, je leur eusse été d'un grand secours. Mais toutes ces belles espérances ne tardèrent pas à s'évanouir. Mirabeau, peu de jours après, fut attaqué d'une maladie violente, et mourut. Les chefs de la faction d'Orléans furent violemment soupçonnés de l'avoir empoisonné. Lafayette reprit de nouveau ses petites intrigues. Mon crédit, ma popularité, mes ressources diminuèrent tous les jours. Aussi, peu de mois après, lorsque le roi voulut en faire usage,

mes moyens étoient devenus trop foibles pour le servir. 1791.

Tandis que Lafayette dirigeoit toute sa colère et toute sa vengeance, contre les royalistes et les aristocrates, tandis que chaque jour, il exposoit la famille royale aux insultes du peuple, auquel il sembloit, en quelque sorte, se réunir pour réduire son souverain à un état encore plus humiliant, tandis qu'il s'efforçoit de déraciner de tous les cœurs, les sentimens de respect et d'affection dûs à la majesté royale, il étoit lui-même ouvertement attaqué par le duc d'Orléans. Vers la fin de février, il fut obligé à Vincennes, d'engager un combat avec les *sans-culottes*, commandés par Santerre, l'un des principaux partisans de ce prince. Il vint à bout de les dissiper, mais en leur laissant les moyens de rassembler des forces plus considérables et plus formidables.

Le duc d'Orléans avoit des agens secrets dispersés dans toutes les parties de la France. Le club des jacobins à Paris, dont il dirigeoit les opérations, avoit établi une correspondance générale avec toutes les villes du royaume. Il n'y en avoit point de si petite, qu'elle n'eût sa société populaire, présidée et conduite par des hommes audacieux, entreprenans, et consom-

1791. més dans le crime et la scélératesse. Le jacobinisme devint insensiblement un monstre, dont la tête étoit à Paris, et dont les bras s'étendoient sur la France entière. Pour arriver à leur but destructeur, les jacobins firent alternativement usage de la force et de l'adresse. Ils montrèrent des dispositions favorables aux constitutionnels, tout en méditant la perte de Lafayette, leur chef, qu'ils poursuivoient avec acharnement, plutôt pour satisfaire la vengeance du duc d'Orléans, que par crainte de son pouvoir. Ils s'associèrent aux amis de la constitution, ils firent servir cette même constitution à leurs projets, tandis qu'ils n'attendoient pour la détruire, que l'instant où l'autorité royale seroit anéantie. S'il a jamais existé une conspiration plus vaste, jamais, certainement, aucune n'a été conduite avec plus de méthode et d'adresse. Jamais conspirateurs n'ont montré plus d'audace et d'énergie.

Vers le commencement de mars, je reçus une lettre de Lafayette ; ce fut la dernière qu'il m'écrivit.

Paris, 7 mars 1791.

« Je vous fais mon compliment, mon cher » cousin, du mariage de madame de Contades, » et j'espère que vous ne doutez pas de l'in-

» térêt

» térêt que j'y prends. Nous avons été, ces 1791.
» jours derniers, dans une position infini-
» ment désagréable, sur-tout le 28 février.
» Cependant, les deux affaires de Vincennes
» et des Tuileries, nous délivrent, au moins
» pour un tems, des attaques de nos
» ennemis. Vous avez dû savoir ce qui s'étoit
» passé, par votre correspondance avec Emeri;
» ainsi je me bornerai à vous parler de la
» nomination de M. de Gelb, au commande-
» ment des départemens du Rhin. Ce choix
» du roi, je le sais, vous est le plus agréable
» de tous ceux qu'il auroit pu faire. Les ta-
» lens, les vertus et le patriotisme de M. de
» Gelb, le rendent très-propre à remplir son
» nouvel emploi. J'ai, mon cher cousin, à
» vous prier de solliciter pour moi une grâce
» auprès de lui; c'est de vouloir bien l'engager
» à prendre pour un de ses aides-de-camp
» Desmottes, que les décrets de l'assemblée
» rendent éligible à ce grade. Son courage,
» son intelligence, son zèle dans la garde
» nationale, et son attachement pour nous
» deux, me font désirer vivement de le voir
» placer de manière à pouvoir être utile, et
» à faire connoître ses talens. J'aurai une
» obligation particulière à M. de Gelb, pour

1791. » cette complaisance; mais je ne me crois
» pas de titres suffisans pour la solliciter moi-
» même. Vous êtes son ami intime; personne
» ne peut mieux que vous me rendre ce service.

» Adieu, mon cher cousin; tout à vous.

» Lafayette. »

Ce Desmottes, pour lequel Lafayette, dont il avoit déja été l'aide-de-camp, sollicitoit le même grade auprès de M. de Gelb, commandant de l'Alsace, étoit, comme je l'ai observé plus haut, le confident et l'ami de Lafayette, qui en faisoit souvent un espion. Il m'avoit accompagné en cette qualité dans ma tournée aux frontières; il avoit surveillé avec soin ma conduite, et il en avoit rendu un compte exact à son protecteur. Comme c'étoit pour jouer le même rôle, qu'on vouloit le placer auprès de M. de Gelb, je l'en prévins. En conséquence, il refusa d'accepter ses services, et je trouvai moyen d'éluder la demande de Lafayette. Le 28 février, dont il me parle dans sa lettre, étoit le jour de son affaire avec Santerre, à Vincennes.

Ma réponse fut toute en complimens. J'évitai d'entrer dans aucune discussion importante. J'étois alors plus que jamais convaincu

qu'il n'y avoit plus rien à attendre de La- 1791.
fayette. Son existence politique étoit sur le point de finir; et s'il y avoit lieu de croire que, dans son désespoir, il feroit un dernier effort, j'étois assuré d'avance qu'il le dirigeroit plutôt contre les royalistes et les aristocrates, les moins dangereux de ses ennemis, que contre les jacobins, ses puissans adversaires.

Peu de jours après, je reçus une lettre du roi, en chiffres. Il m'informoit qu'il avoit fixé à la fin de mars, ou au plus tard au commencement d'avril, l'époque de son départ de Paris. Déterminé à prèndre la route de Varennes à Montmédi, il me recommandoit d'établir de Châlons à cette dernière ville, à des distances peu éloignées, des postes de troupes de ligne. Il me prévenoit que, se proposant de voyager avec toute sa famille dans une seule voiture, il en avoit déja commandé une propre à remplir ses vues. Dans ma réponse, je pris la liberté de représenter à sa majesté, que la route qu'elle avoit choisie, avoit de grands inconvéniens, parce qu'on seroit obligé de placer des relais pour suppléer au défaut de chevaux de poste; ce qui m'obligeroit à mettre quelqu'un dans le secret, ou m'exposeroit à faire naître des soupçons.

1791. Ce danger étoit d'autant plus à craindre, que, depuis la découverte récente de la conspiration de Lyon, dans laquelle on les savoit compromis, on se méfioit extrêmement de tous les chefs de l'armée, sans m'en excepter. De plus, la résidence des émigrés sur la frontière, me rendoit l'objet d'une surveillance particulière. Ils entroient souvent en France, et s'avançoient quelquefois jusqu'aux portes de Metz, en commettant des indiscrétions, qu'on ne manquoit pas de m'attribuer, quoique je n'eusse aucune correspondance avec eux. Je m'efforçai, en conséquence, de persuader à sa majesté de se rendre à Montmédi, par la route de Reims ou celle de la Flandre, en passant par Chimay, et en traversant les Ardennes. Je lui représentai le danger de voyager avec la reine et ses enfans, dans une voiture d'une construction particulière, qui les feroit certainement observer davantage. Je lui conseillai de se servir de deux diligences anglaises, pour lui et sa famille, et de se faire accompagner d'une personne d'une fidélité à toute épreuve, qui pourroit, en cas de besoin, se montrer, et lui serviroit en même tems de guide, la reine ni lui-même ne connoissant pas la route. Je lui désignai, pour cette im-

portante fonction, le marquis d'Agoult, major des gardes françaises, que son intelligence, son courage et sa fermeté, rendoient très-propre à une entreprise de cette nature. J'objectai encore qu'il y auroit de grands inconvéniens à placer sur la route, de distance en distance, des postes de troupes de ligne. « S'ils sont foibles » et peu nombreux, lui disois-je, ils ne serviront » qu'à exciter des soupçons dans l'esprit du peu- » ple, déja très-disposé à la méfiance, et auquel » les jacobins font perdre tous les jours ses senti- » mens d'affection pour son roi. Si, au contraire, » ces détachemens sont considérables, ils révé- » leront, pour ainsi dire, à tout le monde le » projet de sa majesté. D'ailleurs, il n'est pas » en mon pouvoir de faire marcher des corps » complets de troupes, sans un ordre formel du » roi, contre-signé par le ministre de la guerre, » dans lequel on ne peut avoir aucune con- » fiance. » J'insistai sur la nécessité d'un mouvement de la part des troupes autrichiennes, dans les environs de Luxembourg et de Montmédi. Je témoignai le désir qu'elles vinssent camper à Arlon, entre ces deux places, en observant au roi que, quand il ne voudroit pas les employer, elles lui serviroient toujours à tenir l'assemblée en échec, 1791.

1791. en lui montrant qu'il n'étoit pas sans ressources.

Le roi, dans sa réponse, me fit savoir qu'il étoit résolu à prendre la route de Varennes. Il me répéta la même objection qu'il m'avoit déja faite, contre la route de Reims, et me témoigna une aversion encore plus grande à traverser le territoire de l'empereur, et la ferme détermination de ne pas passer les limites de ses états. Il exigea absolument que des détachemens fussent placés sur la route, et ne voulut jamais consentir à mettre sa famille dans deux voitures différentes. Il me promit cependant de prendre avec lui M. d'Agoult, et d'attendre, avant de partir, que l'empereur eût fait marcher un corps de troupes sur la frontière, près de Montmédi.

Instruit de la détermination définitive de sa majesté, je commençai à faire les dispositions nécessaires à l'exécution de son projet. Je lui demandai les sommes dont j'avois indispensablement besoin pour l'acquittement de toutes les dépenses. Il me fit passer un million en assignats, sur lequel, après la malheureuse issue de cette affaire, je remis à *Monsieur*, frère du roi, sept cent mille livres; le reste fut employé à acheter secrètement des fourages, des munitions et des

provisions, ou fut partagé entre les colonels 1791.
de mes meilleurs régimens, que je chargeai de le convertir en numéraire, afin de le distribuer aux soldats dans l'occasion. Ces officiers n'eurent cependant jamais le moindre soupçon de l'usage auquel je destinois cet argent. Je répandis immédiatement l'alarme sur toute la frontière, en annonçant un grand mouvement de la part des troupes autrichiennes, quoiqu'elles n'eussent pas remué. Cette nouvelle fut cependant si généralement crue, que M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, m'écrivit pour m'assurer qu'on me feroit passer des secours. Cette garantie, néanmoins, ne parut pas suffisante au club et à la municipalité de Metz; car elle ne les empêcha pas d'envoyer une députation à l'assemblée, pour se plaindre de ce que leurs frontières n'étoient pas défendues, et de ce qu'on ne prenoit pas les précautions nécessaires à leur sûreté. Cette démarche favorisa mes desseins, en m'autorisant à rassembler à Montmédi des provisions, des munitions, de l'artillerie, et tout l'attirail nécessaire à l'établissement d'un camp; elle me fournit aussi le prétexte de placer, dans les environs de cette ville, quelques bons régimens.

1791. Cependant la méfiance de l'assemblée, de Lafayette et de ses partisans, de la ville de Metz, et de presque toutes celles de mon commandement, croissoit tous les jours. Le ministre de la guerre me retira mes meilleurs régimens, et sur-tout les étrangers, et il les remplaça par les plus mauvais de l'armée. Si j'en conservai quelques uns sur lesquels je pus encore compter, c'est que je pris sur moi de ne pas les laisser partir, en m'appuyant de l'autorité des départemens. Depuis l'affaire de Nancy, les jacobins, furieux contre moi, avoient employé tous leurs moyens pour me tourmenter. Toutes les fois qu'il s'agissoit de persécuter les royalistes, ils se réunissoient aux constitutionnels. Le roi étoit plus que jamais exposé à leurs insultes. Lafayette voulant détruire l'opinion alors généralement répandue, que le roi et la famille royale étoient en quelque sorte emprisonnés à Paris, leur persuada d'aller passer quelques jours à Saint-Cloud; mais ils étoient à peine partis, que la populace, poussée par les jacobins, environna les voitures, et, malgré tous les efforts de Lafayette et de la garde nationale, les força de retourner aux Tuileries.

Les jacobins rencontrèrent quelques diffi-

cultés à répandre de nouveau l'esprit de révolte parmi les troupes, et à leur persuader de ne plus obéir à leurs officiers. Ils dirigèrent particulièrement leurs efforts contre moi, et contre les officiers-généraux qui servoient sous moi, parce que nous jouissions de la confiance des soldats. Ayant reconnu l'inutilité de leurs premières tentatives, ils s'efforcèrent de les attirer à leurs clubs, en leur envoyant des invitations de s'y rendre. Je leurs défendis néanmoins d'y mettre le pied; ils obéirent. Je m'appuyai, dans ma proclamation à ce sujet, sur un décret de l'assemblée, qui interdisoit aux soldats et aux membres des sociétés populaires, aux uns d'y assister, et aux autres de les y recevoir. Ce décret avoit été rendu dans les premiers jours du mois de septembre précédent, immédiatement après l'insurrection générale qui, à cette époque, avoit éclaté dans l'armée. Mais le ministre de la guerre, M. Duportail, dont toutes les actions étoient dirigées par Lafayette, écrivit à l'assemblée, pour en demander le rapport. Le décret fut rapporté, et je fus forcé d'abandonner les soldats à toutes les machinations employées pour les séduire. L'effet en fut si prompt, que, peu de mois après, 1791.

1791. presque toute l'infanterie française avoit chassé ses officiers, et les avoit remplacé par des soldats ou des bas-officiers. Bientôt elle abandonna Lafayette pour Dumouriez, et fut entiérement sous la direction des chefs des jacobins.

On peut se faire une idée de l'inconséquence de Lafayette et de son parti, en comparant les craintes manifestées par lui et l'assemblée nationale, lors de l'insurrection de Nancy, les opinions contenues dans les lettres qu'il m'écrivit à cette occasion, et dans celles qu'il m'avoit écrites auparavant, avec sa conduite à cette dernière époque. Cette comparaison doit convaincre tout homme de bonne foi, de la foiblesse de son caractère, de la versatilité de ses principes, et de la médiocrité de son esprit; elle prouvera que, loin d'être propre à diriger une révolution comme celle de la France, il n'étoit pas même capable de conduire celle d'un des plus petits états d'Italie, tels que Lucques ou Modène.

Toutes les dispositions et les préparatifs nécessaires au départ du roi, qui devoit avoir lieu dans le commencement de mai, étoient déja faits; tout étoit prêt à Montmédi, pour le recevoir. Les mesures étoient prises, afin

qu'il se trouvât à son arrivée un petit corps de troupes sous le canon de cette forteresse, à un mille du territoire de Luxembourg. Les munitions, et les provisions de tous genres étoient arrivées; en un mot, il ne me restoit plus rien à faire. Mais les troupes étoient tellement infectées de jacobinisme, que dans toutes celles de la Lorraine, des Evêchés et de la Champagne, il n'y avoit que huit ou dix bataillons, et les régimens suisses ou allemands, sur lesquels je pusse compter; toute l'infanterie française étoit si corrompue, qu'il n'y avoit pas un régiment que je pusse me hasarder à placer auprès du roi. On m'avoit retiré, avec le plus grand soin, mes meilleures troupes, et je n'avois pas à cette époque, dans tout mon commandement, plus de trente escadrons qui fussent restés fidèles à leur souverain; le corps de l'artillerie étoit si mauvais, que je n'eusse pas trouvé assez de canonniers pour faire le service d'une seule pièce. 1791.

Le peuple n'étoit point dans des sentimens plus favorables. Dans les provinces, et particulièrement sur les frontières, il avoit paru quelque tems, comme on l'a vu plus haut, mécontent de l'assemblée et de la nouvelle

1791. constitution; mais, depuis, ses dispositions avoient changé, et il étoit alors plus attaché que jamais à l'une et à l'autre.

Ce changement étoit entiérement l'ouvrage des jacobins, qui répandoient avec adresse le bruit que les émigrés alloient rentrer en France, suivis d'une armée étrangère, à laquelle devoient se réunir tous les aristocrates du royaume. Ils accusoient ces derniers de former sans cesse des complots, d'entretenir des correspondances avec les puissances étrangères; ils disoient hautement, que tous les chefs de l'armée s'étoient engagés à livrer à l'ennemi les places fortes, et l'armée elle-même.

Tous ces rapports, qui, en tems de révolution, ne manquent jamais d'être accueillis par le peuple, sembloient mériter quelque confiance. Les royalistes restés en France, exhaloient leur juste vengeance en menaces publiques, qui justifioient, en quelque sorte, les alarmes répandues avec soin par les révolutionnaires, tandis que les royalistes émigrés, par leur imprudence, achevoient d'en donner la confirmation. La populace, dans toutes les villes, animée par des factieux, s'abandonnoit à tous les excès du jacobinisme.

La noblesse, les prêtres, et même tous les citoyens modérés, qui ne croyoient ni les violences, ni les clameurs séditieuses, nécessaires à l'affermissement de la constitution, étoient journellement exposés aux menaces, aux insultes de la canaille, et aux persécutions des jacobins. Les officiers de l'armée, injuriés et maltraités par leurs soldats, sur lesquels ils n'avoient plus même l'ombre de l'autorité, auroient tous, sans mes instances, quitté un état qui n'étoit plus ni honoré ni respecté, et qui les exposoit à des dangers continuels. Les mépris, les menaces, les mauvais traitemens, et même la perspective d'une mort ignominieuse, étoient les fruits amers de leur fidélité à leur devoir, et de leur attachement à leur souverain. Cependant, il se trouva très-peu d'apostats parmi eux, quoique la ruse et la violence aient été alternativement employées pour les séduire. Insensibles aux menaces, aux insultes et à la persécution, ils restèrent constamment fidèles à ce principe de l'honneur, qui avoit toujours été jusques-là le guide de leur conduite. 1791.

J'instruisis le roi des dispositions du peuple et de l'armée, et je le pressai plus vivement que jamais (s'il persistoit dans son projet) de

1791. solliciter l'appui d'un corps de troupes autrichiennes. Je prévis que, même en supposant deux choses très-douteuses, c'est-à-dire l'arrivée du roi à Montmédi, et, dans une pareille circonstance, la modération de l'assemblée nationale et du parti constitutionnel, les jacobins parviendroient certainement à exciter un mouvement terrible. Il y a plus ; le roi, depuis la mort de Mirabeau, n'ayant plus de partisan remarquable dans le côté gauche de l'assemblée, je ne doutai pas que, loin de prendre des mesures sages et modérées, le parti constitutionnel ne se réunît aux jacobins : dans ce cas, avec d'aussi foibles moyens, il eût été impossible que je me maintinsse à Montmédi ; et le roi, qui redoutoit par-dessus tout une guerre civile, eût été obligé de quitter le royaume. Quoi qu'il en soit, il étoit alors inévitablement exposé à cette cruelle alternative ; car les choses en étoient venues au point, et les esprits étoient dans une telle fermentation, que tout arrangement amical étoit devenu impossible.

Les nobles qui avoient quitté le royaume, augmentoient beaucoup mes craintes. Rassemblés sur la frontière, ils se flattoient d'opérer en peu de jours une contre-révolution

par la force, avec le secours des puissances 1791.
étrangères. Ignorant absolument la véritable situation de la France, ils prenoient la révolution pour une insurrection momentanée, et comptoient dans l'intérieur sur un parti, dont les ressources étoient purement imaginaires, ou plutôt qui n'exista jamais. J'étois encore effrayé des conseils donnés au roi par les courtisans qui l'environnoient. Je redoutois que les plaintes sans cesse renaissantes du clergé, de la noblesse et de la magistrature, justement indignés des barbares traitemens qu'on leur faisoit journellement éprouver, n'entraînassent enfin sa majesté dans des mesures dangereuses, contraires à la sagesse, à la prudence et à la fermeté qui, dans ces circonstances terribles, devoient être les seuls guides de sa conduite. En un mot, je ne voyois autour de moi que des difficultés presqu'insurmontables; tout présageoit des infortunes encore plus grandes que celles que nous avions déja éprouvées. Je voyois le roi et la monarchie entraînés, par une force irrésistible, vers leur destruction, et je me voyois obligé, en dépit de toute ma répugnance, d'être un des instrumens de cette épouvantable catastrophe; car le roi étoit

1791. devenu extrêmement méfiant et soupçonneux. Une malheureuse expérience ne lui avoit que trop fait connoître la bassesse, les trahisons habituelles, et la perfidie des hommes. Si je me fusse hasardé à lui exprimer une désapprobation absolue de son projet, si je lui eusse représenté, en termes trop forts, les dangers auxquels il s'exposoit lui-même, à l'instant, je n'en doute pas, il eût conçu des doutes sur mon zèle et mon dévouement à sa cause. Que ma situation étoit pénible et effrayante! Le succès de cette entreprise me paroissoit à-peu-près impossible, et je n'avois d'autre espoir que de voir sa majesté épouvantée des difficultés et des dangers de son projet, y renoncer au moment de l'exécution.

Dans le même tems, Lafayette, pour se soustraire à la fureur des jacobins, crut devoir donner lui-même sa démission de la place de commandant de la garde nationale parisienne. Vivement sollicité de la reprendre, par la municipalité, la garde nationale et tous les habitans de Paris, à l'exception de la plus vile populace et des tribuns factieux qui la dirigeoient, il y consentit, et la conserva encore quelque tems, quoiqu'il eût perdu tout pouvoir, toute considération, et même tout crédit

sur

sur le peuple. Sa foiblesse alors se montra toute entière, et son rôle est maintenant sur le point de finir. Dès le commencement de janvier, le roi avoit considérablement diminué les sommes qu'il avoit jusque-là régulièrement données à Lafayette; celui-ci, au lieu de les employer, comme il l'avoit promis, à acheter des partisans au roi, ne s'en servoit qu'à payer des écrivains défenseurs de sa cause, bien plutôt que de celle de son souverain. Cette réduction diminua beaucoup son crédit et son influence. Je ne reçus plus de lettres de lui, et toute correspondance cessa entre nous. Les Lameth, ses ennemis, me firent proposer de me réunir à eux. Je répondis avec honnêteté, mais d'une manière vague, et dans des termes qui ne m'engageoient à rien. 1791.

CHAPITRE XI.

Anecdotes sur le duc de Biron. — Mesures prises par moi pour assurer la retraite du roi à Montmédi. — Il est arrêté à Varennes. — Je marche au secours de S. M. —Je la trouve déja partie pour Paris. — On donne l'ordre de m'arrêter. — J'arrive à Luxembourg. — Décret de l'assemblée nationale, contre tous ceux qui ont protégé la fuite du roi. — Lettre de M. de Beauharnois.

1791. DANS les premiers jours d'avril, je reçus à Metz la visite du duc de Biron. Il étoit membre de l'assemblée constituante, et ami intime du duc d'Orléans, dont il défendit constamment le parti, quoiqu'il n'ait jamais été, du moins je le crois, le complice ni le confident des crimes de ce prince. Il avoit servi sous moi. Non-seulement son amabilité, mais sa probité, sa sincérité et son esprit chevaleresque m'avoient inspiré la plus tendre amitié pour lui.

Dans notre conversation, il me parla avec justesse de la situation du royaume, avec sensibilité de celle du roi, et avec le plus pro-

fond mépris de l'assemblée et de tous les partis qui la divisoient. Il me parut désirer vivement que le roi fût rendu à sa liberté, à sa dignité et à son autorité, que l'ancienne constitution fût rétablie, sinon dans toute son intégrité, du moins avec les changemens que les circonstances avoient rendues inévitables. 1791.

Je ne pus m'empêcher de lui témoigner ma surprise d'entendre un pareil langage, sortir de la bouche d'un ami du duc d'Orléans, qui avoit détruit jusqu'aux traces de l'ancien gouvernement, qui depuis deux ans n'avoit cessé de persécuter le roi, et de tenir la nation dans un état continuel d'agitation. Je lui dis que j'étois bien éloigné de le croire le complice d'une conduite aussi criminelle; mais je lui observai qu'il étoit inconcevable, qu'avec de pareils sentimens, il fût resté attaché à ce prince et à son parti.

Il chercha à excuser le duc d'Orléans, en m'assurant qu'il n'avoit d'abord agi que par des motifs d'animosité personnelle contre le roi et sur-tout contre la reine; (1) qu'il avoit été

(1) Il y avoit plusieurs causes des différens qui existoient déja depuis long-tems, entre le duc d'Orléans et la cour. La première étoit le refus qu'on lui avoit fait

1791. ensuite entraîné plus loin qu'il ne le vouloit, par des hommes artificieux et méchans; qu'il avoit voulu s'arrêter, qu'il s'étoit adressé au roi pour obtenir son pardon, en le sollicitant lui-même aux genoux de S. M.; mais qu'ayant été refusé, et ayant vu qu'il n'avoit rien à attendre de la clémence de son souverain, il n'avoit plus gardé de mesures, ni pris de conseils que de son désespoir. Le duc de Biron ajouta, que quant à lui, il n'approuvoit pas une pareille résolution; mais que comme ami de ce prince, et engagé dans son parti, il croiroit manquer à l'honneur (1) en l'abandonnant.

« Mais comment se fait-il, lui répliquai-» je, qu'avec des principes aussi purs que » les vôtres, avec autant d'esprit que vous en » avez, vous ne soyez pas parvenu à prendre

---

pendant la guerre d'Amérique, de la survivance de la place de grand-amiral de France, alors occupée par le duc de Penthievre, son beau-père. La seconde, son exil en 1788, qui avoit eu pour cause sa conduite à la séance royale, tenue au parlement de Paris. La troisième enfin, l'empêchement mis, à l'instigation de la reine, au mariage de sa fille avec le duc d'Angoulême.

(1) Comment les hommes peuvent-ils profaner ainsi ce nom sacré ?

Le parjure est vertu, quand on promit le crime.

» sur votre ami assez d'ascendant, pour diri- 1791.
» ger ses actions vers le bien public ? »

» Le duc d'Orléans, me répondit-il, est » foible, et je le suis encore plus. Mais quoique » le défaut de résolution l'ait mis à la dispo» sition d'hommes très-dangereux, qui l'ont » égaré, soyez assuré, néanmoins, que c'est » notre parti qui sauvera le roi et le royaume. »

Le lendemain, Biron vint me voir, et me remit par écrit la substance de tout ce qu'il m'avoit dit la veille. C'étoit la profession de foi d'un aristocrate déterminé; en me la remettant, il me dit: « Prenez cet écrit, je l'ai signé; » et si mon parti et moi ne tenons pas tout ce » que je vous ai promis, faites-en l'usage que » vous jugerez à propos. »

J'ai gardé quelque tems ce papier; mais depuis je l'ai brûlé. Je ne doutai pas de la sincérité de sa profession de foi, mais il étoit trompé, et je le plaignis. Bientôt après il retourna à Paris, et avec lui le général Heyman notre ami commun, qui commandoit sous moi à Metz. Ce dernier à peine arrivé, demanda et obtint une audience de la reine. Son objet étoit de proposer un plan concerté avec le duc de Biron, pour tirer le roi et la famille royale de Paris, et pour assurer leur retraite, soit dans une des villes de mon

1791. commandement, soit en Alsace. La reine répondit qu'elle en feroit part à sa majesté. En conséquence, le roi fit ses remerciemens à M. Heyman, en l'assurant qu'il étoit résolu à ne pas quitter Paris, et que d'ailleurs il n'étoit pas assez certain de mes sentimens, pour placer en moi une pareille confiance.

Le roi m'instruisit lui-même dans une de ses lettres, de toute cette affaire. Ni le duc de Biron, ni le général Heyman ne m'en avoient jamais parlé. Cette anecdote me parut si extraordinaire, que j'ai cru de mon devoir de l'insérer dans ces mémoires. On en peut conclure que bien des hommes se sont trouvés engagés dans la révolution, et dans toutes les horreurs qu'elle a enfantées, plutôt par la facilité de leur caractère, par le désir d'améliorer le sort du peuple, et de contribuer au bien public, que par des vues d'ambition personnelle. Cela peut être particulièrement appliqué au parti constitutionnel. Presque tous ceux qui le composoient, ont reculé d'horreur à la vue des crimes auxquels la révolution a donné naissance, et d'abord les dupes, sont bientôt devenus les victimes des jacobins.

Dans le courant d'avril, je dépêchai M. de N*** à Paris. Je lui remis une lettre en chiffres

pour le roi, et après lui avoir communiqué 1791.
toutes les dispositions que j'avois faites, je le chargeai de les bien faire connoître à sa majesté, de prendre ses ordres, et de revenir vers la fin du mois ou au commencement de mai, avec ses dernières instructions. Le régiment de cet officier étoit dans les environs de Nancy, et un de ceux que je destinois pour Montmédi. Il s'étoit engagé à fournir le premier relais, qui devoit être placé à Varennes; je m'étois chargé duse cond que je me proposois de placer entre cette ville et Montmédi. J'informai le roi qu'il ne se faisoit pas le moindre mouvement dans les troupes autrichiennes, et je le conjurai encore une fois d'attendre leur arrivée sur la frontière, avant de déterminer le jour de son départ.

M. de N*** revint dans les premiers jours de mai. Il m'apporta une lettre du roi, dans laquelle ce prince m'informoit qu'il avoit des raisons de croire que les troupes autrichiennes seroient rendues à Arlon avant le milieu de juin, et qu'en conséquence il se proposoit de quitter Paris vers le quinze du même mois. Il me disoit cependant, qu'il m'informeroit d'une manière plus particulière du jour de son départ, et il m'enjoignoit de completter toutes les dis-

1791. positions et tous les préparatifs nécessaires. Dans ma réponse, j'assurai sa majesté que toutes mes mesures seroient prises dès le commencement de juin, et que je lui en ferois passer le détail exact, pour le soumettre à son approbation, par l'entremise de M. de N*** et de M. de Goguelas.

Voici quel étoit mon plan : J'avois donné les ordres pour rassembler un petit corps de troupes destiné à couvrir Montmédi, et à assurer la route du roi, depuis Châlons jusqu'à cette place. J'avois placé huit bataillons étrangers, la seule infanterie sur laquelle je pusse compter, à la distance d'un, de deux ou de trois jours de marche de cette dernière ville. Ces huit bataillons et trente escadrons faisoient toute ma force. J'avois à Montmédi un train d'artillerie, composé de soixante pièces de canon, indépendamment de la nombreuse artillerie de la place. Tout ce qui étoit nécessaire à l'entretien et au service d'une aussi petite armée, étoit déja renfermé dans la ville. Le régiment de *Royal-Allemand* fut posté à Stenay, un escadron de hussards à Dun, et un autre à Varennes. Deux escadrons de dragons devoient se trouver à Clermont, le jour du passage du roi. Ils étoient commandés par le comte

Charles de Damas, dans lequel j'avois la plus entière confiance. Il étoit chargé de placer un détachement à Sainte-Menehould; cinquante hussards devoient être de la même manière postés à Pont-de-Somvèle, entre Châlons et Sainte-Menehould. Afin que ces deux derniers détachemens n'excitassent aucun soupçon, je me proposois de dire qu'ils étoient destinés à escorter un convoi d'argent, venant de Paris pour la paie des troupes. Ainsi, conformément au désir exprimé par sa majesté, toute la route depuis Pont-de-Somvèle jusqu'à Montmédi, étoit garnie de troupes chargées d'assurer et de protéger sa retraite. 1791.

Le 27 mai, le roi m'écrivit qu'il comptoit partir le 19 du mois suivant, entre minuit et une heure du matin, qu'il iroit jusqu'à Bondy, à deux lieues de Paris, dans une voiture ordinaire, et que là il prendroit celle qu'il avoit fait faire pour son voyage; qu'il placeroit dans cet endroit un de ses gardes du corps, destiné à lui servir de courier, avec l'instruction formelle, en cas que le roi ne fût pas arrivé à Bondy à deux heures du matin, (ce qui seroit une preuve qu'il n'avoit pas pu effectuer son départ) de partir sur-le-champ pour Pont-de-Somvèle, afin que je pusse être informé de cette nouvelle

1791. assez à tems pour pourvoir à ma sûreté et à celle de tous ceux que cette affaire pourroit compromettre. Le roi ajoutoit que s'il n'étoit point reconnu sur la route, et s'il ne remarquoit point de mouvement extraordinaire parmi le peuple, il passeroit sans se faire connoître, et sans faire usage de l'escorte qui devroit toujours le suivre quelques heures après. Il me témoignoit le désir que je lui envoyasse M. de N***, ou M. de Goguelas, pour lui donner tous les renseignemens nécessaires sur la route qu'il avoit à suivre. Le lendemain de la réception de cette lettre, je mandai à Metz ces deux gentilshommes. J'ordonnai au premier de repartir pour Paris, et d'y attendre les ordres du roi. Je lui recommandai de quitter cette capitale douze heures avant sa majesté, et d'ordonner à ses gens de se trouver à Varennes le 18, avec ses chevaux, après leur avoir bien désigné l'endroit où ils devoient les placer. A son retour de Paris, il devoit s'arrêter à Pont-de-Somvele, pour y prendre le commandement du détachement de hussards qui y seroit stationné, et conduire le roi jusqu'à Sainte-Menehould. Arrivé dans cette ville, il devoit y laisser les cinquante hussards destinés à escorter le roi, après leur avoir donné

l'ordre de garder la route de Paris à Varennes et à Verdun, et de n'y laisser passer absolument qui que ce soit, soit en allant, soit en venant. Je lui remis entre les mains des ordres signés par le roi, qui lui enjoignoient, et à tous les officiers auxquels il commandoit, et cela sous leur responsabilité, d'employer toutes les forces dont ils disposoient, à défendre et à protéger sa majesté et la famille royale. Je le chargeai de plus, en cas que le roi fût arrêté à Châlons, ou dans un autre endroit, après avoir dépassé cette ville, de réunir toutes les troupes qui se trouveroient à Varennes, Clermont et Sainte-Menehould, et de faire tous ses efforts pour délivrer sa majesté, en l'assurant en même tems, que je marcherois à l'instant à son secours, avec toutes les troupes que je pourrois rassembler. 1791.

Je lui donnai cinq ou six cents louis en or, afin qu'il les distribuât aux soldats à l'instant où on appercevroit le roi. Avec ces instructions, il partit pour Paris.

J'ordonnai au comte Charles de Damas de mettre son régiment en marche, de manière à ce qu'il fût rendu à Sainte-Menehould le 19, et d'y rester jusqu'au 20, le roi devant passer ce jour-là par cette ville. Je lui remis de même

1791. un ordre du roi, qui déterminoit avec précision la conduite à suivre par les deux escadrons auxquels il commandoit, et qui étoient destinés à servir d'escorte à sa majesté. Je lui répétai les instructions que j'avois déja donné à M. de N***, en cas que le roi fût arrêté à Châlons, ou ailleurs.

Deux jours après, je dépêchai M. de Goguelas au roi, chargé de l'instruire de toutes les particularités qui pourroient contribuer à assurer sa retraite. J'ordonnai à cet officier de prendre, pour se rendre à Paris, par Stenay, Dun, Varennes et Sainte-Menehould, afin d'examiner de nouveau cette route, et qu'on n'eût pas à se reprocher d'avoir négligé la moindre des précautions. Je lui recommandai de me rejoindre, soit à Longwi, soit à Montmédi, ou à Stenay, quelques jours avant le départ du roi, pour me communiquer les instructions définitives de sa majesté.

Le 13 juin, je partis de Metz, sous le prétexte de visiter les places frontières voisines de Luxembourg. J'avois si bien persuadé au peuple que les autrichiens rassembloient un corps de troupes de ce côté (quoique, dans le fait, ils n'eussent pas fait le moindre mouvement), que je pus, sans exciter le moindre

soupçon, réunir dans les environs de Montmédi, le petit nombre de régimens qui me restoit. Je ne pus disposer que de deux bataillons suisses de la garnison de Metz, et de quelques escadrons tirés des garnisons de Thionville, Longwy, Mézieres et Sedan. Toute l'infanterie française étoit, je l'ai déja observé, entiérement mauvaise. 1791.

Le 15, je reçus à Longwy, une lettre du roi, par laquelle il m'apprit que son départ étoit différé jusqu'au 20, à l'heure déja convenue. Il me dit qu'il ne pourroit pas avoir avec lui, dans la même voiture, le marquis d'Agout, parce que la gouvernante de ses enfans, qui devoit les accompagner, avoit absolument refusé de renoncer au privilège de sa place, de ne pas les quitter un seul instant. Ce délai, dans le départ du roi, déconcerta extrêmement mes mesures. Une partie des troupes, et en particulier les deux escadrons qui devoient se trouver à Clermont le jour de son passage, avoient déja reçu mes ordres. Obligé de doubler le tems de leur séjour dans cette ville, les soupçons commencèrent à s'élever. Ils augmentèrent encore par la faute de M. de N***, qui négligea d'instruire de cette circonstance, l'officier chargé de placer le relai à Varennes.

1791. M. de Goguelas revint alors de Paris. Il me dit que le roi, auquel il avoit donné les plus minutieux détails sur la route qu'l devoit parcourir, étoit très- satisfait des dispositions que j'avois faites, et qu'il se conformeroit à tout ce qui étoit antérieurement convenu entre lui et moi.

Le 20 juin, je me rendis à Stenay. Le 21, j'assemblai les officiers généraux qui se trouvoient dans les environs de cette place. Je leur appris qu'il étoit probable que le roi passeroit dans la nuit par Stenay, et seroit arrivé à Montmédi à la pointe du jour. Je chargeai le général Klinglin de préparer un camp sous le canon de cette ville, pour huit bataillons et trente escadrons, en lui désignant l'endroit où je voulois qu'il fût placé. Je lui ordonnai aussi de tout préparer pour recevoir le roi. Je destinai un château, situé derrière le camp, pour le lieu de sa résidence, et de celle de la famille royale, persuadé que sa majesté seroit plus en sûreté au milieu de son armée, qu'enfermée dans une ville. J'envoyai le général Heyman chercher deux régimens de hussards cantonnés sur la Sarre, dans la crainte que le mouvement que je prévoyois devoir être excité par la fuite du roi, parmi les troupes des différentes garnisons, et parmi le peuple, ne l'em-

pêchât de gagner Montmédi. Je lui enjoignis de prendre une route de traverse que je lui indiquai, par laquelle il éviteroit Metz, Thionville et Longwy, qu'il eût fallu traverser en suivant la route ordinaire. Je laissai le général d'Hoffelize à Stenay, avec Royal-Allemand, en lui ordonnant de faire seller les chevaux de ce régiment au commencement de la nuit, et de se tenir prêt lui-même à marcher à la pointe du jour. Je lui donnai aussi l'ordre d'envoyer, vers les dix heures du matin, un détachement de cinquante hommes se poster entre Stenay et Dun, pour y attendre l'arrivée de sa majesté. 1791.

Je remis à M. de Goguelas les ordres adressés par le roi aux commandans des différens détachemens, en lui recommandant de partir le même jour, 20 juin, pour Pont-de-Somvele, avec cinquante hussards tirés des escadrons qui étoient à Varennes, d'y rester jusqu'au 21; et aussi-tôt l'arrivée du courier qui devoit précéder le roi, de quitter cette place, afin de distribuer les ordres de sa majesté aux différens commandans des troupes stationnées sur la route, qui ignoroient encore leur véritable destination. Il eut ordre de placer le relai de Varennes en dehors de la ville, du côté par

1791. lequel on devoit s'attendre que le roi y entreroit. Je le priai de me dônner avis de l'arrivée de sa majesté, par deux officiers que je lui enverrois. L'un des deux étoit mon second fils. Leurs instructions étoient de rester tranquillement dans l'auberge où seroient les chevaux destinés au roi, de n'en point sortir, afin de n'être point vu, et d'y attendre M. de Goguelas.

Quant à moi, je me portai entre Dun et Stenay, pour y attendre le roi avec un attelage de mes chevaux, et un détachement de Royal-Allemand, destiné à lui servir d'escorte jusqu'à Montmédi. Le reste du régiment devoit suivre immédiatement. Je recommandai encore à M. de Goguelas d'informer les commandans des différens détachemens, que si le roi n'étoit pas reconnu, et s'il ne remarquoit pas de mouvemens extraordinaires dans le peuple, de le laisser passer *incognito*, et de ne monter à cheval que quelques heures après, pour le suivre à Montmédi; mais au contraire, si le roi étoit arrêté, de m'informer immédiatement de cet événement, de réunir toutes leurs forces, et sous le commandement de M. de N***, de faire tous leurs efforts pour lui rendre sa liberté.

Toutes

Toutes ces dispositions, sans en excepter la plus minutieuse, avoient été approuvées par sa majesté. Elle avoit été aussi informée de l'endroit où je devois me poster, afin de pouvoir avec facilité rassembler mes troupes, et marcher à son secours, si les circonstances l'exigeoient. Tout étant donc ainsi arrangé, et par bonheur, sans exciter le moindre soupçon dans l'esprit du peuple des villes et des villages environnans, à neuf heures du soir, je partis de Stenay. A mon arrivée à Dun, connoissant les mauvaises dispositions des habitans, je n'entrai point dans la ville, mais je restai à cheval près de la porte. J'imaginai que le roi arriveroit à cette place entre deux et trois heures du matin, et que son courier le précéderoit au moins de deux heures. 1791.

J'attendis donc là jusqu'à quatre heures. Le jour commençant alors à paroître, et n'ayant reçu aucune nouvelle du roi, je me hâtai de retourner à Stenay, afin de pouvoir donner mes ordres au général Klinglin et au régiment de Royal-Allemand, en cas qu'il fût arrivé au roi quelque accident, auquel je pusse remédier. En une demi-heure, j'arrivai à Stenay. J'en avois à peine atteint la porte, que les deux officiers que j'avois envoyés à Varennes, et (à

1791. mon grand étonnement) le commandant de l'escadron de hussards stationné dans cette ville, me rejoignirent, et m'apprirent qu'environ à onze heures et demie du soir, le roi y avoit été arrêté. Si je fus surpris de voir le commandant des hussards venir lui-même m'annoncer cette nouvelle, je ne le fus pas moins de l'apprendre si tard. Après avoir bien questionné ces trois officiers, tout ce que je pus savoir, ce fut que les troupes avoient été séduites, et n'avoient pas fait leur devoir. Ils me dirent aussi qu'à l'instant où le peuple avoit entendu sonner l'alarme, il avoit couru aux armes, et que les gardes nationales se rassembloient de toutes parts à Varennes.

Après avoir reçu ces informations, je résolus de me mettre moi-même à la tête de Royal-Allemand, qui faisoit ma principale force, de marcher au secours du roi, et de l'accompagner ainsi jusqu'à Montmédi, afin de le protéger contre la ville de Stenay qui étoit malintentionnée, et contre celle de Sedan, beaucoup plus dangereuse encore, à cause des mauvaises dispositions de ses nombreux habitans et de sa garnison. En conséquence, j'ordonnai à ce régiment de monter à cheval. Le général Klinglin eut ordre de se rendre à Stenay, avec

deux escadrons, et d'y rester; d'envoyer à Dun un bataillon du régiment allemand de Nassau, qui étoit à Montmédi, afin de garder le passage de la Meuse, ce qui, dans la circonstance, étoit extrêmement important, et de diriger vers Stenay la marche du régiment suisse de Castella, alors en route pour Montmédi. Enfin je commandai à une partie de l'escadron des hussards stationnés à Dun, et au détachement de Royal-Allemand, posté entre cette ville et Stenay, de marcher en diligence sur Varennes, me flattant qu'ils parviendroient du moins à empêcher la jonction des gardes nationales des environs avec celles de la ville. Le commandant de cet escadron de hussards n'avoit pas attendu mes ordres. Il s'étoit mis en marche, dès qu'il avoit appris l'arrestation du roi. 1791.

Toutes mes mesures ainsi prises, je n'attendois plus que le régiment de Royal-Allemand. Il fut très-long-tems avant de sortir de la ville, quoique la veille j'eusse donné l'ordre qu'il fût prêt à monter à cheval avant la pointe du jour. En-vain j'envoyai mon fils cinq à six fois presser le commandant; je ne pouvois rien entreprendre sans ce régiment, et j'avoue que je ne m'en rapportois qu'à moi seul pour le conduire. Aussi-tôt qu'il fut sorti de la ville, j'informai

1791. les soldats que le roi venoit d'être arrêté à Varennes. Je leur lus les ordres de sa majesté, qui enjoignoient aux troupes de l'escorter et de faire les derniers efforts, afin d'assurer sa retraite et celle de la famille royale. Je les trouvai dans les meilleures dispositions. Je leur distribuai quatre cents louis d'or. Je me plaçai à leur tête, et me mis en marche. De Stenay à Varennes, il y a environ neuf lieues. La route qui traverse un pays montagneux, est très-mauvaise. Je regretai bien d'avoir été informé si tard de la détention du roi. J'aurois pu l'apprendre deux heures plutôt, si on m'eût dépêché un courier dès l'instant de son arrivée à Varennes. Conséquemment, au lieu de commencer à me mettre en marche à cinq heures, j'aurois pu partir à trois. J'étois désespéré de ce tems perdu, non que je craignisse de ne plus trouver la famille royale à Varennes ; il ne me vint pas même à l'idée que la municipalité de cette ville oseroit forcer le roi de retourner à Paris. D'ailleurs je supposois qu'on avoit au moins obéi à cette partie de mes instructions, qui défendoit, après que le roi seroit passé, de laisser aller ou venir aucun courier sur la route de Clermont ou de Varennes, et, qu'en consé-

quence, on n'auroit pas pu recevoir les ordres de l'assemblée nationale. Toute mon inquiétude venoit des obstacles que le retard de mon arrivée au secours de sa majesté, pourroit faire naître, en rendant sa délivrance, ou du moins la continuation de sa route, plus difficile. Je sentois bien que chaque instant augmentoit le danger ; aussi je fis toute la diligence possible. 1791.

A peu de distance de Varennes, je rencontrai le détachement de Royal-Allemand, que j'avois envoyé en avant. Il avoit été arrêté à l'entrée d'un bois par les gardes nationales qui avoient fait feu sur lui. Après les avoir dispersées, je me mis à la tête du détachement, et suivi de près par le reste du régiment, j'arrivai devant Varennes, à neuf heures un quart. Je m'avançois pour reconnoître la place, dans le dessein de l'attaquer, lorsqu'en dehors de la ville, j'apperçus une troupe de hussards. C'étoit ceux qui avoient été postés à Dun. Ils avoient marché au secours du roi, mais ils n'avoient pu parvenir à entrer dans la ville. M. Deslong qui les commandoit, vint à moi, et m'apprit que le roi étoit parti de Varennes depuis une heure et demie. Il étoit alors neuf heures et demie passée. Il me dit qu'il étoit

1791. entré dans la ville, et avoit parlé au roi; qu'après l'avoir informé que je marchois à son secours à la tête du régiment de Royal-Allemand, et l'avoir prié d'attendre mon arrivée, il lui avoit demandé ses ordres. Sa majesté avoit répondu : — « Je suis prisonnier ici, je ne puis » plus donner d'ordres; dites seulement à M. » de Bouillé, que je crains bien qu'il ne soit » plus en son pouvoir de me tirer d'ici, mais que » j'espère qu'il fera tous ses efforts pour cela. » M. Deslong me dit encore que le peuple et la municipalité, à l'arrivée d'un aide-de-camp de Lafayette, avoient forcé le roi de rentrer dans sa voiture, et de retourner à Paris, et qu'il devoit être déja très-éloigné. Il ajouta que parvenu jusqu'à Varennes avec son détachement, et ayant trouvé le pont barricadé, il avoit cherché un endroit de la rivière guéable, sans pouvoir le trouver; qu'alors il s'étoit adressé lui-même aux gardes nationales postées derrière le pont, pour leur demander de le laisser entrer dans la ville avec son détachement. On le lui avoit refusé, et tout ce qu'il avoit pu obtenir, c'étoit la permission d'y entrer seul, pour parler au roi, avec la promesse qu'il seroit le maître de s'en retourner, quand il le voudroit. M. Deslong me confirma aussi que les hussards sta-

tionnés à Varennes, avoient été gagnés; que les dragons postés à Clermont, avoient refusé de marcher, et enfin que le roi avoit été arrêté à onze heures passées, pendant qu'il cherchoit le relai qu'il n'avoit jamais pu trouver. Toutes les circonstances de cette affaire me parurent un mystère, et je ne pus nullement me rendre raison des causes qui les avoient amenées. Je demandai à M. Deslong, s'il avoit vu M. de N***, M. de Goguelas et le comte Charles de Damas. Il me dit qu'ils avoient été arrêtés tous les trois; que les deux premiers étoient arrivés, avec leurs détachemens, une heure et demie après le roi; mais que les hussards qu'ils commandoient, s'étoient réunis à ceux de Varennes. Il me dit que M. de Damas étoit arrivé peu de tems après, accompagné seulement de deux ou trois officiers, ses dragons ayant refusé de le suivre. Je vis alors, sans toutefois pouvoir me faire une idée de la raison de cette négligence, que les dispositions convenues n'avoient point été observées, et que mes ordres n'avoient point été exécutés. 1791.

Pendant ce tems-là le régiment Royal-Allemand arriva, et je proposai au général d'Hoffelize, et aux autres officiers, de traverser la rivière, et de faire encore trois ou quatre lieues,

1791. pour voir s'il ne seroit pas possible de rejoindre la voiture du roi. J'envoyai quelques cavaliers au dessus et au dessous de la ville, pour chercher un gué; et quoiqu'il y eût certainement des endroits guéables, ils ne purent en découvrir. Je voyois dans Varennes un grand nombre de gardes nationales sous les armes, et on vint nous apprendre que les garnisons de Metz et de Verdun, marchoient contre nous avec leurs canons. Les troupes de la garnison de Verdun n'étoient déja même plus très-éloignées. Les gardes nationales de tout le pays, étoient en mouvement. Tout me parut absolument perdu. La cavalerie même qui m'avoit suivie, témoignoit de la répugnance à aller plus loin. Je remenai donc Royal-Allemand à Stenay, d'où je partis pour Luxembourg avec les officiers généraux et plusieurs officiers particuliers, au moment où la municipalité venoit de s'assembler, et délibéroit pour nous faire arrêter. L'ordre en étoit déja même donné sur la frontière, où nous passâmes de force, en essuyant quelques coups de fusil.

Les particularités de cet événement sont détaillées dans un procès-verbal que j'ai fait rédiger par les officiers des hussards qui étoient à Varennes, lorsque le roi fut découvert. M.

Bertrand de Molleville, auquel je l'ai communiqué, a bien voulu donner une place à ce procès-verbal, dans ses mémoires secrets publiés depuis peu. Je crois donc inutile de l'insérer ici.

Voici maintenant ce que, depuis mon départ de France, j'ai su par M. de Damas, et d'autres personnes dignes de foi. Le roi quitta les Tuileries à-peu-près à minuit, dans une voiture ordinaire; madame Elisabeth et madame Royale, qui en étoient sorties les premières, virent Lafayette traverser le Carrousel. C'étoit sur cette place que la voiture destinée au roi, l'attendoit. Au moment où la reine et le dauphin, qui suivoient le roi, arrivèrent, ils virent Lafayette repasser une seconde fois. Il paroît qu'il avoit eu quelques soupçons, mais qu'il ne savoit rien de positif. Je n'ai jamais pu découvrir pourquoi le roi ne se fit pas précéder par des couriers, car il avoit avec lui trois de ses gardes-du-corps déguisés en domestiques; et il y en eut deux qui restèrent constamment sur le siège de la voiture, dont une des soupentes cassa près de Montmirel, ce qui occasionna un retard de deux heures. Dans plusieurs endroits, sa majesté se montra, particuliérement à Châlons, où elle fut reconnue par

1791. le maître de poste. Heureusement, c'étoit un honnête homme. Il se tut. A son arrivée à Pont-de-Somevèle, le roi n'y trouva point de troupes. M. de N*** et M. de Goguelas, en étoient partis depuis plusieurs heures, et avoient retiré le détachement de ce poste important, d'où devoient partir des ordres pour tous les autres. Le premier m'a donné pour raison de leur conduite (je n'ai jamais vu depuis M. de Goguelas), que comme il y avoit eu peu de jours avant, une insurrection populaire dans cette ville, la présence des hussards y avoit causé de grandes inquiétudes, et que d'ailleurs croyant l'heure à laquelle le roi devoit arriver, passée, ils avoient cru prudent de se retirer et de se rendre à Varennes; mais il ne m'a jamais expliqué pourquoi ayant quitté leur poste, d'où dépendoit le succès, ils ont dit aux détachemens de Clermont et de Sainte-Menehould, qu'il ne falloit plus attendre le roi; pourquoi, en se rendant à Varennes, ils ont pris une route indirecte, et non la grande route que devoit suivre le roi, ce qui a été cause qu'ils n'y sont arrivés qu'après sa majesté; pourquoi, une fois à Varennes, au lieu de pérorer la municipalité et la garde nationale, et de demander aux hussards s'ils étoient pour le

roi ou pour la nation, ils ne sont pas tombés sur la populace, qui étoit alors peu nombreuse, et ne l'ont pas dissipée; pourquoi ils ne m'ont pas fait avertir sur-le-champ, devant calculer qu'il falloit au moins trois heures à un courier pour faire les huit grandes lieues de Varennes à Stenay, une demi-heure pour préparer le régiment Royal-Allemand, et sortir de Stenay, et quatre heures et demie ou cinq heures pour le conduire à Varennes, ce qui employoit huit heures et demie; (si on eût fait partir quelqu'un pour m'avertir dès 11 heures et demie, j'arrivois à sept heures et demie ou huit heures, et je pouvois sauver le roi) pourquoi encore ne pas prendre les mesures qui avoient été ordonnées pour arrêter à Sainte-Menehould les couriers de Paris et l'aide-de-camp de M. de Lafayette, qui ont décidé le départ du roi de Varennes; pourquoi, s'ils n'ont pu le délivrer, n'ont-ils pas pris tous les moyens de l'empêcher de partir, et il y en avoit mille. 1791.

Je reviens à ce qui regarde personnellement le roi. A Sainte-Menehould, il se montra plusieurs fois à la portière de sa voiture; il fut reconnu par le maître de poste, au moment où, les chevaux déja attelés, il étoit prêt à

1791. partir. Cet homme n'osa cependant pas l'arrêter, mais il dépêcha son fils à Varennes, pour informer la municipalité que le roi alloit y arriver. Il fut aussi reconnu à Sainte-Menehould, par le commandant du détachement placé dans cette ville. Celui-ci donna l'ordre à sa troupe de monter à cheval. Mais les gardes nationales ayant entendu cet ordre, se rangèrent devant la porte des écuries, et empêchèrent les dragons de prendre leurs chevaux. Un seul homme, un maréchal-des-logis parvint à s'emparer de son cheval, et s'échapa. Il apperçut le fils du maître de poste, le trop fameux Drouet, comme il sortoit de la ville. Il le suivit quelque tems avec l'intention de l'arrêter ou de le tuer, mais il le perdit de vue dans un bois, et n'arriva à Varennes que long-tems après lui.

A Clermont le comte Charles de Damas, qui commandoit deux escadrons de dragons, attendit avec impatience le courier, qui devoit annoncer l'arrivée du roi. Il tint constamment ses troupes prêtes. Ayant appris que deux voitures, dont on lui fit la description, avoient changé de chevaux à la poste, il ne douta point qu'elles ne fussent celles du roi et de sa famille. Il fit, en conséquence, monter

ses dragons à cheval. Le district et la municipalité inquiets de cette alerte, exigèrent qu'il leur rendît compte des motifs de cet ordre imprévu. M. de Damas, sans leur répondre, pressa des éperons son cheval, et dit à ses dragons de le suivre. Mais les menaces et les prières de la garde nationale l'emportèrent; les dragons abandonnèrent leur commandant. M. de Damas, suivi seulement de deux ou trois officiers, continua sa route jusqu'à Varennes, où il arriva quelques instans après sa majesté. 1791.

Le roi étonné de ne voir ni M. de N***, ni M. de Goguelas, ni les relais, ni les troupes qui devoient assurer son passage, fit arrêter sa voiture à l'entrée de la ville. Les gardes-du-corps, qui étoient sur le siège, allèrent de porte en porte, demandant le relai que M. de Goguelas avoit placé à l'autre extrêmité de la ville. La reine elle-même mit pied à terre pour aller aux informations. A la fin, à force de promesses et de menaces, ils persuadèrent aux postillons de passer outre. La voiture fut bientôt arrêtée sous une arcade, à une petite distance du pont, par huit ou neuf hommes déterminés. Les gardes-du-corps voulurent passer de force, mais le roi le leur défendit. Sa majesté fut alors conduite dans une maison voisine, où elle fut

1791. immédiatement reconnue. Les officiers municipaux s'y rendirent sur-le-champ, et en un instant toutes les rues furent baricadées, les écuries des hussards environnées, la garde nationale sous les armes, et l'alarme répandue par le son du tocsin. Le roi parla au maire et aux officiers municipaux, avec la plus grande bonté, et d'abord avec un peu de fermeté. Il les assura que son intention n'étoit pas de quitter le royaume, mais seulement d'aller à Montmédi, pour y jouir, avec le secours de ses troupes, de son repos et de sa liberté, et il finit par leur demander qu'ils lui permissent de continuer sa route. Ils le refusèrent, d'une manière à la vérité respectueuse, en lui disant qu'ils étoient obligés d'attendre les ordres de l'assemblée nationale. Ils eurent, en général, pour lui les plus grands égards. Quelques uns mêmes lui témoignèrent des sentimens d'affection. Etoient-ils sincères, ou bien feignoient-ils seulement des sentimens depuis long-tems éteints dans leur cœur ? Je l'ignore.

Pendant ce tems-là, on dépêcha des couriers à Metz, à Verdun et dans toutes les villes où il y avoit des garnisons nombreuses, pour annoncer la fuite de sa majesté, et faire savoir que je marchois à son secours avec des troupes.

Le jeune officier qui commandoit les hussards de Varennes, n'ayant point été instruit par M. de Goguelas de leur véritable destination, crut qu'il n'étoit là que pour escorter un convoi d'argent. En conséquence, il n'avoit pas rassemblé sa troupe. Les hussards s'étoient mêlés avec le peuple; et quand il leur ordonna de monter à cheval et de se mettre sous les armes, ils refusèrent d'obéir. Les deux officiers que j'avois envoyé à Varennes, conformément à mes ordres, s'étoient tenus renfermés dans l'auberge où étoient les chevaux destinés au roi, attendant toujours M. de Goguelas, et ignorant entiérement ce qui se passoit dans la ville. 1791.

Environ une heure après l'arrestation du roi, M. de Goguelas et M. de N*** arrivèrent à Varennes, et furent reconnus par les gardes nationales, qui obligèrent leurs détachemens à descendre de cheval, avant de leur permettre d'entrer dans la ville. Ils demandèrent à parler au roi. On le leur accorda. Sa majesté leur dit de rester tranquilles, et de ne point tenter de le délivrer par la force. Elle leur observa que j'aurois sûrement le tems de venir à son secours. « En outre, ajouta-t-elle, d'après la » manière dont les membres de la municipalité

1791. » m'ont parlé, j'ai lieu de croire qu'ils me lais-
» seront continuer mon voyage. » Dans le fait, pendant quelques instans, ces hommes avoient paru indécis, et le roi doutoit encore qu'ils attendissent des ordres de Paris. M. de Goguelas sortit alors, et s'adressant aux hussards, il leur fit le commandement de *haut les armes*, et leur demanda : « pour qui ils étoient. » *Vive la nation*, s'écrièrent-ils tous ; *nous sommes et serons toujours pour elle*. A l'instant un officier de la garde nationale se mit à la tête de ces hussards. Leur commandant, ayant joint les deux officiers que j'avois envoyé à Varennes, vint m'instruire de ce qui s'étoit passé. Vers les sept heures du matin, un aide-de-camp de Lafayette arriva, apportant l'ordre à la municipalité de faire retourner le roi à Paris. M. Deslong demanda de nouveau des ordres à sa majesté ; elle répondit une seconde fois : « Je suis prisonnier ; en conséquence je » n'en puis donner aucun. »

Telles sont les circonstances de cette malheureuse affaire, que j'ai pu recueillir. On a déja vu que je n'ai jamais eu le moindre espoir de son succès. Je crois nécessaire d'ajouter, qu'à l'époque où on l'entreprit, le peuple et les troupes étoient animés jusqu'à la rage

contre

contre leur souverain ; à Metz et à Verdun 1791.
en particulier, il étoit impossible de se méprendre sur leurs dispositions. Dans leur marche sur Varennes, les canonniers de la garnison de la première de ces deux villes, dirent à leurs officiers, qu'ils avoient forcés de les suivre, que leur première décharge seroit dirigée contre la voiture du roi, et la seconde contre eux, s'ils ne faisoient pas leur devoir.

A mon arrivée à Luxembourg, j'y fus reçu de la manière la plus flatteuse ; j'y restai quelque tems ; mais je ne fus pas peu surpris de ne trouver aucunes troupes dans ce canton. A Luxembourg même, malgré l'extrême importance de cette place, il n'y avoit que trois mille hommes, encore étoit-ce des recrues et des invalides. Je sçus, à la vérité, que l'empereur avoit donné l'ordre au gouvernement des Pays-Bas, de faire tous ses efforts pour secourir le roi, et de lui fournir sur la caisse militaire impériale, tout l'argent dont il pourroit avoir besoin.

J'appris que Monsieur, frère du roi, et Madame, étoient arrivés à Bruxelles. Cette nouvelle me fit le plus grand plaisir ; car j'étois très-inquiet sur leur sort. Ils avoient quitté les Tuileries une heure après le roi, et pris la

1791. route de Flandres, sans aucune précaution extraordinaire pour assurer leur route.

Une fois à Luxembourg, épouvanté de la dangereuse situation du roi et de la famille royale, craignant même pour leur vie, je crus de mon devoir, d'écrire à l'assemblée nationale une lettre, dans laquelle je m'accusai moi-même d'avoir engagé sa majesté à prendre les mesures qu'elle avoit adoptées, et j'assurai que c'étoit sur mes instances réitérées, qu'elle avoit consenti à quitter Paris, et à se retirer sur les frontières, au milieu de ses troupes fidèles. Je pensai qu'il convenoit d'ajouter que si l'assemblée se portoit à quelque violence contre la personne du roi, si elle attentoit à sa liberté, ou si même elle manquoit à son devoir et au respect qu'elle lui devoit, elle avoit tout à redouter de la vengeance des souverains alliés de ce malheureux prince.

Cette lettre, qui depuis a été imprimée et répandue dans toute l'Europe, n'avoit d'autre objet que de tourner contre moi la fureur du peuple, alors dirigée contre le roi et contre la reine, et qui me faisoit craindre pour leurs jours. Je désirois aussi intimider les nombreux ennemis de ce prince et de la monarchie. Cette démarche, cependant, a été sévèrement blâ-

1791.

mée par tous les partis qui ont imputé à un esprit de fanfaronade, ce qui n'étoit l'effet que de la fureur et de la vengeance. Mais, comment a-t-on pu méconnoître ainsi les motifs de ma conduite ? Si je n'avois été uniquement animé du désir de sauver le roi, aurois-je été assez extravagant pour annoncer, que les armées étrangères alloient entrer en France, tandis que je ne voyois aucuns préparatifs de guerre ? Aurois-je proféré des menaces dans un moment où je sentois toute l'impossibilité de les réaliser? me serois-je exposé moi et les miens, non-seulement à la proscription et à la persécution, mais à toute la rage d'ennemis acharnés qui, j'en étois certain, ne me donneroient point de relâche, et qui dans le fait, peu de tems après, mirent ma tête à prix ?

Je reprends le cours des événemens. Vers le commencement de juillet, j'eus la satisfaction d'apprendre, qu'il n'y avoit plus rien à craindre pour la vie du roi; que le duc d'Orléans, à la tête de ses jacobins, n'avoit pu venir à bout de déterminer l'assemblée à prononcer sa déchéance, ou à le mettre en jugement. Par le fait, en restant fidèle à la constitution, elle ne pouvoit prendre ni l'une ni l'autre de ces mesures. Les loix, il est vrai

1791. prescrivoient au roi de ne pas s'éloigner de Paris de plus de vingt lieues; mais elles portoient formellement, que dans le cas où il dépasseroit ces limites, il seroit d'abord sommé de rentrer dans l'enceinte constitutionnelle; et c'est seulement après son refus, qu'il pouvoit être déclaré déchu du trône. Néanmoins, dans cette circonstance, il avoit été arrêté et conduit prisonnier à Paris, ce qui étoit une violation manifeste de ses propres loix; mais toujours dirigée par quelques factieux et quelques scélérats, la conduite de cette assemblée avoit été jusque-là un tissu d'inconséquences.

Pendant mon séjour à Luxembourg, je reçus le décret prononcé contre moi et contre tous ceux que l'on crut avoir aidé le roi dans sa fuite. Je l'insérerai ici, comme une preuve que l'assemblée étoit entrée dans mes vues, et que ses meneurs, les Lameth, Barnave, Duport, Beauharnais, alors président, ne vouloient point détruire entièrement la monarchie, mais touchés, de compassion pour leur infortuné souverain, étoient résolus de le soustraire à la fureur des jacobins, en détournant sur moi toute la responsabilité de cette affaire.

« L'assemblée nationale, après avoir entendu

» ses comités diplomatique, militaire, des 1791.
» recherches, de jurisprudence criminelle, de
» constitution, de révision et des rapports :

» Attendu qu'il résulte des pièces dont le
» rapport lui a été fait, que M. Bouillé, géné-
» ral de l'armée française sur la Meuse, la
» Sarre et la Moselle, a conçu le projet de ren-
» verser la constitution; qu'à cet effet, il a
» cherché à faire un parti dans l'empire, solli-
» cité et exécuté des ordres non-contre-signés,
» attiré le roi et sa famille dans une ville de son
» commandement, disposé des détachemens
» sur le passage, fait marcher des troupes vers
» Montmédy, préparé un camp près cette
» ville, cherché à corrompre les soldats, les a
» engagés à la désertion pour se réunir à lui,
» et sollicité les puissances voisines à faire une
» invasion sur le territoire français, décrète :

» 1°. Qu'il y a lieu à accusation contre M.
» Bouillé, ses complices et adhérens, et que
» procès leur sera fait et parfait devant la
» haute-cour nationale provisoire, séante à
» Orléans; qu'à cet effet les pièces qui ont été
» adressées à l'assemblée nationale, seront en-
» voyées à l'officier qui fait auprès de ce tri-
» bunal, les fonctions d'accusateur public;

» 2°. Qu'attendu qu'il résulte également des

1791. » pièces dont le rapport lui a été fait, que MM.
» Heyman, Klinglin et d'Hofelize, maréchaux-
» de-camp, employés dans la même armée de
» M. Bouillé; Désotteux, adjudant-général;
» Bouillé fils, major d'hussards, et Goguelas,
» aide-de-camp; que MM. Choiseul-Stainville,
» colonel du régiment de dragons, Mandel, Fer-
» sen, colonel-propriétaire du régiment Royal-
» Suédois; Valory, Malden et Desmoutiers,
» sont prévenus d'avoir eu connoissance du
» complot dudit Bouillé, et d'avoir agi dans la
» vue de le favoriser, il y a lieu à accusation
» contre eux, et que leur procès leur seroit fait
» et parfait devant ladite haute-cour nationale
» provisoire, séante à Orléans;

» 3°. Que les personnes dénommées dans les
» articles précédens, contre lesquelles il y a
» lieu à accusation, qui sont ou seront arrê-
» tées par la suite, seront conduites, sous bonne
» et sûre garde, dans les prisons d'Orléans, et
» que les pièces des procédures commencées
» au tribunal du second arrondissement, ainsi
» que dans les autres tribunaux du royaume,
» seront envoyées à celui d'Orléans, qui de-
» meurera seul chargé de la suite de la procé-
» dure;

» 4°. Que MM. Damas, Dandouin, Vale-

» court, Morassin, Talon, Floriac et Remi ;
» les sieurs Larour, lieutenant au premier ré-
» giment de dragons, Pahoudi, sous-lieutenant
» au régiment de Castella-Suisse, Brige, écuyer
» du roi, et madame Tourzel, resteront en
» état d'arrestation jusqu'après les informa-
» tions, pour être statué ultérieurement sur
» leur sort ;

» 5°. Que les dames Brunier et Neuville se-
» ront mises en liberté. »

En même tems que ce décret, je reçus une lettre du vicomte de Beauharnais. Elle étoit sans signature ; mais j'ai eu depuis des preuves non-équivoques, qu'elle avoit été écrite par ce gentilhomme, membre de l'assemblée nationale, dont il étoit président lors de l'arrestation du roi, et qui depuis, en 1793, a commandé l'armée française sur le Bas-Rhin, contre le duc de Brunswick. Cette lettre que je crois de mon devoir de publier, montrera plus clairement encore, qu'il avoit parfaitement senti les motifs qui m'avoient porté à écrire à l'assemblée, et tout en servant à justifier ma conduite, elle fera connoître des particularités très-intéressantes, propres à dévoiler la véritable opinion de la majorité de l'assemblée, au moment où elle a été écrite.

1791. Paris, 16 juillet 1791.

« Je suis un français, monsieur, que vous
» connoissez, quoiqu'il soit d'un parti opposé
» au vôtre. Avant d'entrer dans le sujet de ma
» lettre, je vous dirai avec franchise, ce que
» je pense de vous, afin que vous puissiez
» juger avec quel homme vous avez à traiter.
» C'est là tout ce que vous saurez sur mon
» compte.

» Je vous ai toujours estimé, et votre con-
» duite, dans une affaire récente, n'a fait en
» rien changer mes sentimens. Je sais que
» vous avez de grands talens, un grand cou-
» rage, et, quoi qu'en puissent dire vos enne-
» mis, une grande droiture et une grande in-
» tégrité. Vous n'êtes point partisan d'une ré-
» volution poussée aussi loin que la présente.
» Je pense différemment, et à l'exception de
» trois ou quatre changemens importans, que
» vous devinez facilement, j'aime notre cons-
» titution dans toutes ses parties.

» Aussi long-tems que vous avez imaginé,
» que d'une union plus ou moins étroite entre
» le roi et l'assemblée, il pourroit résulter un
» ordre de choses quelconque, vous avez servi
» la constitution sans l'aimer. Mais quand vous

» avez cru vous appercevoir que l'assemblée » étoit sous la domination d'une faction, et » dépassoit les limites de la constitution qu'elle » avoit faite; quand vous avez vu les partisans » de l'assemblée eux-mêmes, refuser de recon- » noître les autorités créées par elle, le roi et » la famille royale insultés et traités en pri- » sonniers par le peuple de Paris (1); enfin, » quand vous avez vû Lafayette obligé de don- » ner sa démission, parce qu'il s'étoit efforcé, » au péril de sa vie et sans succès, d'assurer aux » loix l'obéissance qui leur est due; quand vous » vous êtes vu le témoin de tous ces excès, vous » n'avez plus douté que nous travaillions nous- » mêmes à notre propre ruine; que la France » étoit sur le bord de l'abyme, et qu'elle ne » pouvoit plus être sauvée que par quelque » grand coup d'éclat. Vous l'avez tenté, et » vous avez échoué. Maintenant, après une » démarche vis-à-vis de l'assemblée nationale, » que je suis loin d'approuver, mais que vous » avez regardée comme nécessaire à la sûreté » personnelle du roi et de la reine, vous vous » efforcez de vous faire un parti, dans l'inten-

---

(1) Il fait allusion au 18 avril, jour auquel le peuple empêcha par la force le roi d'aller à Saint-Cloud.

1791. » tion de tenter contre la France un coup de
» main qui, s'il vous réussit, puisse rallier
» autour de vous un plus grand nombre en-
» core de mécontens; et avec leur secours, et
» peut-être même celui de quelques puissances
» étrangères, vous vous proposez d'opérer par
» la force de grands et durables changemens
» dans notre constitution.

» Je veux vous soumettre quelques réfle-
» xions sur les moyens auxquels vous avez re-
» cours pour faire réussir un projet que vous
» croyez louable. Permettez-moi de vous prier
» de leur donner toute votre attention. Peut-être
» ces réflexions ne vous en paroîtront-elles pas
» indignes. Avant de vous entretenir de notre
» situation présente, je dois vous rappeler celle
» qui l'a précédé.

» L'assemblée nationale souvent influencée
» par des factieux, dont les noms seront à ja-
» mais en horreur à tous les bons français, a
» travaillé pendant deux années à une consti-
» tution, qui est aujourd'hui presque achevée.
» La foule des ignorans et des lâches, s'est
» groupée autour de ces factieux; l'opposition
» mal dirigée du côté droit, n'a fait qu'irri-
» ter les esprits, et n'a eu conséquemment
» d'autre effet que de servir leurs infâmes

» projets. Le reste du côté patriote de l'assem- 1791.
» blée, peut être divisé en deux classes ; la pre-
» mière est composée de ces hommes sans éner-
» gie, sans principes arrêtés, et toujours dispo-
» sés à adopter l'opinion de celui qui crie le plus
» fort ; la seconde renferme ces hommes éclai-
» rés qui, désintéressés dans leurs vues, iné-
» branlables dans leurs principes, ont vu quel-
» quefois avec douleur l'inutilité des efforts
» les plus courageux et les plus constans, mais
» qui, chérissant la liberté autant qu'ils détes-
» tent les factions, marchent invariablement
» à leur but, la constitution, malgré les obs-
» tacles que ne cessent de leur opposer leurs
» indignes ennemis. Personne n'a autant con-
» tribué que Mirabeau, à arracher aux fac-
» tieux leurs masques populaires. Sa mort, que
» je regarde comme une grande calamité na-
» tionale, et que vous avez plus de raison que
» qui que ce soit de regretter, a servi néan-
» moins à hâter la perte de leur popularité.
» Leurs infernales machinations, quoiqu'elles
» aient souillé la révolution de taches indélé-
» biles, et presque détruit la France, ne leur
» ont cependant été jusqu'ici d'aucune utilité.
» Leurs détestables intrigues ont été constam-
» ment déjouées, particulièrement le 5 oc-

1791. » tobre 1789, et ils n'ont vu devant leurs yeux
» que la mort et l'ignominie. S'étant apperçu
» que la nation marchoit à grands pas vers sa
» destruction, ils en ont conclu qu'ils seroient
» enveloppés dans sa ruine. En conséquence,
» ils ont changé le plan de leur conduite. L'a-
» narchie et le désordre qu'ils avoient excité
» pour déchirer leur malheureuse patrie,
» avoient été long-tems entretenus par des
» hommes dont ils avoient généralement été
» considérés comme les meneurs. Ils les ont
» abandonnés ces hommes, et les ont accusés
» d'être les auteurs de tous les malheurs de la
» France. Le roi partit de Paris : afin de ré-
» tablir leur crédit, à cette époque entiérement
» perdu, ils profitèrent de cette disposition à
» l'union que la crainte d'un danger commun
» ne manque jamais de produire dans tous
» les partis ; et maintenant ils sont comp-
» tés au nombre de ceux qui désirent le plus
» ardemment voir l'ordre rétabli, et le pou-
» voir exécutif remis dans toute sa force entre
» les mains du roi. Je ne les en estime pas
» davantage pour cela. Mais il s'agit de sauver
» notre patrie ; aucun moyen ne doit être né-
» gligé. Les vrais patriotes ne refusent point
» de les aider, quoiqu'ils détestent et méprisent
» leurs personnes.

» Permettez-moi maintenant de passer à 1791.
» notre état présent, et d'examiner la conduite
» que l'assemblée suit en ce moment, et dont
» elle ne s'écartera plus. Elle est maintenant
» convenue (je ne parle pas de cinq ou six ex-
» travagans) de faire, lors de la révision de la
» constitution, c'est-à-dire pendant les six der-
» nières semaines de sa laborieuse carrière, les
» changemens ultérieurs désirés par tous les
» bons citoyens. La constitution doit être alors
» présentée à l'acceptation du roi, après toute-
» fois que l'assemblée lui aura exprimé le
» désir de le voir se retirer dans la ville qu'il
» jugera à propos de choisir, afin d'agir en
» pleine et entière liberté.

» On se propose de faire une fédération au
» mois d'août. Son objet sera d'exciter un
» mouvement en faveur du roi, qui puisse
» l'attacher davantage à la constitution : il y
» a tout lieu de croire que cette mesure aura
» tout le succès qu'on s'en promet. Cette con-
» duite de l'assemblée envers le roi et la na-
» tion (leurs intérêts, je crois, étant les mê-
» mes), me paroît extrêmement prudente,
» sur-tout dans la conjoncture : car elle doit
» soigneusement éviter de contrarier trop ou-
» vertement l'opinion des provinces qui sont

1791. » encore très-animées contre sa majesté, quoi-
» que je ne doute pas que sa présence, quand
» il les visitera, ne le réconcilie entiérement
» avec elles.

» Ayant une fois accepté la constitution, le
» roi pourra alors visiter les différentes par-
» ties de son royaume, regagner lui-même
» l'affection de son peuple, et à son retour à
» Versailles ou à Paris, reprendre la liberté
» et la splendeur dont il n'auroit jamais dû
» être privé.

» Cette nouvelle et heureuse révolution ra-
» menera dans leurs foyers tous nos compa-
» triotes fugitifs; elle sera suivie de l'oubli
» mutuel du passé, et de cette sincère et cor-
» diale réconciliation que la sensibilité de la
» nation française (qui, comme quelques per-
» sonnes se l'imaginent, n'est point éteinte),
» désire avec tant d'impatience. En un mot,
» le désordre, la cruauté et le malheur, feront
» place à l'harmonie, à la paix et au bonheur.
» Avec quel ravissement j'entrevois cette pers-
» pective! quels ennemis alors pourrons-nous
» encore craindre!

» Peut-être de plus grands changemens
» paroîtront-ils nécessaires, mais nous les

» laisserons à faire au tems et à la constitu- 1791.
» tion elle-même. Nous ne serons pas long-
» tems à nous appercevoir de ses défauts. Un
» peuple qui a brisé ses chaînes, et s'est donné
» à lui-même une constitution, encore tout
» effrayé du despotisme auquel il vient d'écha-
» per, dépouille ordinairement de toute au-
» torité l'objet de ses appréhensions, mais
» bientôt dégoûté de l'anarchie, il rend au
» pouvoir exécutif toute la puissance dont il
» a besoin, pour assurer la liberté et le bon-
» heur de l'état. L'exemple récent de l'Amé-
» rique, est une preuve suffisante de la vérité
» de cette observation.

» Je vais examiner maintenant les moyens
» que vous vous proposez d'employer pour
» rétablir en France l'ordre de choses que vous
» préférez. Ces moyens sont la force.

» J'ai déja observé dans la première partie
» de cette lettre, que l'assemblée, depuis qu'elle
» n'est plus sous l'influence d'une faction, est
» divisée en deux classes ; l'une composée
» d'hommes sages, courageux et éclairés ; l'au-
» tre de fanatiques et de mal-intentionnés, qui
» ne respirent que pour la ruine de l'état. Ces
» derniers, quoique supérieurs en nombre, se
» taisent cependant dans les momens du dan-

1791. » ger, et se laissent guider par les premiers.
» Vous savez que les hommes les plus inso-
» lens dans la prospérité, sont presque tou-
» jours les plus rampans dans l'adversité. L'as-
» semblée est donc, du moins dans les affaires
» importantes, bien dirigée. La moindre appa-
» rence du danger a rappelé autour d'elle tous
» ces braves et vertueux citoyens, qui n'au-
» roient jamais dû l'abandonner. Sous ce rap-
» port, vos menaces nous ont été utiles; mais
» si vous persistez à vouloir les mettre à exé-
» cution, elles produiront un effet diamétrale-
» ment opposé à vos désirs: car c'est, je pense,
» le bonheur du roi que vous voulez, et son
» bonheur dépend maintenant de celui de la
» nation. Il ne me sera pas difficile de vous
» convaincre de la vérité de ce que j'avance ici.

» Vous avez pu juger par le dernier événe-
» ment, de ce qui résulteroit d'une attaque du
» dehors contre la France. Elle rallieroit le
» peuple de toutes les parties du royaume,
» mettroit entre les mains de l'assemblée un
» pouvoir encore plus grand que celui qu'elle
» a, et augmenteroit les ressentimens contre
» le roi. Les hommes courageux et bien inten-
» tionnés qui dirigent aujourd'hui l'assemblée,
» croiroient qu'il est de leur honneur de dé-

» fendre la constitution, et craindroient de tenter les changemens qu'ils désirent, de peur d'être accusés de foiblesse et de pusillanimité. Vous les forceriez par-là de sortir du cercle dans lequel ils veulent se mouvoir, et de se réunir à une bande de factieux qu'ils détestent autant que vous pouvez vous-même le faire, et qu'ils sont sur le point d'écraser. 1791.

» Mais je vais plus loin. Je suppose que, nonobstant cette union, vous entriez en France en conquérant, vous êtes du moins certain que la victoire sera achetée par des torrens de sang, et que, dans l'intervalle, leurs majestés seront exposées aux plus grands dangers, peut-être même succomberont-elles sous les coups de quelques assassins à la solde de ces puissances étrangères qui, depuis si long-tems, entretiennent des agens au milieu de nous.

» Je supposerai encore (ce que vous croyez peut-être; pour moi je suis d'une opinion différente) que cette unanimité de sentimens qui se manifestent dans toutes les parties de la France, n'est que l'effet d'une fermentation passagère, et n'est fondée sur aucun principe durable. Dans ce cas, il est évidemment de votre intérêt de différer l'attaque

1791. » que vous méditez contre la France, jusqu'au
» printems prochain ; à cette époque, l'effer-
» vescence de l'esprit public une fois calmée,
» il vous sera plus facile d'exécuter vos projets.
» En ne vous décidant à rien avant ce tems,
» vous serez à même de voir quelle tournure
» nos affaires prendront, et vous agirez cer-
» tainement avec plus de prudence.

» Cette lettre de la part d'un homme qui ca-
» che son nom, vous surprendra beaucoup, et
» vous vous efforcerez de découvrir les motifs
» qui m'ont engagé à vous l'écrire. Dans des
» tems pareils à ceux-ci, je conçois facilement
» que la méfiance doit être votre sentiment
» dominant ; aussi je ne doute pas que cette
» lettre ne fasse naître des soupçons dans votre
» esprit. Mais pour les dissiper, j'en appele à
» vous-même. Réfléchissez bien, et voyez s'il
» est possible que je sois animé par d'autres
» motifs que le bonheur de mon pays, mon
» attachement à mon souverain, et l'estime
» particulière que j'ai pour vous. Le ciel m'est
» témoin que je me suis toujours efforcé de
» contribuer de tout mon pouvoir au bonheur
» de ma patrie, et que personne ne souffre plus
» que moi des malheurs du roi. Soyez assuré
» qu'aucune crainte personnelle ne contribue

» à la démarche que je fais aujourd'hui. Un 1791.
» pareil sentiment n'a jamais approché de mon
» âme; et si vous entriez en France à la tête
» d'une armée, mon estime pour vous ne se-
» roit pour moi qu'une raison de plus d'être
» un des premiers et des plus ardens à s'op-
» poser à vos efforts.

» Puissent les considérations que je viens de
» vous présenter, se trouver conformes à votre
» propre façon de penser! C'est là le plus fer-
» vent de mes vœux.

» *P. S.* Ce que je vous ai dit, est unique-
» ment le résultat de mes réflexions. Ma po-
» sition me met à même de connoître les sen-
» timens des hommes estimables qui gouver-
» nent en ce moment l'assemblée. Je puis
» hasarder de vous assurer qu'ils sont entié-
» rement conformes aux miens. J'ai renfermé
» cette lettre sous le couvert de personnes qui,
» je l'espère, auront soin de vous la faire par-
» venir. J'en ai envoyé un duplicata par une
» autre route, afin d'être assuré que vous la
» recevrez intacte. Si vous désirez savoir de
» tems en tems ce qui se passe parmi nous, et
» connoître l'état de l'opinion publique, qui
» est aujourd'hui la première des puissances,
» je vous en instruirai avec vérité et impar-

1791. » tialité ; et si ce que vous apprendrez de moi,
» a quelqu'influence sur votre conduite, je
» croirai avoir rendu un grand service, et à
» ma patrie, et à vous-même ; c'est là tout ce
» que j'ambitionne, et si je suis assez heureux
» pour l'obtenir, je le regarderai comme une
» récompense inappréciable.

» Vous pouvez me faire savoir si vous avez
» reçu ma lettre, et si vous désirez entendre
» encore parler de moi, par le moyen suivant.
» Ecrivez aux rédacteurs du journal de la
» Cour et de la Ville, entiérement dévoués
» à votre parti, pour les prier d'insérer,
» dans le plus prochain numéro, l'article sui-
» vant : « M. de B*** a reçu la lettre qui lui
» a été adressée le 10 juillet 1791, et désire la
» continuation de cette correspondance. » Vous
» pouvez être certain qu'une pareille demande
» de votre part, sera accordée à l'instant. »

J'ai suivi exactement ces instructions, mais je n'ai jamais reçu une seconde lettre de M. de Beauharnois.

CHAPITRE XII.

Emigration générale. — J'offre mes services à l'impératrice de Russie. — Lettre du roi de Suède. — Je me rends auprès de ce prince, à Aix-la-Chapelle. — Ses projets en faveur du roi de France. — Entrevue de l'empereur et du roi de Prusse. — Déclaration de Pilnitz. — Plans de l'Empereur et du roi de Prusse, pour terminer les affaires de France.

APRÈS l'arrestation du roi à Varennes, l'émigration, qui jusque-là avoit été peu considérable, même parmi les premiers ordres de l'état, devint alors générale. Elle s'étendit même à la classe respectable des citoyens qui étoient alarmés de la licence effrénée du peuple. Peu de mois après que j'eus quitté le royaume, presque tous les officiers avoient quitté leurs drapeaux, et étoient venus se joindre aux princes français à Coblentz, où ils s'étoient retirés. Les nobles des provinces, presque tous suivis de leurs femmes et de leurs enfans, vinrent demander un asyle sur une terre étrangère, abandonnant un pays où ils n'entendoient chaque jour que des cris de proscription. Le 1791.

1791. clergé presque en masse, et avec lui les principaux membres de la magistrature française, cherchèrent hors de la France un refuge contre la persécution. Les grands du royaume l'avoient presque tous dès long-tems abandonné. La noblesse, les richesses, la vertu même, étoient des crimes aux yeux du peuple. Toutes les routes de la France étoient couvertes d'hommes, de femmes et d'enfans, qui craignant d'être écrasés sous les ruines de la monarchie prête à s'écrouler, abandonnoient une patrie qui bientôt ne devoit plus être pour eux qu'un tombeau.

Le passage suivant de Tacite présente le fidèle tableau de l'horrible scène de crimes, de meurtres et de brigandage, qui a long-tems déshonoré la France aux yeux de toute l'Europe. *Corrupti in dominos servi, in patronos liberti, et quibus deerat inimicus per amicos oppressi.* On vit des enfans devenir les accusateurs de leurs pères; des femmes, après avoir trahi leurs maris, voler dans les bras de leurs ennemis; l'ami dénoncer son ami, et le serviviteur blanchi au service de son maître, le livrer entre les mains des bourreaux. Cependant, au milieu de cette dépravation générale, combien la vertu n'a-t-elle pas enfanté d'actions su-

blimes ? (1) Des mères, des épouses ont accompagné leurs enfans, leurs maris dans l'exil. Des enfans n'ont jamais voulu séparer leur sort de celui de leur père, et le parent généreux, l'ami sincère, le serviteur fidèle, ont montré dans leur attachement, une constance courageuse à laquelle la persécution donnoit de nouvelles forces. On a vu les hommes les plus illustres luttant avec le besoin, porter leur malheur avec dignité et courage, tandis que d'autres aussi distingués par leurs talens que par leur rang, et souvent leurs femmes aussi intrépides qu'eux-mêmes, bravoient audacieusement la mort, et la rencontroient avec calme. 1791.

Je ne voyois toujours rien qui annonçât des préparatifs hostiles contre la France, de la part des puissances étrangères. L'empereur n'avoit pas encore fait la paix avec les turcs. Les hos-

(1) « *Non tamen adeò virtutum sterile seculum ut* » *non et bona exempla prodiderit. Comitatæ profugos li-* » *beros matres, secutæ maritos in exilia conjuges, pro-* » *pinqui audentes, constantes generi, contumax etiam* » *adversus tormenta servorum fides. Supremæ clarorum* » *virorum necessitates, ipsa necessitas fortiter tolerata,* » *et laudatis antiquorum mortibus pares exitus.* »

TACITE Annal.

1791 tilités, il est vrai, avoient cessé; mais il étoit alors impossible de prévoir l'alliance contractée peu de tems après entre les cours de Vienne et de Berlin, afin de mettre un terme aux désordres qui déchiroient la France; alliance aussi extraordinaire que sa rupture, peu d'années après.

Dans le mois de mai précédent, j'avois demandé au roi, en cas qu'il abandonnât son projet de quitter Paris, et de se retirer dans une des villes de mon commandement, la permission d'entrer au service de la Russie. Je l'avois obtenu des événemens. J'envoyai le jeune Sombreuil (depuis si horriblement massacré à Quiberon) offrir mes services à l'impératrice. J'étois déterminé à ne pas rentrer dans ma patrie, où je ne pouvois plus trouver que l'anarchie et la confusion, dont j'avois été, depuis deux ans et plus, le témoin involontaire. Quelque changement que les événemens pussent amener, je ne doutois pas que le désordre ne me survécût. J'étois persuadé, qu'en supposant que les armées étrangères réussissent à rendre au roi sa liberté et son autorité, après s'être emparé d'une partie de nos frontières (moyen violent et terrible, mais qu'alors je croyois nécessaire), il resteroit encore des obstacles insurmontables au rétablissement et au maintien

de l'ordre public. Les priucipaux de ces obstacles étoient les opinions qui avoient prévalu parmi le peuple et les soldats, la force des partis qui régnoient sur toute la France, la foiblesse des royalistes de l'intérieur, l'extravagance des émigrés, et la difficulté de donner au roi une force suffisante pour appuyer son autorité. Au commencement de juillet, le roi de Suède, alors à Aix-la-Chapelle, m'écrivit la lettre suivante : je lui avois précédemment envoyé celle que j'avois adressée à l'assemblée.

Aix-la-Chapelle, 3 juillet 1791.

« Monsieur le marquis de Bouillé, j'ai
» reçu avec bien de la gratitude la marque
» de confiance que vous m'avez témoigné,
» en m'envoyant votre lettre à l'assemblée na-
» tionale. Je l'ai trouvé remplie de ces sen-
» timens d'attachement pour votre souverain,
» et d'horreur pour l'anarchie, qui sont si
» dignes d'un guerrier tel que vous. La for-
» tune est aveugle dans les commotions ci-
» viles comme à la guerre; mais les prin-
» cipes de fidélité et d'honneur sont immua-
» bles, et la réputation y est attachée plus
» qu'aux succès : depuis long-tems la
» vôtre, si bien établie, comme militaire,

1791. » vient de l'être encore plus par votre constance et votre inviolable attachement pour » votre souverain vertueux et infortuné ; recevez mes complimens. Il n'en est pas en » Europe, qui ne mettent un grand prix à » acquérir au nombre de leurs sujets, et de voir » à la tête de leurs armées, un homme comme » vous ; peut-être le plus ancien et le plus » fidèle allié de votre patrie, pourroit-il y » avoir un droit préférable aux autres, d'autant plus que vous ne quitteriez pas le service de votre véritable patrie, en entrant au » sien. Mais dans quelqu'état que vous soyez, » vous devez toujours être certain de mon » estime, et de l'intérêt que je prendrai toujours à vous. C'est avec ces sentimens que » je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Bouillé, dans sa sainte et digne garde.

» Votre très-affectionné,

» GUSTAVE. »

La lettre de ce prince, pour lequel j'avois la plus grande estime, me détermina à lui faire une visite à Aix-la-Chapelle. Dans l'entrevue que j'eus avec lui, il m'expliqua les raisons qui l'avoient empêché de me prendre à son service au commencement de

l'année 1789. Je crois de mon devoir de les supprimer. Il m'assura que son principal objet, en quittant ses états et en s'approchant du territoire français, étoit de voir s'il pouvoit être de quelqu'utilité à sa majesté, et qu'il avoit été engagé à cette démarche par l'impératrice de Russie, qui lui avoit représenté que connoissant parfaitement la nature des révolutions, et ayant heureusement terminé celle qu'il avoit entrepris dans son propre royaume, il pourroit servir efficacement le roi dans la situation embarrassante où il se trouvoit, lui suggérer les moyens d'en sortir, et sauver ainsi la monarchie d'une ruine totale. Sa majesté suédoise ajouta, qu'elle avoit été instruite de l'intention de Louis XVI de se rendre à Montmédi, et qu'elle se proposoit de se rendre auprès de lui dans cette ville. 1791.

Je n'eus pas de peine à faire connoître à ce prince le véritable état de la France, et à lui dévoiler ce que les passions qui les tourmentoient, déroboient aux yeux de tous les partis, sur-tout à ceux des royalistes que le désir de la vengeance aveugloit. Je lui dis, et je m'efforçai de le convaincre de la vérité de mon opinion, qu'attendu le nombre et la force des ennemis de la royauté, il ne restoit plus de

1791. ressources que dans l'intervention des puissances alliées du roi de France, appuyée de nombreuses armées qui pourroient, ou amener les choses à un accommodement, en soutenant les royalistes modérés et constitutionnels contre les anarchistes, ou opérer une nouvelle révolution en entrant en France, mais en médiateur et en protecteur du parti le plus raisonnable. Je lui fis sentir que cette invasion, en tout tems dangereuse par les conséquences qui pourroient en être le résultat, présenteroient moins de difficultés dans un moment où l'armée abandonnée par ses chefs, sans discipline, et livrée à tous les genres de licence, étoit entiérement désorganisée, dans un moment où les troupes étrangères au service du roi, et une grande partie de la cavalerie qui lui étoit restée fidelle, étoient les seuls qui observassent encore les réglemens militaires, et où le mauvais état de presque toutes les places frontières les mettoient absolument hors de défense; ce qu'il ne me fut pas difficile de prouver, puisque d'une inspection faite récemment par les ordres du roi, il étoit résulté que les soixante places de première ligne, depuis la Suisse jusqu'à la Sambre, ne pouvoient pas être réparées de manière à soutenir un siège avant

huit mois, et à moins d'une dépense de onze millions. J'ajoutai que si nous n'avions pas de partis, nous avions du moins des partisans, et même de puissans dans les provinces, sur-tout dans celles des frontières; que nous entretenions une correspondance avec ce qui restoit de généraux, d'ingénieurs et d'officiers d'artillerie, dans les places fortes, et que ceux qui avoient émigré, donneroient toutes les informations dont on pourroit avoir besoin. Il est certain qu'à la fin de l'année 1791, et même pendant toute celle de 1792, il n'étoit pas difficile d'envahir la France. Une partie de ses frontières étoit en quelque sorte ouverte et sans défense; et indépendamment des causes particulières qui ont arrêté les progrès des armées combinées, lorsqu'elles entrèrent en Champagne, il n'a rien moins fallu (quelque succès étonnant qu'elle ait obtenu depuis), pour rassembler, former et employer l'armée française, il n'a rien moins fallu, dis-je, que l'énergie, l'adresse, le fanatisme des jacobins, et les talens extraordinaires du général choisi par cette faction au commencement de la guerre. 1791.

Je viens d'annoncer en passant, qu'il existoit des causes particulières qui avoient fait échouer l'invasion de la France par les ar-

1791. mées combinées. Je n'en veux pas dire davantage. Je dois aussi me taire sur les erreurs politiques commises par les cabinets des puissances alliées dans le cours de la guerre, qui ont cependant été surpassées, s'il est possible, par les fausses mesures de leurs généraux. La date de ces événemens est trop récente, pour que je puisse dévoiler la vérité toute entière.

Je reviens au roi de Suède. Ce prince m'invita à entrer à son service; mais je lui représentai que j'avois déja fait des ouvertures à l'impératrice de Russie, dont j'attendois tous les jours une réponse. Il me communiqua alors le projet arrêté entre cette princesse, le roi d'Espagne et lui; ce projet n'étoit rien moins que l'invasion de la France, par trente-six mille hommes de troupes suédoises ou russes, qui devoient être débarquées le plus près possible de Paris, soit pour marcher droit à cette capitale, et faire une diversion, tandis que les armées combinées pénétreroient par différens côtés, soit pour s'assurer une position respectable, en s'emparant d'un port de mer, où l'on auroit attendu l'issue d'une négociation avec le nouveau gouvernement, qui seroit entamée au nom de l'impératrice elle-même, et des autres

alliés du roi de France. Il ne doutoit pas du succès de cette négociation ; en supposant toutefois qu'on n'y apportât aucunes vues d'ambition ou de conquête. Il me parut être certain que les rois d'Espagne et de Sardaigne, le seconderoient puissamment, en faisant marcher des armées sur la frontière de France; mais je m'apperçus qu'il comptoit très-peu sur le roi de Prusse, et encore moins sur l'empereur, dont il connoissoit les dispositions pacifiques. Rien, en effet, que l'ambition du cabinet de Vienne, ne pouvoit engager Léopold dans une guerre. 1791.

Gustave m'apprit que les armées combinées de la Suède et de la Russie, devoient être commandées par lui-même en personne, et que la cour d'Espagne s'étoit engagée à fournir quinze millions tournois, nécessaire aux frais de cette expédition, pour laquelle tout étoit déja prêt. Il m'offrit alors le commandement des troupes suédoises sous lui.

Pressé par ce monarque, qui m'avoit fait part de ses projets et de tous ses desseins, séduit par les éloges flatteurs dont il me combla, (et quipourroit rester insensible à la louange donnée par un héros ?) je consentis à passer par-dessus mes scrupules, relativement à l'impératrice, et à

1791. accepter sa proposition. Je m'engageai donc au service de sa majesté suédoise, mais seulement dans la vue de coopérer à l'expédition projettée, qui me promettoit une occasion de servir encore mon infortuné souverain, en m'unissant à celui de ses alliés, dont les secours devoient être les moins suspects à la France.

Je restai environ quinze jours avec le roi de Suède, à Aix-la-Chapelle, où nous convînmes que je prendrois toutes les informations qui pourroient contribuer au succès de l'entreprise, et qu'au commencement de l'hiver, je lui enverrois le détail exact de tout ce que j'aurois appris, pour le communiquer à l'impératrice. Leur plan devoit être concerté en conséquence, et mis à exécution au printems prochain, aussi-tôt que la Baltique seroit ouverte.

Quelques jours après notre conférence, le roi de Suède retourna dans ses états, pour y tenir une diète, et faire les préparatifs nécessaires à l'embarquement de ses troupes. Pendant le peu de tems que je passai avec ce prince, il me donna des marques de la plus entière confiance; il me parla avec candeur et modestie de sa guerre contre les russes, en me communiquant tous les plans qu'il avoit conçus et exécutés. Tous étoient hardis, vastes et nobles;

mais

mais les moyens d'exécution les avoient fait tous manquer ; et telle est toujours la destinée des grands projets, quand ils ne sont point régularisés par cette longue expérience militaire qui sait combiner les plus minutieuses circonstances, parce qu'elle sait que la moindre négligence suffit pour faire échouer le plan d'ailleurs le mieux conçu. 1791.

Je lui soumis ces observations. Il convint de leur justesse, en m'avouant qu'alors il ne connoissoit pas l'art militaire, et qu'il n'avoit pour le diriger, que des généraux peu expérimentés. Il me parut doué d'un esprit supérieur, posséder beaucoup de connoissance, et avoir dans le caractère des traits de ressemblance avec son oncle le grand Fréderic. Il me dit en riant : « Je suis assez froidement avec mes » frères les rois, excepté celui d'Angleterre ; » mais j'ai forcé l'impératrice de Russie, au » moins à m'estimer. » Cette princesse lui avoit dans le fait donné une grande marque de confiance, en promettant de lui fournir un corps considérable de troupes pour l'invasion projettée de la France.

Il étoit très-attaché à Louis XVI ; personne ne prit plus d'intérêt à ses malheurs. Il paroissoit douter que les grandes puissances de l'Eu-

1791. rope, voulussent agir avec énergie et sincérité, en faveur de ce prince; mais il comptoit beaucoup sur l'influence et la puissante intervention de Catherine II. Les événemens ont prouvé qu'il se trompoit.

A mon retour à Luxembourg, j'eus la satisfaction momentanée d'apprendre, par le moyen des correspondans que je conservois encore en France, que la situation du roi étoit absolument la même qu'avant son arrestation à Varennes, que ses nouveaux malheurs lui avoient fait quelques partisans parmi les meneurs de l'assemblée, et avoient ranimé l'affection de la partie la moins corrompue de ses sujets. C'étoit malheureusement la moins nombreuse, et sa fuite avoit encore augmenté la rage et le pouvoir des jacobins, et avoit procuré au duc d'Orléans beaucoup de crédit et d'influence.

Vers ce tems, je reçus une lettre d'un de mes amis, attaché au parti constitutionnel, et intimément lié avec ses chefs. Il me confirma dans l'opinion que l'assemblée, ou plutôt les membres les plus sages et les plus éclairés, désiroient sincèrement un accomodement, et n'attendoient qu'une occasion favorable d'entrer en négociation avec sa majesté, et de

revenir sur presque tout ce qui avoit été fait ; afin d'établir une forme de gouvernement raisonnable, dont on pût se promettre la durée. Il m'informa que la majorité des révolutionnaires de l'assemblée, avoit été fâchée de l'arrestation du roi à Varennes, parce qu'ils croyoient que si sa majesté fût parvenue à Montmédi, son séjour dans cette ville eût facilité un arrangement. J'avois déja été instruit de cette particularité, par une autre voie. Il me développoit dans cette lettre les dangers d'une guerre étrangère, dont je n'étois pas assez convaincu, mais que je regardois, néanmoins, comme une mesure violente, la dernière qu'on dût employer, et sans jamais cesser de l'accompagner de propositions conciliatoires. Voici la copie de cette lettre : 1791.

Paris, 5 juillet 1791.

« Ne croyant pas nécessaire, mon général, » d'exposer ma lettre à tomber entre les mains » du comité des recherches, uniquement pour » vous asssurer de mon inaltérable attache» ment, j'ai attendu une occasion favorable » de vous écrire avec sûreté : ayant été assez » heureux pour la trouver, je ne vous ferai » point perdre votre tems par de longs et d'inu» tiles détails ; mais quoique cela puisse encore

1791. » ajouter à vos chagrins, je vous dirai que » d'après toutes mes observations pendant » l'absence du roi, et d'après celles que j'ai » faites dans mes conversations avec les dépu- » tés, je suis persuadé que si le roi fût arrivé » à Montmédi, la crise politique actuelle se » seroit, dans l'espace d'un mois, terminée par » une bonne constitution, et cela, sans l'effu- » sion d'une seule goutte de sang.

» J'ignorois quels étoient les intentions de » sa majesté; mais je connoissois votre mo- » dération, et c'est sur elle que je fondois mes » espérances d'un accomodement certain. Je » suis loin maintenant de trouver les choses » dans une situation aussi favorable. Si nous » sommes bien informés, rien n'égale l'extra- » vagance de tout ce qui vous environne; cette » extravagance enfantera des projets qui ren- » contreront une juste résistance, et plus d'obs- » tacles à leur exécution, qu'on ne se l'ima- » gine. Si nos armes ne suffisent pas à notre » défense, nous ne manquerons pas d'autres » moyens; mais en supposant qu'il soit pos- » sible de réduire un pays aussi vaste que la » France, encore ne seroit - ce que pour un » tems très-court.

» Il appartient à vous seul, mon général,

» et à votre probité, au milieu de la plus vio- 1791.
» lente agitation dont un homme puisse être
» tourmenté, de vous souvenir que vous êtes
» français. Non, vous n'emploierez jamais
» votre courage et vos talens, à démembrer
» ou à asservir votre patrie ! Ce n'étoit point
» là votre projet, quand vous avez voulu con-
» duire le roi à Montmédi. Je suis persuadé,
» au contraire, que vous désiriez sauver la na-
» tion de la honte d'un joug étranger. Peut-on
» supposer que vous vouliez maintenant lui
» en imposer un vous-même. Vous, mon
» général, qui connoissez ce que c'est que la
» vraie gloire, vous savez qu'on n'y arrive
» point par cette route. Rappelez-vous qu'au
» milieu de leurs plus grands excès, les repré-
» sentans de la nation vous ont accordé, ce
» qu'ils accordoient rarement, leurs éloges et
» leur confiance. Ils avoient mis en vous toutes
» leurs espérances ; ils vous regardoient comme
» le sauveur de leur pays. Je n'ignore pas
» que leur extravagance a rendu le bien
» impraticable. Je connois les maux sans
» nombre qu'ils nous ont faits, et on ne me
» soupçonnera pas de les louer ; cependant,
» j'ose vous représenter que vous êtes la personne
» de l'empire qui a le moins à se plaindre

1791. » de la majorité de l'assemblée nationale.

» Songez, mon général, que le premier coup
» de fusil tiré dans le Nord, peut être le signal
» du massacre de tous les prêtres et de tous les
» nobles dans le Midi. Ils seront vengés. Quelle
» consolation ! Ce ne sera qu'un malheur de
» plus. Si je vous exprime ainsi mes inquié-
» tudes, c'est parce que je crois encore que les
» choses peuvent s'arranger. Il est encore tems
» de négocier, et c'est incontestablement le plus
» sûr et le meilleur des moyens. Si vous in-
» clinez à faire des propositions modérées,
» souvenez-vous de moi. Je n'hésite point à
» vous offrir mes services, et je me flatte que
» vous n'y aurez pas eu recours inutilement.

» Adieu, mon général; j'espère que vous
» trouverez dans ma lettre la confirmation des
» sentimens d'estime et de respect, que je
» conserverai toujours pour vous. Je vous de-
» mande en retour, la continuation de l'ami-
» tié dont vous m'avez honoré jusqu'ici.

Il est certain que la majorité de l'assemblée étoit alors bien convaincue de ses erreurs. Mais ce changement d'opinions fut rendu inutile par les événemens subséquens dont je fus informé par un autre de mes correspondans.

J'insérerai ici sa lettre : elle est datée du 26

août 1791, et c'est la seule de toute sa correspondance avec moi, que j'aie conservé: 1791

» Dans ma première lettre, je vous ai donné » des espérances que je n'ai plus. Cette fatale » constitution qui devoit être révisée et amen» dée, restera telle qu'elle est, c'est-à-dire un » code d'anarchie, et une source de calamités. » Notre malheureuse étoile veut qu'au moment » où les démocrates eux-mêmes se repentent de » leurs crimes, les aristocrates, en leur refusant » leur appui, s'opposent à ce qu'ils réparent le » mal qu'ils ont fait. Pour vous rendre cela plus » clair, et me justifier à vos yeux de vous avoir » donné de fausses espérances, il est nécessaire » de reprendre les choses de plus haut, et de vous » instruire de tout ce qui s'est passé. Je profite de » l'occasion que j'ai aujourd'hui de le faire avec » sûreté.

» Le jour et le lendemain du départ du roi, » les deux côtés de l'assemblée s'observèrent mu» tuellement. Le parti populaire étoit confon» du, les royalistes témoignoient la plus » grande inquietude. La moindre imprudence » pouvoit éveiller la fureur du peuple. Tous les » membres du côté droit gardèrent le silence, et » ceux du côté opposé laissèrent à leurs chefs le » soin de proposer ce qu'ils appelloient des me-

1791. » sures de sûreté. Elles ne rencontrèrent pas la » moindre opposition.

» Le second jour de l'absence du roi, les jacobins commencèrent à menacer. Les constitutionnels restèrent toujours très-modérés. Ces » derniers étoient alors, et sont encore les plus » nombreux; ils parloient hautement d'un accomodement avec le roi, et de lui envoyer » une députation. Deux des leurs proposèrent à » M. Malouet (1) une conférence, qui se seroit » ouverte le lendemain, si la nouvelle de l'arrestation du roi ne l'eût empêché. Néanmoins » comme les constitutionnels avoient assez hautement manifesté leurs dispositions, ils se virent » séparés plus que jamais des enragés. Barnave » revint. Le respect qu'il avoit montré au roi et » à la reine, tandis que le brutal Pétion ne fit » qu'insulter à leur malheur, lui avoit attiré des » témoignages de la reconnoissance de leurs majestés, qui semblèrent changer tout-à-coup le » cœur de ce jeune homme, doué apparemment

(1) Dans mes mémoires, j'évite constamment de nommer toutes les personnes auxquelles cela pourroit faire le moindre tort. Mais comme le plus grand nombre de ces particularités se trouve dans les lettres de M. Malouet, imprimées à Paris en 1792, je n'hésite pas à mettre ici son nom.

» d'une certaine sensibilité. Barnave, vous le sa- 1791.
» vez, a les plus grands talens et la plus grande
» influence sur son parti. Il parvint à déterminer
» les quatre cinquièmes du côté gauche, non-
» seulement à protéger le roi contre les fureurs
» des jacobins, mais même à lui rendre une
» partie de son autorité, en lui fournissant les
» moyens de se défendre à l'avenir, sans outre-
» passer les bornes marquées par la constitution.
» La dernière partie du plan de Barnave ne fut
» communiquée qu'aux chefs des constitution-
» nels, les Lameth, Duport. . . . . Le gros de ce
» parti étoit encore si intraitable, que les parti-
» sans de ce projet, n'espéroient obtenir la majo-
» rité dans l'assemblée, qu'autant qu'ils seroient
» appuyés par le côté droit. A la vérité déci-
» dés, dans la révision de la constitution, à don-
» ner une plus grande extension à l'autorité
» royale, ils se croyoient sûrs de son appui.

» Tel étoit l'état des choses, la dernière fois
» que je vous écrivis. Accoutumé aux bévues
» des aristocrates, tout convaincu que je l'étois
» de leur aveuglement, jamais je ne me serois
» imaginé qu'ils pussent le pousser aussi loin. A
» l'instant où la nouvelle de l'arrestation du roi
» à Varennes, parvint à Paris, les membres du
» côté droit, qui étoient dans les comités, refu-

1791. » sèrent d'y voter et de prendre dans l'assemblée
» aucune part aux délibérations et aux discus-
» sions. Malouet ne fut pas de cet avis. Il leur
» représenta, que tant que la session dureroit,
» et tant qu'ils assisteroient à l'assemblée, il étoit
» de leur devoir de s'opposer activement à toutes
» les mesures contraires à l'ordre public, ou aux
» principes fondamentaux de la monarchie. Tous
» ses argumens furent inutiles. Ils persistèrent
» dans leur résolution, et ils signèrent secrète-
» ment une protestation contre tout ce qui se
» feroit. Quant à lui, il déclara qu'il continue-
» roit à protester à la tribune, et à faire ouver-
» tement les plus grands efforts, afin de préve-
» nir le mal. Il me dit, après cette conférence,
» qu'il n'avoit pu ramener à son opinion qu'une
» trentaine de membres du côté droit, et qu'il
» craignoit bien que cette fausse démarche des
» royalistes les plus zélés, ne fût suivie de consé-
» quences désastreuses. A cette époque, les dis-
» positions de l'assemblée étoient en général si
» favorables au roi, que pendant qu'il revenoit
» à Paris, Thouret étant monté à la tribune pour
» proposer le décret qui déterminoit la manière
» dont le roi seroit gardé, le plus profond silence
» régna dans la salle et dans les tribunes; presque
» tous les membres, même ceux du côté gauche,

» parurent confondus, après avoir entendu lire 1791.
» ce fatal décret. Personne néanmoins ne s'y
» opposant, le président alloit le mettre aux
» voix, lorsque M. Malouet se leva, et s'écria
» avec indignation : — Qu'allez-vous faire, mes-
» sieurs ? Après avoir arrêté le roi, on vous pro-
» pose de le déclarer prisonnier : n'appercevez-
» vous pas les conséquences d'un pareil décret ?
» Songez-y bien. Voulez-vous faire de votre roi
» un prisonnier ? — Non, non, s'écrièrent à-la-
» fois plusieurs membres du côté gauche, se le-
» vant en tumulte. — Nous n'entendons pas que
» le roi soit traité en prisonnier. — Le décret
» alloit être rejetté presqu'à l'unanimité. Thouret
» se hâta de répondre : — L'orateur a mal com-
» pris les termes et l'objet du décret. Nous n'a-
» vons pas plus que lui l'intention d'emprison-
» ner le roi. La mesure qui vous est proposée
» n'a d'autre but que la sûreté du roi et de la
» famille royale. — Ce ne fut qu'après cette ex-
» plication, que le décret passa, quoique l'empri-
» sonnement qui dure encore, n'en fut pas moins
» réel.

» Vers la fin de juillet, les constitutionnels qui
» soupçonnoient, sans en être certains, que les
» membres du côté droit avoient fait une pro-
» testation, suivirent leur plan de révision, plus

1791. » effrayés que jamais des jacobins et des aristo-
» crates. Malouet se rendit au comité de révi-
» sion. Il parla d'abord aux membres de ce comité
» comme à des hommes bien convaincus des vices
» et des dangers de leur constitution ; mais il les
» trouva peu disposés à y faire des changemens
» considérables, parcequ'ils craignoient de perdre
» leur popularité. Target et Duport même entre-
» prirent de défendre leur ouvrage.

» Le lendemain, Malouet rencontra au co-
» mité Chapelier et Barnave, qui d'abord refu-
» sèrent avec dédain de répondre à ses objec-
» tions. Néanmoins, ils finirent par convenir
» d'un plan d'attaque, dont tout le danger devoit
» retomber sur lui. — Je discuterai, leur dit-il,
» dans la séance du 8, les principaux articles de
» l'acte constitutionnel, et j'en démontrerai tous
» les vices. Vous, messieurs, répondez-moi. Don-
» nez carrière à votre indignation contre moi :
» réfutez mes attaques sur les articles les moins
» dangereux, sur la majorité même de ceux aux-
» quels j'aurai trouvé des inconvéniens ; et quant
» à ceux que je signalerai comme anti-monar-
» chiques, comme tendant à empêcher l'action
» du gouvernement, dites-moi que ni l'assem-
» blée, ni le comité, n'ont besoin de mes obser-
» vations, que c'étoit votre intention de proposer

» quelques changemens à ces articles, et faites- 1791.
» en immédiatement la motion. C'est-là peut-être
» le seul moyen qui nous reste de préserver la
» monarchie d'une ruine totale, et de lui donner
» avec le tems l'appui dont elle a besoin. — Ce
» plan fut arrêté. Mais dans l'intervalle de son
» exécution, la protestation des membres du côté
» droit ayant été connue du public, et leur ré-
» solution de ne plus voter, privant les constitu-
» tionnels de tout espoir de succès dans la révi-
» sion proposée, à laquelle les jacobins s'oppo-
» soient de tout leur pouvoir, ils renoncèrent à
» ce projet. Malouet, cependant, qui n'avoit pas
» de communication habituelle avec les membres
» de ce parti, fit l'attaque convenue. Il dénonça
» solemnellement l'acte constitutionnel, comme
» étant anti-monarchique et inexécutable. Déja
» les raisons dont il appuya son opinion sur plu-
» sieurs articles, avoient fait une grande im-
» pression, lorsque Chapelier, pensant qu'il n'y
» avoit plus rien à attendre du projet concerté
» entre eux, interrompit son discours et s'écria :
» — Il blasphême! je demande que l'orateur soit
» obligé de quitter la tribune : — ce qui fut or-
» donné à l'instant. Le lendemain, Chapelier con-
» vint qu'il avoit eu tort ; mais en même tems il
» ajouta que toutes ses espérances de succès s'étant

1791. » évanouies à l'instant où il avoit su qu'on n'a-
» voit aucun secours à attendre du côté droit, il
» avoit cru, dans le moment, devoir agir ainsi.

» Il m'a paru nécessaire d'entrer dans ces
» détails, afin que vous ne perdiez pas toute
» confiance en mes pronostics; aujourd'hui
» je ne présage plus que des malheurs. Le mal
» est extrême, et je ne vois ni au dedans ni au
» dehors, le seul remède qui puisse lui être ap-
» pliqué, la force et la raison réunies. »

Je vis clairement par cette lettre et par d'autres particularités dont je fus instruit en même tems, que la situation de la France, étoit extrêmement dangereuse, sinon désespérée. Les aristocrates, les constitutionnels et les jacobins de l'assemblée, s'accordèrent sur un seul point, qui acheva de mettre le comble aux malheurs du royaume. Egalement fatigués et découragés, également enragés les uns contre les autres, ils consentirent unanimement à se dissoudre après l'acceptation de la constitution. La majorité de l'assemblée connoissoit parfaitement bien les vices de cette monstrueuse composition, et cependant elle la transmit, comme la robe empoisonnée du centaure Nessus, à ses successeurs.

Il resta alors peu d'espoir de ramener par la seule raison les français à un bon gouverne-

ment. Il ne falloit même pas un grand discernement pour prévoir que le règne de l'anarchie et du jacobinisme approchoit, et que la force seule pouvoit détourner de dessus le royaume des calamités encore plus grandes que celles qu'il avoit déja éprouvées. Cette opinion (c'étoit la mienne) n'a été que trop justifiée par les événemens qui se sont succédés jusqu'à la mort de Robespierre; mais quoiqu'on dût peu compter sur les moyens conciliatoires, je pensois que tout en se préparant sérieusement à la guerre, il falloit toujours laisser une porte ouverte à la négociation. Ce fut le principe auquel je m'arrêtai, ainsi qu'un grand nombre d'autres français, qui l'embrassèrent comme leur défense naturelle, et parce qu'il faisoit espérer à tous ceux qui aimoient leur pays, une occasion de la servir encore. Le 10 août 1792, le 2 et 3 septembre de la même année, sont des preuves suffisantes de cette assertion. 1791.

Quelques jours après mon retour à Luxembourg, je quittai cette ville, et me rendis à Coblentz, pour y visiter les princes frères du roi. Je leur exposai de vive-voix mes véritables sentimens sur la situation de la France, et les dispositions du peuple et de l'armée. Je mis ensuite mes réflexions par écrit, et je les soumis à leurs altesses royales. Je leur représentai

1791. que si une partie du peuple (les propriétaires) étoient ennemis du nouvel ordre de choses, la constitution avoit cependant en sa faveur, par des motifs d'intérêt, de vanité ou d'ambition, une majorité considérable; que les clubs révolutionnaires établis dans toutes les villes, dirigeoient à leur volonté les dernières classes du peuple, et tenoient par leur moyen tous les mécontens en respect; que le peuple des campagnes n'étoit attaché aux nouvelles institutions, que parce qu'elles avoient diminué les impositions, et que s'il étoit une fois assuré de ne pas voir rétablir l'ancien système des taxes, et d'éprouver le même soulagement par une juste répartition des impôts, il ne tarderoit probablement pas à se détacher de la nouvelle constitution. J'indiquai comme un des moyens de le ramener facilement à l'ancienne forme de gouvernement, le retour des prêtres et le rétablissement du culte. J'observai que les grandes villes (à l'exception de Paris, le foyer de la révolution) étoient moins favorablement disposées pour le nouvel ordre que les petites, parce qu'elles souffroient plus de l'absence et de la ruine des riches; enfin j'assurai les princes que toute la France étoit alors opposée au retour de l'ancien gouvernement. à l'exception d'un

d'un petit nombre d'individus intéressés à son rétablissement, tels que les membres du clergé, de la noblesse, des parlemens et les financiers; qu'il n'y avoit que la force qui pût remettre les choses sur leur ancien pied, et que, quand même ils rassembleroient une armée assez puissante pour réduire le peuple, elle ne suffiroit pas pour le maintenir dans l'ordre. Le seul moyen de s'assurer de l'obéissance de toute la nation, seroit d'établir un gouvernement conforme aux vœux du peuple, et accommodé à ses besoins. Je convins que pour opérer une contre-révolution, ou plutôt un changement favorable dans la situation du royaume, la présence des armées étrangères sur la frontière, étoit indispensablement nécessaire, soit pour appuyer une négociation dont je croyois le succès extrêmement probable, soit pour subjuguer le peuple, ce qui étoit une tâche bien autrement difficile. Mais j'assurai que pour rétablir et maintenir l'ordre, et fonder sur une base solide l'autorité royale, il n'y auroit d'autre moyen que d'améliorer le sort du peuple, et de faire droit à ses anciens griefs. Voilà le moment, ajoutai-je, de faire des sacrifices. Ils sont devenus indispensables. Il faut être en délire, pour s'imaginer que la noblesse puisse être 1791.

1791. rétablie dans tous ses priviléges; que les parlemens peuvent recouvrer leur ancienne autorité, le clergé ses richesses et ses prérogatives, et le gouvernement la puissance absolue dont il étoit autrefois revêtu.

On remarquera sans doute que je ne me trompois qu'en un seul point, c'étoit en calculant mal la résistance que les armées étrangères devoient rencontrer en entrant en France; cette résistance est encore aujourd'hui l'objet de mon étonnement. Quoi qu'il en soit, mes observations se trouvèrent en opposition avec l'opinion de presque tous les émigrés, et particuliérement de ceux que les princes honoroient de leur confiance. La seule chose sur laquelle nous nous trouvâmes d'accord, fut la facilité de conquérir la France, et de réduire ses habitans par la force des armes, c'est-à-dire précisément la seule sur laquelle j'étois dans l'erreur. Mes conseils donc, comme on peut bien le supposer, ne produisirent point un grand effet.

Vers le commencement d'août, j'allai résider à Mayence. L'électeur, homme d'un grand sens, d'un mérite distingué, et extrêmement affable, m'avoit invité à y venir. Le ministre prussien m'avoit aussi engagé à me rendre dans cette ville. Il m'exprima, de la part de son

maître, le plus profond chagrin de la situation 1791.
du roi de France, et il ajouta que S.M. prussienne n'attendoit pour le délivrer, par la force des armes, que la réunion des troupes de l'empereur aux siennes. Ce monarque me fit de plus l'offre d'un commandement à son service; mais il n'étoit plus en mon pouvoir de l'accepter.

Pendant mon séjour à Mayence, je m'occupai à recueillir toutes les informations préparatoires relatives au projet du roi de Suède. Je consultai plusieurs de nos officiers de marine, les plus distingués. Je persuadai même à quelques uns de visiter une partie des côtes de France, que je leur désignai, afin de pouvoir y entretenir un grand nombre d'intelligences, et d'y établir des correspondances sur lesquelles on pût compter. Tout cela fut exécuté avant l'hiver, et par-tout avec succès. J'écrivis au roi de Suède pour lui faire sentir la nécessité de se procurer un port de mer, destiné à être le rendez-vous de ses vaisseaux, dans le cas où sa flotte seroit forcée de se séparer, et dans lequel il pût déposer toutes ses provisions de guerre. Je lui indiquai Ostende comme la place la plus propre à remplir ses vues, et je le pressai de la demander à l'empereur.

Dans le courant d'août, le roi de Prusse, par

1791. l'organe de son ministre à Mayence, me témoigna le désir que je fusse à Pilnitz le 26 ou le 27 du mois, et que j'y apportasse avec moi un plan pour les dispositions et les opérations des armées étrangères sur les différentes frontières de France. Je me mis sur-le-champ au travail. Le plan fut promptement achevé. Je retournai alors à Coblentz, afin de le soumettre au conseil des princes, qui l'approuva. Les maréchaux de Broglio et de Castries assistèrent à ce conseil. Le roi de Prusse me paroissoit disposé à secourir efficacement le roi de France, et je ne doutai pas que son entrevue avec l'empereur, n'eût pour objet une confédération entre ces deux puissans souverains, à laquelle les autres ne tarderoient pas à se joindre, et dont une déclaration de guerre seroit le résultat. Je partis en conséquence pour Pilnitz, après avoir préalablement informé le roi de Suède de la conférence qui alloit s'y tenir, et lui avoir fait part de mes conjectures. Cette conférence devoit avoir lieu le 27 ou le 28 août. Le comte d'Artois se rendit aussi à Pilnitz, mais sans y avoir été invité par les deux monarques, dont il venoit solliciter l'appui en faveur du roi son frère, et de la monarchie française. Je n'entrerai pas dans le détail de tout ce qui fut dis-

cuté à cette entrevue de deux grands souverains. Léopold et Frédéric-Guillaume parurent avoir oublié l'animosité réciproque de leurs prédécesseurs, pour conclure un traité qui fut l'étonnement de l'Europe. Aussi fut-il bientôt rompu. Après plusieurs difficultés, le comte d'Artois obtint d'eux la déclaration suivante, publiée en partie dans le tems, et que je crois devoir insérer ici en entier. 1791.

« Leurs majestés l'empereur et le roi de
» Prusse, ayant entendu les désirs et les repré-
» sentations de Monsieur, frère du roi de
» France, et de S. A. le comte d'Artois,
» déclarent conjointement qu'elles regardent
» la situation où se trouve actuellement le roi
» de France, comme un objet d'un intérêt
» commun à tous les souverains de l'Europe.
» Ils espèrent que cet intérêt ne peut manquer
» d'être reconnu par les puissances dont les se-
» cours sont réclamés, et qu'en conséquence
» elles ne refuseront pas d'employer, conjoin-
» tement avec leursdites majestés, les moyens
» les plus efficaces, relativement à leurs forces,
» pour mettre le roi de France en état d'affer-
» mir, dans la plus parfaite liberté, les bases
» d'un gouvernement monarchique également

1791. » convenable aux droits des souverains et au
» bien-être de la nation française. Alors, et
» dans ce cas, leursdites majestés l'empereur
» et le roi de Prusse sont résolus d'agir promp-
» tement, d'un mutuel accord, avec les forces
» nécessaires pour obtenir le but proposé en
» commun. En attendant, elles donneront à
» leurs troupes les ordres convenables pour
» qu'elles soient à portée de se mettre en
» activité.

» Donné à Pilnitz, le 27 août 1791.

» *Signé* LÉOPOLD.

» FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Cette déclaration n'avançoit à rien. Ces deux expressions, *alors et dans ce cas*, prouvoient évidemment que l'intervention de toutes les autres puissances, étoit nécessaire, avant que l'empereur et le roi de Prusse agissent activement et offensivement contre la France. Les vues de l'empereur étoient pacifiques. Le roi de Prusse, au contraire, vouloit absolument la guerre. Plusieurs circonstances de cette entrevue ne me permettent pas de douter des dispositions dont ces deux souverains étoient animés. Elles m'ont d'ailleurs été confirmées par des personnes qui jouissoient de leur confiance.

Je vis clairement que le roi de Suède ne m'avoit dit que la vérité, lorsqu'il m'avoit assuré qu'il étoit très-froidement avec ses frères couronnés. L'empereur et le roi de Prusse me donnèrent des preuves non-équivoques de leur prévention contre sa majesté suédoise, qui s'étendit jusque sur moi. Ils désapprouvèrent hautement ses projets; et s'ils n'avoient été appuyés par l'impératrice de Russie, ils se fussent opposés à leur exécution. Je ne veux pas croire, avec quelques personnes, que l'empereur et le roi de Prusse vouloient profiter des malheurs de la France; mais il est du moins incontestable que telles n'étoient pas les intentions du roi de Suède et de l'impératrice de Russie. Tous les deux, mais sur-tout la dernière, étoient, on ne peut plus intéressés à empêcher la dissolution de l'empire français. 1791.

Je devois avoir des conférences avec le maréchal de Lasci et le prince Hohenloë, général de sa majesté prussienne, sur les dispositions des armées, dont le plan m'avoit été commandé. Le premier, cependant, nous informa qu'il n'avoit point reçu d'ordres de l'empereur à cet égard.

D'après le désir que ce prince nous en témoigna, au général prussien et à moi, nous le

1791. suivîmes à Prague, où il alloit se faire couronner. J'y arrivai au commencement de septembre, et j'y restai huit ou dix jours sans recevoir le moindre ordre de l'empereur. J'y appris, de manière à n'en pouvoir plus douter, que les dispositions du cabinet de Vienne, n'étoient point du tout à la guerre; et je dois au maréchal de Lasci la justice de déclarer qu'il m'a plusieurs fois répété que les ressources de la France étoient immenses, ses frontières impénétrables, et qu'il ne presseroit jamais la déclaration d'une guerre qui, dans son opinion, pourroit avoir les suites les plus désastreuses pour l'empereur et pour l'empire. Telle étoit aussi, je l'avouerai, l'avis de tous les ministres impériaux. Léopold espèroit toujours terminer les affaires de France par une négociation. Son plan étoit de former une ligue entre toutes les puissances de l'Europe, de cerner la France de tous côtés, et alors de publier un manifeste dans lequel on demanderoit au gouvernement français de rendre au roi et à la famille royale, leur liberté; de rétablir sa majesté dans sa dignité, et la monarchie sur une base solide et des principes raisonnables. On auroit en même tems menacé d'une invasion et d'une attaque sur tous les points, qu'on auroit effectuée en cas de refus.

Le roi de Prusse, au contraire, étoit pour qu'on déclarât la guerre sur-le-champ. Il regardoit le manifeste comme un avis donné à l'ennemi de se tenir sur ses gardes, et il pensoit qu'on ne devoit le publier qu'au moment où les armées combinées entreroient sur le territoire français. 1791.

On croira, sans doute, que de grandes vues politiques ont dirigé le cabinet de Berlin, et que le roi de Prusse désiroit engager l'empereur dans une guerre longue et dangereuse, dont il pourroit ensuite se retirer, afin d'en laisser retomber tout le fardeau sur son rival. Et, dans le fait, il a depuis suivi ce plan. Ce sera, au contraire, le sujet du plus grand étonnement, quand on connoîtra combien furent frivoles les moyens employés pour déterminer ce monarque à s'unir avec son rival en puissance, et l'ennemi naturel de son pays, contre des hommes dont les projets ne tendoient à rien moins qu'au renversement de tous les trônes, et à la destruction de toutes les monarchies. La politique routinière des deux cabinets rompit bientôt cette union, au grand détriment des deux puissances, et de leurs alliés.

Je communiquai au roi de Suède ce que j'avois découvert, relativement aux vues politiques des cours de Vienne et de Berlin. Je

1791. lui fis part de mon incertitude sur leur plan d'attaque, et de leur mécontentement de ses projets et de ceux de l'impératrice. Je lui conseillai, avec l'argent qu'il recevroit de l'Espagne, de lever une armée en Allemagne, soit pour l'incorporer, soit pour la faire agir de concert avec la sienne. Je le pressai de nouveau de se procurer une place forte, comme Ostende, ainsi qu'une petite portion de territoire, voisine de la frontière de France, afin de pouvoir y rassembler ses forces.

CHAPITRE XIII.

Lettre du roi de Suède. — Les affaires de France prennent une tournure défavorable. — Conduite pacifique de l'empereur. — Projet d'une descente sur les côtes de France. — Mort de l'empereur. — La France déclare la guerre.

ENFIN le 12 septembre, je reçus de l'empereur l'ordre de me rendre auprès de lui, et de lui apporter le plan qu'il avoit désiré que je rédigeasse. Je me conformai à cet ordre, et je fus introduit dans le cabinet de ce prince. « Je n'ai » pas pu, me dit sa majesté impériale, vous » parler plutôt de l'objet pour lequel je vous » ai mandé, parce que j'attendois les réponses » des cours de Russie, d'Espagne, d'Angle- » terre, et des principaux souverains de l'Ita- » lie. Je viens de les recevoir. Elles sont con- » formes à mes vues et à mes intentions. Je » suis assuré de la coopération de toutes ces » puissances, à l'exception de l'Angleterre qui » est déterminée à observer la plus stricte neu- » tralité. Je désire la formation d'un congrès 1791.

1791. » chargé de traiter avec les représentans de la » nation française, non-seulement pour obtenir » le redressement des griefs du corps germanique, dont les droits, en Alsace et dans d'au- » tres provinces frontières, ont été violés par » le nouveau gouvernement français, mais en- » core pour aviser au moyen de rétablir l'ordre » en France, dont l'anarchie trouble le repos » de l'Europe. Cette négociation, ajoute-t-il, » sera appuyée par de puissantes armées qui » cerneront la France de tous côtés. J'espère » que ce moyen préviendra une guerre san- » glante, la dernière ressource qu'on doive ja- » mais employer. »

Je pris la liberté de demander à l'empereur s'il étoit informé des véritables intentions du roi de France. Il me répondit qu'oui, et qu'il ne connoissoit rien de plus opposé aux désirs de ce prince, que l'emploi des moyens violens. Il me dit aussi, qu'il étoit assuré que la nouvelle constitution seroit, sous peu de jours, présentée au roi, qui ne pourroit se dispenser de l'accepter sans aucune hésitation, parce que la moindre restriction, la plus légère objection l'exposeroient, lui et sa famille, aux plus grands dangers; mais qu'une sanction ainsi extorquée, ne pouvant avoir de validité, permettroit à sa

majesté de se rétracter et de donner à la France un gouvernement qui, quoique conforme aux vœux du peuple, laisseroit cependant au souverain le pouvoir nécessaire au maintien de la tranquillité dans l'intérieur, et de la paix au dehors. 1791.

Il me demanda ensuite mon plan, en m'assurant qu'il l'examineroit lui-même à loisir. Il ajouta que je pouvois retourner à Mayence, où le comte de Brown, qui devoit commander ses troupes, mais qui étoit encore dans les Pays-Bas, me préviendroit, ainsi que le prince de Hohenloë, qui alloit se rendre dans la Franconie, du moment où se tiendroient les conférences sur les opérations des armées autrichiennes et prussiennes.

En voyant l'empereur, après l'entrevue de Pilnitz, adopter des mesures si pacifiques et si raisonnables, j'en conclus qu'il avoit consulté Louis XVI, dont le vœu constant étoit toujours d'en venir à un accomodement, et de négocier plutôt que d'avoir recours aux armes.

J'appris d'une manière certaine, qu'il n'avoit jamais été question de stationner 15 mille autrichiens sur la frontière de France, près de Luxembourg, pour protéger le roi à son arrivée à Montmédi. Sa majesté, j'ai des raisons

1791. de le croire, m'avoit donné cette assurance, afin de dissiper toutes mes craintes.

A mon retour à Mayence, je trouvai la lettre suivante du roi de Suède. Je ne grossirai pas mes mémoires de celles que je lui ai adressées; elles étoient entièrement remplies de projets politiques et militaires, dont l'exécution n'a pas même été tentée.

Dortningholm, 2 septembre 1791.

« Monsieur le marquis de Bouillé, je viens
» de recevoir presqu'à-la-fois vos deux lettres
» des 11 et 16 août. Je vous suis bien obligé
» des nouvelles que vous m'y donnez. L'en-
» trevue de Pilnitz décidera de bien des choses;
» et il est tems qu'on prenne un parti : car la
» saison avance; et pour moi, je ne connois
» qu'un seul obstacle insurmontable aux pro-
» jets de la vie, c'est l'obstacle physique; et
» si on ne se décide pas bientôt, cet obstacle
» sera l'allié le plus utile de l'assemblée na-
» tionale. Je vous parlerai du mémoire dont
» il est question dans votre lettre du 16 août,
» par le courier que je vais envoyer d'ici,
» dans quelques jours, lorsque je saurai défi-
» nitivement les résolutions de l'impératrice

» de Russie : mais je dois vous avertir d'a- 1791.
» vance que tous les marins et les cartes mari-
» times que nous avons ici, prouvent qu'une
» flotte ne peut entrer dans le port d'Ostende,
» et il est à remarquer que l'entrée de ce port
» n'est praticable qu'en passant devant Dun-
» kerque. Cela n'empêchera cependant pas le
» projet, si l'on trouve une sûreté pour l'hi-
» vernage; mais vous sentez bien, ainsi que
» moi, que l'opération combinée ne peut avoir
» lieu, et que la flotte une fois partie des ports
» de Suède, doit, sans s'arrêter, exécuter son
» entreprise. Cela me conviendroit aussi mieux,
» car tous ces grands plans combinés ne réus-
» sissent presque pas. Je vous écrirai inces-
» samment sur tout cela avec plus de détail. Je
» suis, au reste, bien-aise de voir le bon accord
» qui règne entre vous et les princes. M. le
» comte d'Artois est bien fait pour rendre jus-
» tice au mérite, et sentir le prix de votre zèle.
» Je suis persuadé que vous lui verrez dé-
» ployer dans ces momens critiques, les ver-
» tus d'un petit-fils d'Henri IV. Je lui en ai
» trouvé la loyauté, la franchise et le germe
» de toutes les qualités faites pour inspirer de
» l'enthousiasme, et l'augmenter par l'intérêt
» que ses malheurs seuls ont droit d'inspirer.

1791. » Ce seroit un grand point que la neutralité
» de l'Angleterre, dont vous me parlez. Pour
» la Hollande, je doute qu'on puisse compter
» sur ses troupes ; c'est une affaire très-compli-
» quée que de remuer cette masse. Pour moi,
» je suis prêt dès que les moyens me seront
» procurés ; et dans trois semaines du jour de
» l'ordre donné, l'armée sera réunie à l'endroit
» où il faudra l'embarquer. Je serois curieux
» de savoir à qui on confiera le commande-
» ment de l'armée combinée de l'Empire,
» d'Autriche et de la Prusse. Cette besogne
» sera très-difficile ; mais de l'opinion et des
» talens de celui à qui le commandement sera
» confié, dépendront le succès et la célérité de
» l'entreprise : mais ce qui est essentiel, c'est
» le secret sur l'opération qui m'a été propo-
» sée ; dans tous les cas, je compte vous avoir
» avec moi, et cela me vaudra dix mille hom-
» mes. Le plus parfait accord, le calme le
» plus entier règnent ici, et nous avons la plus
» heureuse récolte. Tout cela ne contrariera
» pas mes vues ; mais le tems et la saison avan-
» cée, est le seul inconvénient que je redoute.
» J'espère que vous continuerez à me donner
» de vos nouvelles, et que vous êtes persuadé
» de l'estime avec laquelle je prie Dieu, mon-

» sieur

» sieur le marquis de Bouillé, qu'il vous ait 1791.
» dans sa sainte et digne garde.

» Votre très-affectionné,

» GUSTAVE. »

On remarquera que ce prince croyoit alors fermement que l'empereur et le roi de Prusse déclareroient la guerre à la France, et entreroient en campagne au printems, tandis qu'au contraire ce fut la nation française qui déclara la guerreà toute l'Europe.

Il comptoit beaucoup sur l'appui de l'impératrice de Russie, et sur la résolution qu'elle avoit hautement témoigné de défendre une cause devenue celle de tous les souverains. Il espéroit beaucoup aussi de l'influence de cette princesse sur les grands cabinets de l'Europe. Mais nous avons vu depuis sa majesté impériale ne prendre qu'une part très-indirecte dans cette grande affaire. La politique l'emporta sur cet instinct de gloire qui avoit jusqu'alors guidé Catherine, et qu'on devoit supposer qui la guideroit encore dans cette occasion.

A mon retour à Mayence, j'appris que ma proposition, d'entrer au service de l'impératrice, avoit été favorablement accueillie; elle

1791. m'avoit même accordé des honneurs et des appointemens fort au dessus de mes prétentions. La lettre qui contenoit sa réponse, avoit été reçue six semaines auparavant à Paris, par le baron de Grimm, confident intime de Catherine, qui n'avoit pas pu me la faire tenir plutôt, parce qu'il ignoroit où j'étois.

A peu près dans le même tems, j'appris que j'avois encouru la disgrace de l'impératrice, pour avoir pris, au moment même où je traitois avec elle, des engagemens avec le roi de Suède. Cela étoit contraire à ce qu'il m'avoit assuré. Je commençai, néanmoins, à m'appercevoir que j'avois agi très-inconséquemment. Je me flattai de réparer ma faute, non-seulement en informant l'impératrice des motifs (certainement désintéressés) qui m'avoient engagé à accepter les offres du roi de Suède, et en lui exprimant la plus vive reconnoissance de ceux qu'elle m'avoit faits avec tant de noblesse et de générosité; mais en même tems, en lui représentant que sa guerre avec les turcs étant terminée, j'avois pensé que mes services lui étoient devenus inutiles, et qu'en conséquence j'avois cru de mon devoir de m'attacher à un prince qui, secondant les efforts de sa majesté impériale, se dévouoit en quelque sorte lui-

même, pour le salut de mon souverain, et le rétablissement de la monarchie française. 1791.

J'écrivis en même tems au roi de Suède, pour lui faire part de mon embarras, et lui rappeler les termes de mon engagement, que je croyois n'avoir contracté qu'autant qu'on m'emploieroit au service de mon roi et de ma patrie. Je lui représentai aussi qu'il étoit indispensablement nécessaire de faire quitter la Baltique avant la fin de l'hiver, aux troupes suédoises et russes, afin qu'elles fussent en position d'agir au printems prochain.

Dans l'intervalle de tems qui s'écoula entre ma lettre au roi de Suède, et sa réponse, il se passa en France des événemens que je n'avois pas prévu, et qui me causèrent autant de surprise que d'inquiétude. L'assemblée constituante ayant terminé la nouvelle constitution, la présenta au roi, qui l'accepta sans proposer le moindre changement. Seulement il se permit quelques légères observations sur les défauts qu'elle lui parut renfermer. J'appris aussi que cette assemblée, qui avoit perdu toute sa considération, aussi-bien que l'estime et la confiance de la nation, alors sous la domination des orléanistes et des jacobins réunis, s'étoit séparée après avoir ordonné l'élection des nouveaux

1791. députés qui devoient former une assemblée nationale permanente, destinée, à l'avenir, à représenter la nation française, à exercer dans toute son étendue le pouvoir législatif, et à le transmettre aux autres assemblées, dont le renouvellement périodique étoit fixé par la constitution. Les jacobins s'étoient rendus les maîtres des élections. Aussi la majorité de la nouvelle assemblée fut-elle composée d'hommes perdus et déshonorés, mais en même tems audacieux et entreprenans. Il y avoit donc tout à craindre qu'ils ne voulussent achever l'ouvrage commencé par leurs prédécesseurs, et détruire jusqu'aux vestiges de la royauté, en supprimant même le nom de roi. L'assemblée constituante, avant de se dissoudre, avoit, sur les instances de Lafayette, rapporté le décret qui ordonnoit l'arrestation et la mise en jugement de toutes les personnes accusées d'avoir favorisé le départ du roi de Paris, le 21 juin. Elle avoit aussi anéanti toutes les procédures relatives aux événemens de la révolution. Enfin j'appris que Lafayette avoit donné sa démission de commandant de la garde nationale de Paris, et que nommé pour me succéder dans le commandement de l'armée de Meuse et Moselle, il étoit en ce moment à Metz.

Quoiqu'en plusieurs occasions j'aie eu des raisons de blâmer les procédés de Lafayette, non-seulement envers moi, mais même envers le roi, qu'il traita, sur-tout depuis son arrestation à Varennes, avec une insolence et une dureté sans exemple, mais qui peut-être lui parurent nécessaires pour le mettre à l'abri de la fureur des jacobins, quoiqu'en même tems sa conduite politique fût très-répréhensible, je dois cependant reconnoître qu'il se conduisit à mon égard avec une générosité d'autant plus méritoire, que si Louis XVI n'avoit pas été arrêté à Varennes, il y a tout lieu de croire que ce général eût été massacré par le peuple, qui l'eût rendu responsable de la fuite du roi. Dans la lettre que j'adressai de Luxembourg à l'assemblée, je l'avois fortement attaqué. Sa conduite dans la circonstance, est donc une preuve suffisante de sa modération. Jamais Lafayette, je le répète, ne fut un méchant homme. L'enthousiasme de la liberté qu'il avoit puisé en Amérique, une soif immodérée de la gloire, des sentimens exagérés de philantropie, enflammèrent son cœur. Il se perdit dans des idées exaltées qui donnèrent à ses bonnes qualités une direction dangereuse. Ainsi devint l'un des chefs de la révolution, un jeune homme qui, lors- 1791.

1791. que l'expérience auroit eu calmé l'ardeur trompeuse de la jeunesse, seroit peut-être devenu l'un des meilleurs serviteurs de son roi, et l'un des plus forts appuis de la monarchie. Je dois exprimer ici le vœu sincère de le voir bientôt rendu à la liberté et au repos, et j'espère en même tems que les évènemens, dont il a été le témoin, et les malheurs qu'il a éprouvés, l'auront guéri de sa frénésie révolutionnaire.

Plusieurs mois s'étoient écoulés, et je n'appercevois toujours rien qui annonçât la prochaine exécution des projets de l'empereur. Je ne voyois point d'armées sur les frontières de France, et je n'entendois plus parler du congrès qui devoit traiter avec le nouveau gouvernement français. J'imaginai donc que le roi espéroit, par son acceptation de la constitution, calmer un peu l'effervescence de l'esprit public, et parvenir à rétablir insensiblement sa propre tranquillité, et qu'en conséquence il avoit obtenu de l'empereur, et des autres puissances coalisées, de ne point faire de démarche qui pût provoquer des mesures hostiles auxquelles il répugna toujours, et qu'il s'efforça constamment de prévenir. Je fus confirmé dans mon opinion par l'hésitation de la cour d'Espagne, à fournir au roi de Suède les

quinze millions qu'elle lui avoit promis, pour 1791. les dépenses de son expédition. Sa majesté suédoise voulut que j'écrivisse à ce sujet, en son nom, au ministre d'Espagne. Je le fis. Mais ayant reçu une réponse conçue en termes extrêmement vagues, je conseillai à ce prince d'ouvrir un emprunt, soit en Hollande, soit dans quelques villes maritimes du Nord, sous la garantie de l'Espagne, dont les intentions, relativement aux affaires de France, me parurent bien changées.

J'étois instruit en même tems que l'anarchie faisoit des progrès rapides, et jettoit tous les jours de plus profondes racines en France. Cela ne m'étoit que trop clairement prouvé, par la foule des émigrés de tout état qui venoient chercher un refuge sur la frontière. A mesure qu'ils arrivoient, ils étoient armés et incorporés sur les bords du Rhin. Ils formèrent bientôt une petite armée qui menaça l'Alsace et la Lorraine. Cette mesure contribua beaucoup à réveiller la fureur du peuple, ainsi qu'aux succès des projets destructeurs des jacobins et des anarchistes. Les émigrés voulurent même tenter un coup de main sur Strasbourg, où ils s'imaginoient avoir des intelligences et des partisans qui leur livreroient les portes. Mais le

1791. roi ayant eu connoissance de leurs intentions, leur donna des ordres, et employa même les menaces pour les empêcher de se porter à aucune hostilité. Il envoya aux princes ses frères, le baron de Vioménil et le chevalier de Coigny, qui furent chargés de leur représenter dans les termes les plus forts, qu'il désapprouvoit formellement l'armement de la noblesse française. Cet armement néanmoins, quoique l'empereur y mît aussi tous les obstacles possibles, fut toujours continué.

Vers la fin de décembre, je reçus la lettre suivante du roi de Suède. Elle contient les réponses à plusieurs passages de celle que je lui avois écrite dans le mois de septembre précédent.

Stockolm, 23 décembre 1791.

« Monsieur le marquis de Bouillé, j'ai reçu
» très-exactement toutes les lettres que vous
» m'avez écrites, et vous ne devez pas douter
» que je les ai lues avec l'attention que doit
» inspirer tout ce qui vient d'un homme de
» votre mérite, et qui roule sur des affaires
» auxquelles je prends un intérêt aussi vif et
» aussi sincère. Je ne vous cacherai cependant
» pas qu'il y a une de vos lettres qui m'a sur-
» prise autant qu'elle m'a fait de peine; j'avois

» cru que nous avions fait nos conventions à 1791.
» Aix-la-Chapelle, et qu'en chevalier français,
» vous y resteriez fidèle. Le zèle, pour votre
» souverain infortuné, vous ayant fait quitter
» votre patrie, et vous étant attaché à moi,
» son plus ancien allié, et, vous le voyez
» maintenant, son unique et fidèle ami, je
» devois croire que ce ne seroit que pour lui
» que vous pouviez me quitter, et que la
» Suède étoit devenue votre seconde patrie;
» mais j'aime à croire que votre attachement
» à votre souverain, ce sentiment si noble et
» si respectable qui vous distingue, vous a
» emporté par l'enthousiasme le plus naturel
» pour ceux que vous croyiez alors aller servir
» sa cause. Vous avez vu depuis qui avoit de
» moi ou d'eux le zèle et la constance jointe à
» la sincérité; je ne doute pas que vous êtes
» éclairé, et je vous prie de croire que je ne
» parlerai plus sur ce sujet; mais vous me
» devez savoir gré, qu'en loyal chevalier, je
» vous aie parlé de ce qui me tenoit à cœur;
» maintenant, je vous regarde tout à moi,
» tout comme je serai toujours à vous : voilà
» ce que je ne pouvois vous écrire par la poste;
» et je n'ai pu me résoudre à vous écrire, sans
» vous ouvrir mon cœur; n'en parlons plus,

1791. » et ne nous occupons que du soin de tirer
» votre roi de l'état où il est. Vous savez déja
» que le traité signé entre moi et l'impératrice,
» vient d'être ratifié. Sa constance et la mienne
» n'est pas douteuse. Vous avez vu aussi
» qu'elle et moi, sommes les seuls souverains
» qui ont envoyé des ministres aux princes,
» et je puis vous confier que nos ministres res-
» pectifs, reçoivent ordre de quitter Paris,
» sous prétexte de congé; que nous nous pré-
» parons et nous concertons pour le printems,
» mais que nous sommes convenus d'endor-
» mir l'assemblée pour qu'elle ne prenne pas
» des mesures maritimes qui mettroient des
» embarras pour nous, ou nous obligeroient à
» de plus grands préparatifs, puisque nous ne
» pouvons communiquer avec vous que par la
» mer; c'est du moins sur cela que me paroît
» porter le plus l'attention de l'impératrice,
» et les gros vaisseaux qui se trouvent à Brest,
» ne laissent pas d'appuyer les raisons de cette
» princesse; cependant, elle ne cesse de pres-
» ser le roi de Prusse et l'empereur, et je ne
» doute point que cette princesse ne réussisse
» enfin à persuader au chef de l'Empire, de
» l'obligation où il est, comme souverain,
» comme frère et comme empereur, de venir

» au secours de sa sœur et d'un roi opprimé. 1791.
» Ce que vous me mandez sur les sentimens de
» la reine de France, doit venir à l'appui des
» bonnes raisons qu'on a à lui présenter, et le
» forcera dans son dernier retranchement.
» Cependant, l'impératrice tient fortement à
» ne rien faire dans ce moment, qui puisse
» dénoter l'intention d'une attaque au prin-
» tems; c'est aussi pourquoi je ne puis agir
» pour avoir les troupes dont vous me parlez,
» qui vont quitter la solde de la république
» des Provinces-Unies; d'ailleurs, vous savez
» que c'est l'Espagne qui doit fournir l'argent,
» et quoiqu'elle m'ait fait porter les paroles
» les plus favorables, il ne s'en est pas encore
» suivi d'effets; cependant tout est prêt ici, et
» en attendant, pour me débarrasser de tout
» embarras, et mettre un ordre parfait dans
» mes finances, embarrassées par les différentes
» sortes de monnoie depuis la guerre, je vais
» faire convoquer les états-généraux; c'est,
» comme vous le voyez, peloter en attendant
» partie. J'espère que cette assemblée, au lieu
» d'apporter le désordre, ramenera l'ordre et
» la tranquillité, et qu'elle sera comme la lance
» d'Achille, qui seule savoit guérir les maux
» qu'elle avoit fait. Au reste, je connois un

1791. » peu la tactique des diètes ; j'y suis assez savant, et je voudrois autant et aussi bien connoître la tactique des Turenne, pour bien servir la cause des vrais français ; mais j'ai pour suppléer à ce que je ne sais pas encore, un bon second, et j'espère qu'il ne me fera pas faux bond. Je lui envoie, pour cet effet, les provisions et brevets de sa charge, ainsi que ceux pour le comte de Bouillé et le chevalier de Rodez, en le priant de se souvenir qu'il m'a promis d'être mon second et mon compagnon d'armes ; sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Bouillé, dans sa sainte et digne garde. »

» Votre très-affectionné,

» GUSTAVE.

» J'écris au comte Lovenlenhem, mon ministre à la Haye, de me donner tous les renseignemens nécessaires sur les troupes en question. »

On peut voir par cette lettre, que le roi de Suède étoit dans la plus grande incertitude sur les véritables projets de l'empereur et de ses alliés qui, à cette époque, étoient déterminés à

ne point se mêler des affaires de France. Il est 1791. certain que l'impératrice en étoit informée, mais elle ne lui en avoit pas encore fait part. Je sus qu'elle employoit alors toute son influence sur l'empereur et le roi de Prusse, pour les engager à déclarer la guerre à la France: elle avoit même écrit au premier de ces deux souverains une lettre très-forte, dans laquelle elle lui représentoit que le roi de Prusse, pour venger un simple manque de respect à sa sœur, avoit fait marcher une armée en Hollande, tandis que lui restoit le tranquille spectateur des outrages de tous genres dont on accabloit la reine de France, et souffroit, sans mot dire, qu'on la dépouillât de son rang et de sa dignité, et qu'on détrônât son mari. L'impératrice agit avec une égale vigueur à l'égard de l'Espagne qui, d'après l'avis du comte d'Aranda, avoit adopté une conduite pacifique.

Cela n'empêcha pas l'empereur de recevoir de nouveau, après l'acceptation de la nouvelle constitution par Louis XVI, l'ambassadeur de France, auquel il avoit précédemment interdit sa cour. Il fut même le premier souverain qui permit d'arborer dans ses ports, le pavillon national. L'Espagne, la Russie et la Suède, furent les seules puissances qui ordonnèrent à

1791. leurs ambassadeurs de quitter Paris. Toutes ces circonstances prouvent évidemment que les vues de Léopold tendoient à la paix, et qu'à cet égard il étoit sous l'influence du roi et de la reine de France.

1792. Je m'occupois depuis long-tems de recueillir des renseignemens relatifs au projet concerté entre l'impératrice de Russie et le roi de Suède. Le résultat de mes recherches fut qu'il étoit possible de faire une descente sur les côtes de France, en cinq endroits différens. Je rédigeai un mémoire dans lequel je discutai les avantages et les inconvéniens de chacun de ces endroits, et je le fis passer à Gustave. Dans le cas où les princes confédérés, conformément au plan de l'empereur, entameroient une négociation appuyée par leurs armées, je lui conseillai de débarquer près de Dunkerque, et là, d'assurer sa position, en occupant le camp retranché qui est au dessous de cette ville. Si, au contraire, on se déterminoit à agir offensivement, et à pénétrer en France, je lui donnai le conseil de débarquer son armée dans une province encore moins éloignée de Paris, où il trouveroit une position avantageuse sur les bords d'une grande rivière navigable, qui lui serviroit au transport de ses munitions et de

ses provisions. Dans la ville que je lui désignai, 1792.
nous eussions rencontré de plus, de nombreux partisans, et des ressources de tout genre. Ce fut au commencement de janvier, que j'envoyai au roi de Suède ce plan d'opérations, où aucunes particularités nécessaires à connoître n'étoient oubliées. Il fut ensuite présenté à l'impératrice, qui l'approuva. L'hiver se passoit, et l'on n'appercevoit toujours pas le moindre signe de mouvement de la part des troupes étrangères, ni rien qui annonçât une guerre prochaine. Je sus même par l'électeur de Mayence, que l'empereur y répugnoit plus que jamais, et j'appris par une autre voie, que les dispositions du roi de France, étoient les mêmes. M. Mallet-Dupan, qui jouissoit de sa confiance, et la méritoit, fut envoyé par ce prince au roi de Prusse et au duc de Brunswick, chargé d'une mission secrète, dont l'objet est rapporté dans les mémoires de M. de Bertrand.

Les émigrés formoient alors une armée de quinze à dix-huit mille hommes, consistant principalement dans une cavalerie brillante. Pendant son séjour à Mayence, je vis M. Mallet-Dupan, qui me fit part des dispositions pacifiques du roi, et de sa résignation, au

1792. milieu des terribles circonstances où il se trouvoit. L'intention de M. Mallet-Dupan, étoit de ne plus retourner en France, où la vérité avec laquelle il avoit peint les crimes commis pendant la révolution, et l'impartialité avec laquelle il avoit tracé les erreurs de tous les partis, l'avoit exposé aux dangers de la proscription.

Vers la fin de février, je reçus du roi de Suède la lettre suivante, qui fut malheureusement la dernière.

Geflé, 6 février 1792.

« Monsieur le marquis de Bouillé, j'ai reçu » il y a quelques jours, votre lettre du 9 janvier ; j'attends avec bien du plaisir l'arrivée » de votre fils ; il sera reçu comme quelqu'un » qui vous appartient ; c'est tout vous dire. » J'ai gémi depuis long-tems sur le peu de » secret des conseils de Coblentz, mais c'est » la suite ordinaire des secrets confiés à beaucoup de monde ; j'ai été trop souvent dans » le cas de conduire des révolutions, ou de les » combattre, pour ne pas savoir qu'elles sont » infaisables, si un seul ne les dirige pas, et » qu'il est impossible de consulter d'autre que » son cœur. Si M. le comte d'Artois vouloit

» s'en

» s'en croire, je suis très-certain qu'il seroit
» très-capable de mener à bon port la barque;
» mais c'est un malheur attaché aux Bour-
» bons, qu'avec toutes les qualités qui font
» les héros, ils ont une défiance d'eux-mêmes
» qui est véritablement injuste, mais qui fait
» qu'ils prennent trop de conseils. Il n'y a rien
» de désespéré pourtant; car il semble que
» l'impératrice de Russie s'affermit de plus en
» plus dans ses résolutions généreuses, par
» les obstacles même qu'on veut lui susciter,
» et depuis que la paix vient d'être signée avec
» les turcs, à Jassy, ce 9 janvier, elle aura
» les mains plus libres. Pour moi, je suis oc-
» cupé à la tenue de ma diète, qui, à la sur-
» prise de tous mes antagonistes, et peut-être
» de mes amis, se passe dans la plus parfaite
» tranquillité. J'ai cru que voulant concourir
» à remettre l'ordre chez mes amis, je devois
» commencer par l'établir chez moi, et tâcher
» de calmer les esprits divisés. J'étois sûr des
» trois ordres, et la noblesse qui étoit la plus
» acharnée contre moi en 1789, est retenue
» par la pluralité décidée, et l'attachement
» constant des trois ordres inférieurs. On
» tâche de lui faire comprendre que dans le
» dix-huitième siècle, il faut que le premier

1792. » ordre de l'état se soutienne par la stabilité du » trône, et par sa protection, et non en voulant lutter contre leur souverain ; ils n'entendent pas encore entièrement leurs intérêts, mais ils pensent qu'ils sont les plus » foibles, et commencent à avoir assez de prudence pour ne pas vouloir heurter l'opinion » de leur roi et des trois ordres leurs co-états, » dont les volontés réunies font la loi. Dans » cette situation des choses, je ne puis presque » pas douter que tout ne se passe à ma satisfaction, et j'aurai pour-lors l'avantage d'être » le seul souverain qui ait osé risquer de tenir une aussi grande assemblée, et d'y avoir » réussi. Il est vrai que je connois un peu la » tactique des diètes ; si je savois aussi bien » celle de la guerre, je ne craindrois pas les » Lukner ni les Rochambeau ; mais comme » j'aurai avec moi de bons soldats et un bon » second, je ne doute pas de mes succès ; sur » ce, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le marquis de Bouillé, dans sa sainte et digne » garde.

» Votre très-affectionné,

» GUSTAVE. »

On voit que Gustave croyoit fermement

que l'impératrice de Russie prendroit une part active dans les affaires de France. Néanmoins, son dévouement apparent à cette cause, n'a jamais produit que de magnifiques promesses. Sa majesté suédoise étoit dans l'erreur, et il y a tout lieu de croire que Catherine ne lui eût jamais fourni les dix-huit mille russes qu'elle avoit promis. Je suis en outre persuadé que l'empereur et le roi de Prusse n'eussent jamais admis le roi de Suède dans la confidence de leurs vues et de leurs projets. Ces deux monarques avoient pour lui une aversion personnelle, et désiroient qu'il ne se mêlât en aucune manière des affaires de France. 1792.

Avant la fin de février, Léopold mourut. Nul doute qu'il ne fût très-opposé à la guerre; mais il est probable qu'il eût été forcé à prendre les armes, par les jacobins; ils disposoient alors de tout en France; ils vouloient la guerre, et ils la déclarèrent bientôt après, afin de pouvoir mettre à exécution leur projet constamment suivi, de détrôner leur roi, de détruire la monarchie, et de fonder une république.

L'électeur de Mayence qui avoit des relations intimes avec le cabinet de Vienne, me dit, lorsque les français déclarèrent la guerre, quelque tems après la mort de Léopold: « Vous

1792. » êtes bien heureux que les français soient les » aggresseurs, sans cela vous n'auriez jamais » eu la guerre. » Ce prince pensoit, comme moi, qu'une guerre étoit devenue indispensablement nécessaire, non-seulement pour rétablir l'ordre en France, mais aussi pour préserver la tranquillité générale de l'Europe, menacée par les jacobins qui propageoient par-tout leurs principes destructeurs, dont les effets se faisoient déja sentir dans les états voisins, et les menaçoient d'une révolution prochaine.

CHAPITRE XIV.

Armée nombreuse levée par la France. — Moyens employés pour la levée de cette armée. — Assassinat du roi de Suède. — Quelques détails historiques sur ce monarque, et sur la conspiration qui lui a fait perdre la vie. — Je quitte le service de Suède. — Fuite et emprisonnement de Lafayette. — Dumourier lui succède dans le commandement de l'armée française. — Prise de Longwi et de Verdun par les alliés. — Conclusion.

PENDANT ce tems-là, le gouvernement français se préparoit à la guerre. Il eut recours à des moyens que non-seulement je crus insuffisans, mais même dont l'exécution me parut impossible. Ils ont, néanmoins, réussi. Il leva une nouvelle armée trois fois plus nombreuse qu'aucune de celles que la France eût entretenue jusque-là. Il employa habilement à la défense du pays, ces gardes nationales qui n'avoient servi, jusque-là, qu'à répandre le trouble et le désordre dans tout le royaume. On les forma en régiment, et on les 1792

1792. mit sur le même pied que les troupes de ligne. On en donna le commandement à d'anciens officiers retirés, dont il y avoit un grand nombre dans les provinces. Presque tous avoient une longue expérience du service. On donna aussi des places dans l'armée, à ces aventuriers si communs en France avant la révolution, qui le sont encore devenus davantage depuis, et qui n'ont d'autre ressource que leur courage, leur audace et leur industrie. Des légions de domestiques sans places, d'hommes sans états, d'ouvriers sans travail depuis la ruine des manufactures de luxe, de garde-chasses, de contrebandiers, et des milliers d'employés aux fermes, et à la levée des impôts, accoururent en foule se ranger sous les drapeaux de l'armée nationale.

Les officiers qui avoient quitté leurs régimens pour se joindre aux princes, furent remplacés par de bas-officiers. Ces bas-officiers étoient presque tous des fils de marchands qui avoient reçu une bonne éducation, mais que le libertinage avoit forcé de se faire soldats. Plus accoutumés à obéir qu'à commander, ils avoient la longue habitude de la discipline militaire. Quelques généraux disgraciés restèrent en France, attachés à la nouvelle constitution. De ce nombre furent Lafayette et le trop fa-

meux Dumouriez. A ceux-ci succédèrent des hommes doués de talens, que les circonstances dévelopèrent. Le gouvèrnement, dont les choix n'étoient point circonscrits dans une seule classe, fournit aux plus distingués d'entre eux, les occasions de déployer tous leurs moyens. Il forma un comité composé des ingénieurs civils et militaires les plus connus par leurs talens et leur activité. Il établit un conseil militaire qui dirigea les opérations des armées, et qui fut lui-même dirigé par les plans, les journaux et les mémoires des généraux les plus expérimentés qui, depuis cent cinquante ans, avoient fait des campagnes sur la frontière. Ces matériaux précieux avoient été, sous l'ancien gouvernement, réunis en un corps d'ouvrage destiné à l'usage et à l'instruction de tous les généraux français. La tactique fut réduite à des principes simples et faciles, et les français, dans le cours de la guerre, inventèrent un nouveau systême de manœuvres, inconnu à leurs ennemis, auquel ils furent redevables d'une grande partie de leurs victoires. Ils avoient, en outre, la meilleure artillerie de l'Europe, les plus habiles ingénieurs, les villes les plus fortes, qu'ils réparèrent avec une célérité incroyable. Ils parvinrent à établir une discipline militaire si rigoureuse, que dans toute autre armée, elle eût paru 1792

1792. cruelle; tandis qu'en même tems leurs soldats étoient les mieux payés, les mieux nourris et les mieux équipés. Ajoutez à toutes ces causes, l'enthousiasme fanatique des troupes et du peuple, les talens militaires et politiques de Dumouriez, les avantages remportés par ce général au commencement de la guerre, et vous ne serez plus étonné que les succès des français aient été aussi extraordinaires que la composition de leur armée, et l'esprit dont elle étoit animée.

Tout l'hiver les français furent occupés à mettre leurs frontières en état de défense. Ils n'épargnèrent ni peines ni dépenses. Ils établirent des fonderies de canons à Paris, et dans un grand nombre d'autres villes. On ne rencontra plus par-tout que des manufactures d'armes, et la France ne fut plus qu'un vaste arsenal. Les bras autrefois occupés dans les manufactures de luxe, ne travaillèrent plus qu'à fabriquer des instrumens de guerre. Toutes les ressources des finances furent appliquées aux dépenses de la guerre, dont les préparatifs se firent avec tant d'intelligence et de célérité, que le printems suivant, les français furent en état de se mettre en campagne. Dès la première, ils osèrent agir offensivement. Ils quit-

tèrent ensuite, et reprirent ce plan qu'ils sont enfin parvenus à suivre constamment pendant toute la guerre, secondés par le nombre et la supériorité de leurs armées, les grands talens de leurs généraux, et l'indomptable courage de leurs soldats. Tandis que l'anarchie et le désordre régnoient sur toute la France, tandis que les différens partis se déchiroient, se détruisoient les uns les autres, tandis qu'un tyran populaire l'inondoit de sang, et commandoit l'assassinat et tous les autres crimes, l'enthousiasme de la liberté, la discipline, la subordination et la valeur de ses guerriers, la rendoit par-tout triomphante. Nul doute qu'ils ont été redevables d'une partie de leurs succès aux fautes de leurs ennemis. Jamais confédération ne fut plus nécessaire; jamais il n'y en eut de plus puissante, et jamais il n'en exista qui fût moins d'accord. Jamais alliance ne produisit d'aussi nombreuses armées; jamais armées ne furent plus mal employées. Jamais cet esprit, qui avoit animé la ligue formée pour réprimer l'ambition de Louis XIV, lors de la succession d'Espagne, ne régna parmi les puissances coalisées, et cependant il s'agissoit d'une affaire bien autrement importante à la tranquillité de l'Europe. Le génie militaire de Marlbo- 1792.

1792. rough et d'Eugène, parut les avoir suivi dans la tombe. Il étoit réservé à un jeune prince du sang impérial de rappeler la victoire, après une suite non-interrompue de défaites, et de rendre aux armes impériales leur ancienne gloire.

Dans la nuit du seize au dix-sept de mars, le roi de Suède fut assassiné. Aucun de ses projets ne lui survécut. Nous fûmes privés par sa mort, plutôt d'un utile ami, que d'un puissant allié. Sa perte me fut particulièrement sensible. Ses qualités brillantes et héroïques avoient excité mon estime et mon admiration. J'avois pour ce prince un attachement que la connoissance de sa franchise et de sa générosité, jointe à l'intérêt qu'il avoit toujours pris à moi, m'avoient inspiré. Je me proposois d'attacher mon sort au sien, et, s'il peut m'être permis de m'exprimer ainsi, d'unir à la sienne ma fortune et mon existence. Quand même la monarchie eût été rétablie en France, je doute que je me fusse jamais séparé de lui. Ceux qui liront ces mémoires, ne seront peut-être pas fâchés d'y trouver quelques particularités relatives à la dernière partie de la vie, à la mort tragique, à la personne et au caractère de ce monarque; ils pourront compter sur leur authenticité.

Le roi de Suède se proposant de quitter ses

états, pour la longue et dangereuse expédition qu'il méditoit contre la France, avoit, dans le mois de janvier 1792, convoqué les états de son royaume, afin d'en assurer la tranquillité pendant son absence, et de remédier au désordre de ses finances, causé par sa dernière guerre avec les russes. Cette diète qui se tint à Geflé, à vingt-six lieues de Stockolm, ne fut ni longue ni orageuse. Le mécontentement habituel de la noblesse, depuis l'abolition du sénat et de ses autres prérogatives, s'y manifesta encore, mais sans violence. Il fut comprimé par les trois autres ordres, entiérement dans les intérêts du roi, et qui adoptèrent même, dans le cours de la diète, une mesure à laquelle le premier ordre ne prit point de part. Ils nommèrent une députation chargée de se rendre auprès du roi, de remercier sa majesté d'avoir, dans la diète de 1789, détruit le sénat, et de confirmer la sanction déja donnée à cet acte appelé *l'acte de sûreté*. Cet acte avoit beaucoup augmenté l'autorité royale, en détruisant le seul corps qui pût contre-balancer (1) la prérogative du roi, et en le ren- 1792.

(1) Les états eux-mêmes, doivent leur existence à la volonté du roi, à qui seul appartient le droit de les convoquer.

1792. dant l'arbitre de la paix et de la guerre. Cet acte et cette démarche de la part des trois ordres inférieurs, sont d'autant plus remarquables, qu'ils furent une des principales causes de la conspiration qui éclata bientôt après.

Quelques jours avant la clôture de la diète, les quatre ordres réunis nommèrent une nouvelle députation chargée de remercier le roi de ses soins pour l'éducation du prince royal, et de demander qu'il fût examiné sur les différentes parties de ses études. L'examen eut lieu en présence du roi et des députés des quatre ordres. Il fut précédé d'un discours de sa majesté, adressé aux membres de la députation, pour les prier de vouloir bien être les témoins attentifs de l'épreuve que son fils alloit subir, afin de pouvoir juger de ses progrès depuis son examen par la dernière diète.

C'est ainsi que sous ce gouvernement, l'héritier du trône est élevé comme l'enfant de la nation, à laquelle le monarque lui-même est responsable de l'éducation et des vertus de son fils. Les états du royaume qui savent que le bonheur du peuple suédois, auprès duquel ils sont, pour ainsi dire, sa caution, dépendra un jour du caractère de cet enfant, veillent sur ses progrès avec un soin vraiment pa-

ternel. Le jeune prince fut interrogé par un évêque, sur la religion luthérienne, qui est celle du pays. Il fut ensuite examiné par son précepteur, sur la langue latine, la morale et l'histoire. Il reçut et mérita des applaudissemens qui lui firent verser des larmes de joie. Aimables dispositions! Heureux présage pour ses futurs sujets! 1792.

La diète termina ses séances le 23 février. Le roi retourna immédiatement à Stockolm, très-satisfait d'avoir heureusement conduit à sa fin, une assemblée qui renfermoit tant de mécontens. Il se flatta de pouvoir enfin se donner tout entier à ses projets de gloire et d'ambition. Quelques personnes croient qu'il ne fut pas moins charmé de voir la diète finie avant le commencement de mars, parce qu'on lui avoit prédit que cette époque seroit aussi dangereuse pour lui, qu'elle l'avoit été pour César; et par le fait, malgré la clôture de la diète, elle ne lui fut pas moins fatale qu'à ce grand homme.

Cependant, les mécontens ourdissoient leurs trames criminelles. Ils gardoient même si peu de ménagement, que leurs mesures furent connues, et qu'on s'attendoit à une explosion prochaine. Il étoit évident qu'il

1792. existoit une conspiration très-alarmante; mais il restoit encore à découvrir quels étoient les principaux conspirateurs. Le baron d'Escars, alors à Stockolm, en qualité d'agent des princes français, fut instruit d'un complot formé contre la vie de sa majesté suédoise; il fit part des informations qu'il avoit reçues, au sur-intendant de la police, qui reçut et contre-signa sa déposition, mais ne prit aucunes précautions en conséquence. Un étranger de distinction qui étoit à cette époque à Stockolm, et voyoit fréquemment le roi en particulier, ayant reçu, peu de jours auparavant, une lettre d'Allemagne, dans laquelle on lui parloit du bruit généralement répandu de l'assassinat du roi de Suède, la communiqua à sa majesté, en la conjurant de se tenir plus sur ses gardes, et de profiter des avis qu'elle recevoit de tous côtés Il lui représenta en même tems qu'elle avoit tout à craindre de l'animosité de sa noblesse. Le roi répondit qu'il aimoit mieux s'abandonner aveuglément à sa destinée, que de se tourmenter lui-même par les précautions sans nombre qu'exigeroient de pareils soupçons. « Si je me mets, lui dit-il, à » écouter toutes les histoires de complots, je ne » pourrai bientôt plus boire un verre d'eau;

» d'ailleurs, je suis bien éloigné d'ajouter la 1792.
» moindre foi aux rapports qui accusent mes
» sujets de vouloir attenter à ma vie. Les sué-
» dois sont braves à la guerre, mais très-ti-
» mides dans les affaires politiques ; et comme
» je ne doute nullement du succès de mon ex-
» pédition contre la France, mon intention
» est d'envoyer en Suède tous les drapeaux
» que je prendrai, afin d'augmenter par-là
» mon autorité, en inspirant cette confiance
» générale et ce respect qui suivent toujours la
» victoire. »

Telles étoient les romanesques idées de ce prince ; elles enflammèrent son imagination, exaltèrent son courage, et endormirent sa prudence.

Sa conduite augmenta encore l'animosité des mécontens. Au désir de se venger de la suppression des privilèges de la noblesse, et de l'extension donnée à l'autorité royale, au mécontentement produit par le désordre des finances et la disproportion qu'il y avoit entre les projets et les forces réelles du roi, vinrent se joindre les craintes excitées par son expédition prochaine, qui étoit ouvertement traitée d'entreprise coupable et extravagante, et dont l'effet devoit être de ruiner la Suède, en achevant

1792. d'épuiser toutes ses ressources en hommes, en argent et en vaisseaux.

Tels furent les premiers fondemens de cette conspiration qui, dans son origine, eut pour premier principe l'ambition de quelques hommes entreprenans, qui est toujours le principal ressort de ces sortes d'entreprises. Il faut y ajouter une haîne injuste, l'ingratitude si commune de nos jours, le défaut d'esprit public, un sordide égoïsme, cette fureur de liberté qu'un écrivain doué d'une sensibilité exquise appele l'hypocrisie de notre siècle, enfin la lecture des papiers français, et l'exemple des mouvemens révolutionnaires de la France.

Probablement cet esprit de fanatisme qui, comme le roi l'avoit dit dans son discours à la diète, « a ébranlé les empires jusque dans leurs » fondemens, et enfanté tant de *Séides*, » contribua, sinon à leur en donner la première idée, du moins à encourager les auteurs de ce criminel attentat. Quelques uns des coupables l'ont avoué, et c'est à cela qu'on doit borner l'influence de la révolution française et de ses agens sur cet événement.

Pendant la tenue de la diète, les conjurés avoient tenté plusieurs fois, mais sans succès, d'exécuter leur projet. La bonne fortune

tune du roi, car il ne prenoit aucune précaution 1792.
pour sa sûreté, le sauva. A son retour de Geflé, trois des principaux conjurés s'étoient rendus à Haga, maison de plaisance de sa majesté suédoise, environ à trois milles de Stockolm, où il passa une partie de l'hiver, presque sans gardes, et avec une maison peu nombreuse. S'étant approchés du palais sur les cinq heures du soir, armés de carabine, ils se placèrent en embuscade près de l'appartement du roi, qui étoit au rez-de-chaussée. Ils attendoient là un moment favorable à l'exécution de leurs parricides desseins, lorsque ce prince qui, un instant auparavant, étoit rentré après une longue promenade, vint en robe-de-chambre se reposer dans sa bibliothèque, dont la fenêtre formoit une porte sur le jardin. S'étant jetté dans un fauteuil, il s'endormit presque aussitôt. Les assassins le crurent mort subitement d'une apoplexie; et sans attendre pour s'assurer de la vérité du fait, ils s'éloignèrent sur-le-champ. Ayant vu le courage leur manquer dans cette occasion et dans plusieurs autres tentatives subséquentes, ils espérèrent que sous le masque, ils auroient l'audace nécessaire. Néanmoins il est certain que si, dans la fatale nuit, les assassins eussent encore échoué, ils

1792. étoient si las d'avoir tant de fois manqué leur coup depuis six mois, qu'ils eussent renoncé à leurs projets. Mais le moment étoit arrivé, où Gustave devoit périr d'une manière aussi tragique, et dans un âge aussi peu avancé que celui de ses prédécesseurs, qu'il admiroit le plus.

Ce fut la nuit du 16 au 17 mars, dans un bal masqué, à l'opéra, que ce crime affreux fut consommé.

Le roi, pendant qu'il soupoit avant le bal, avec un petit nombre de personnes attachées à sa maison, reçut une lettre anonyme écrite en français, dans laquelle on l'avertissoit de ne point se rendre dans la salle du bal, parce qu'il devoit y être assassiné. L'auteur de la lettre avouoit qu'il n'admiroit ni n'approuvoit la conduite politique et morale du roi, et qu'en homme qui méprisoit toute espèce de déguisement, il se croyoit obligé de le lui dire. Il lui conseilloit néanmoins, s'il persistoit dans l'intention d'aller au bal, de se tenir sur ses gardes, lorsqu'il se sentiroit pressé par la foule, parce que c'étoit là le signal convenu entre les conjurés, et, dans tous les cas, de prendre bien garde à lui dans l'appartement du rez-de-chaussée, à Haga.

Quels motifs l'auteur de cette lettre avoit-il pu avoir de l'écrire ? Il est difficile de l'imaginer. A-t-il cru par-là décharger sa conscience, sans violer les engagemens pris avec son parti, ou bien connoissant le caractère audacieux de Gustave, et combien il aimoit à braver le danger, n'a-t-il voulu qu'exciter son courage ? je l'ignore ; toujours est-il certain que la lettre produisit cet effet. Le roi la montra à deux ou trois personnes qui soupoient avec lui, fit quelques plaisanteries sur ce qu'elle contenoit, et malgré toutes leurs représentations et leurs menaces, il partit pour le bal masqué.

Il entra dans la salle sans le moindre embarras, et se promena bras dessus, bras dessous, avec le baron de Essen, son écuyer. A peine, cependant, eut-il fait deux tours, qu'il se trouva pressé par la foule, comme la lettre anonyme l'en avoit prévenu ; au même instant les assassins s'étant approché de lui par derrière, on lui déchargea dans le côté gauche, au dessous des reins, un pistolet rempli de mitraille. Aussitôt ils disparurent. Dans un moment la salle du bal fut remplie de fumée, et les cris, *au feu, au feu*, ajoutèrent encore à la confusion. Le roi, par un mouvement qu'il fit à l'instant où le pistolet fut tiré, amortit le coup qui, sans

1792. cela, l'eût infailliblement tué sur la place. Il tomba néanmoins sur un banc. Il ordonna sur-le-champ de fermer toutes les portes, et de démasquer tout le monde. Il fut alors porté dans un des appartemens de l'opéra, sans que les conjurés fissent le moindre effort pour achever leur sanglant ouvrage. Il reçut immédiatement la visite de plusieurs ministres étrangers, devant lesquels il deploya le plus grand courage et la plus grande générosité. Ayant demandé si l'assassin étoit arrêté, aussi-tôt qu'on lui eut répondu que non, il s'écria : « *Dieu* » *veuille qu'il ne le soit pas.* » Ce misérable, après avoir commis son horrible forfait, avoit laissé tomber ses armes. Un officier de la suite du roi avoit ramassé le pistolet. Un couteau semblable à celui dont l'infâme Ravaillac fit usage, fut trouvé dans la salle. Les officiers de la garde ayant fait immédiatement fermer les portes, il n'y eut que quatre personnes qui eurent le tems de s'échapper, dont deux du rang le plus distingué, étoient au nombre des conspirateurs. Tous ceux qui se trouvèrent dans la salle, furent forcés de se démasquer, et de donner leurs noms. La dernière personne qui sortit de la salle, fut l'assassin lui-même qui, en passant devant le lieutenant de police, lui

dit avec effronterie : « J'espère, monsieur, que » vous ne me soupçonnez pas. » Ce dernier le regarda avec beaucoup d'attention, mais sans le faire arrêter. 1792.

Soit que ce fut l'effet du caractère national ; ou bien de la consternation et de l'indifférence, ni le moindre bruit, ni le moindre tumulte n'annoncèrent ce grand événement pendant toute la nuit, ni même pendant la matinée du lendemain. On voit par-là tout ce que les conspirateurs auroient pu faire, s'ils eussent eu le courage de l'entreprendre. Mais d'après leur plan, le roi devoit périr à l'instant même, et le délai de sa mort préserva l'état d'une convulsion dont il est impossible de calculer l'horreur et le danger. Pour que les affaires publiques n'éprouvassent aucune interruption, et pour ne point entendre parler de la poursuite des criminels, le roi nomma immédiatement un conseil de régence, à la tête duquel il plaça son frère, le duc de Sudermanie.

Dans la matinée suivante, l'assassin fut découvert par le moyen de ses armes. L'armurier qui les avoit vendues, désigna la personne qui les lui avoit achetées. Il se nommoit Ankarstroem. C'étoit un gentilhomme suédois, qui avoit été autrefois officier dans les gardes. Il

1792. fut arrêté dans sa propre maison, où il étoit resté, sans prendre aucune précaution pour sa sûreté. Il reconnut les armes, et avoua son crime sans hésiter. « Je suis, dit-il, las de la » vie; j'ai voulu me venger sur le roi d'une » injuste sentence (1) prononcée contre moi; » j'ai conçu et médité depuis long-tems mon » projet. Avant de l'exécuter, j'étois certain, ou » de recevoir de la nation (2) une magnifique » récompense, ou du moins, en mourant, d'em» porter avec moi la consolation d'avoir rendu » un service signalé à mon pays. »

Il nia d'abord l'existence du complot, et montra la plus grande fierté dans ses réponses. Mais peu de jours après, il avoua tout, développa le plan de la conspiration, déclara les noms des principaux conspirateurs, et la somme qu'il devoit recevoir pour l'assassinat du roi. (3) Il dit que le projet de tuer le roi, existoit depuis le mois d'octobre; qu'on avoit déja trois fois tenté de le mettre à exécution, deux fois à Stockholm, et une à Geflé. Toute sa déposition con-

(1) Il avoit été condamné à mort pour cause de trahison. Le roi lui avoit fait grâce.

(2) Il avoit d'abord dit : De l'opposition.

(3) Quarante-huit mille risdalcs.

tint trente-trois articles. Après avoir tué le roi, les conjurés se proposoient de se débarrasser de la même manière de quelques-uns des plus grands seigneurs du royaume, et nommément des barons de Taube et Armfeldt, amis intimes de Gustave, du comte de Ruth, grand-maréchal de la dernière diète, du comte Wachmeister, et des commandans des différentes troupes de la garnison de Stockolm; ils devoient promener leurs têtes au bout d'une pique à la française; et alors, avec l'artillerie du regiment de la reine, et celle du régiment des gardes-bleus, sur lesquels ils croyoient pouvoir compter, ils eussent tenu le peuple en respect, ou l'eussent gagné à leur parti. Le duc de Sudermanie devoit être privé de sa liberté, et peut-être même de la vie. Enfin ils vouloient se rendre maîtres de la personne du jeune roi, le forcer à signer et à proclamer une nouvelle constitution conforme à leurs principes et favorable à leurs intérêts. 1792.

Le jour même de l'emprisonnement d'Ankarstroem, l'auteur de la lettre anonyme fut arrêté, comme il sortoit de l'appartement du roi, où il avoit passé une partie de la journée. Son nom étoit Lillienhorn. Elevé et protégé par son souverain, qui l'avoit tiré de la

1792. misère et de l'obscurité, comblé de ses faveurs, il étoit alors major des gardes-bleus. Peu de jours après son arrestation, il avoua qu'il s'étoit engagé dans la conspiration, séduit par l'espoir d'obtenir, après la révolution, le commandement des gardes nationales de Stockolm, et de jouer en Suède le rôle de M. de Lafayette.

Pendant ce tems-là, la blessure du roi éprouva de fréquens changemens qui, joints à la mal-adresse et à l'ignorance ordinaire des chirurgiens suédois, ne laissèrent bientôt plus d'espoir de sa guérison. Au milieu de ses souffrances, il déploya un courage et une résignation sans exemple. Pas une plainte, pas un murmure. Il conserva jusqu'à la fin, cette présence d'esprit, cette générosité qu'il avoit montré dans le premier moment. Il eut plusieurs entrevues avec sa famille. Il reçut toute sa cour une fois. Il fit appeler auprès de lui, non-seulement ses amis, mais même ceux qui, quoiqu'ils eussent été ses ennemis, auroient frémi d'horreur à la seule idée de s'engager dans une conspiration aussi basse. De ce nombre, furent le célèbre maréchal de Fersen, avec lequel il étoit réconcilié, et le comte de Bruke, premier gentilhomme du royaume, et le chef de l'opposition. Il dit obligeamment à ce dernier: « Je suis main-

» tenant consolé de mon malheur, puisqu'il me » ramène mes anciens amis.» Il étoit impossible de juger par ses discours ou par ses actions, qu'il crût sa fin aussi prochaine. Mais, lorsqu'il vit la mort s'approcher, il la soutint sans foiblesse, comme il l'avoit rencontrée sans surprise. Cette tranquillité d'esprit qu'il garda jusque dans les bras de la mort, le mit en état d'ajouter à son testament un codicile relatif à l'éducation de son fils. En parlant de ce jeune prince, il dit : « Il ne sera majeur qu'à dix- » huit ans, mais j'espère qu'il sera roi à seize. » Il désiroit que son fils suivît un jour son exemple, et comme lui, ne perdît pas un moment de royauté. Il en remplit les devoirs par lui-même, jusqu'à la fin. Peu de minutes avant d'expirer, il signa un brevet, par lequel il nommoit le baron Armfelt, son favori, gouverneur de Stockolm. S'adressant à ce gentilhomme, il lui dit : « Donnez-moi » votre parole d'honneur que vous servirez » mon fils aussi fidèlement que vous m'avez » servi. » Après s'être confessé à son grand-aumônier, il lui dit : « J'ignore si j'ai quel- » ques mérites aux yeux de mon créateur ; mais » du moins j'ai la consolation, en y réfléchis- » sant, de n'avoir offensé personne volontai-

1792. » rement. » Il étoit dans l'intention de recevoir les sacremens, conformément au cérémonial de l'église luthérienne, et de prendre congé de la reine, qu'il n'avoit pas vu depuis sa blessure. Voulant acquérir des forces pour cette triste et dernière entrevue, il se préparoit à prendre quelque repos, lorsqu'il expira, précisément au moment où il venoit de dire à Borgenstierne, gentilhomme ordinaire : « Adieu! » Il mourut le 19 mars 1792, vers les 11 heures du matin, dans la quarante-deuxième année de son âge.

Ainsi finit ce prince extraordinaire, dont la vie avoit été remplie de tant d'actions brillantes, et auquel jusque-là tout avoit réussi. Il sera mis au nombre des rois de Suède les plus célèbres. Il leur ressembla, et par sa bonne fortune et par sa fin tragique.

Aussi-tôt que sa mort fut connue, le prince royal fut proclamé roi, sous le nom de *Gustave-Adolphe*. N'étant âgé que de treize ans, le duc de Sudermanie, son oncle, fut nommé son tuteur, et régent du royaume. Le jeune roi montroit dès-lors de la fermeté, de la résolution, l'amour du commandement, et beaucoup de modération et d'économie; qualités si essentielles à un monarque suédois. Ces vertus,

la connoissance de la misère de son pays, produite par l'ambition martiale du grand Gustave-Adolphe, et de Charles XII, et le malheur de son propre père, tempéreront un jour ses dispositions guerrières.

Le jeune roi reçut immédiatement le serment de fidélité du duc de Sudermanie et de presque toute la noblesse, par lequel ils s'engagèrent, non-seulement à maintenir la constitution de 1772, qui étoit entièrement l'ouvrage du dernier roi, mais même *l'acte de sûreté*, passé en 1779, qui avoit aboli le sénat, et avoit été la cause de la mort de ce prince. Dans plusieurs provinces, pendant la maladie du roi, le peuple avoit déja juré de maintenir cet acte, et les dalécarliens, toujours prêts à défendre et à appuyer leur souverain, furent sur le point de se mettre en-marche pour Stockolm, afin de lui donner cette nouvelle preuve de leur attachement. Ainsi, le peu de tems que le monarque suédois survécut à son assassinat, suffit pour calmer l'esprit public. Le dernier et peut-être le plus important service qu'il rendit à son pays, ce fut l'établissement d'un conseil de régence, bien choisi, qui contint les factieux, et entretint sans interruption l'action du gouvernement.

1792. Gustave III étoit d'une taille moyenne, et extrêmement mal proportionnée. Il avoit de la disposition à l'embonpoint, les épaules et les hanches très-larges, le visage long, et un teint très-fort en couleurs; ses yeux étoient grands et pleins de feu, son front étoit applati du côté gauche, d'une manière *bizarre*, son nez assez long et aquilin, ses dents affreuses; cependant, il avoit un extérieur ouvert et animé, et dans l'ensemble de sa personne, beaucoup de ressemblance avec son oncle, le grand Frédéric. Malgré les défauts de sa figure, sa politesse et son affabilité en faisoient un des hommes les plus aimables de ses états, quoique ces deux qualités soient en général celles de la nation suédoise. Il avoit une imagination vive, un esprit éclairé et très-orné, une éloquence forte et persuasive. Il parloit avec facilité, même en français. Guidé dans ses études par leur utilité, il n'avoit cependant pas négligé d'acquérir les connoissances purement agréables. Sa mémoire (qualité très-commune chez les princes, et que la nature semble leur avoir accordé comme un sixième sens) étoit extraordinaire; ses manières qui, comme je l'ai déja dit, étoient polies et affables, avoient quelque chose de sin-

gulier, mais qui ne déplaisoit pas. Son âme ardente et forte, étoit enflammée d'un désir immodéré de gloire, qui n'avoit de bornes que la franchise et la générosité d'un chevalier. La sensibilité de son cœur le portoit souvent à pardonner, quand peut-être il eût dû punir. Il fut toujours susceptible d'amitié, et j'ai connu ceux qu'il honora du nom mérité de ses amis. Il étoit ferme et déterminé dans sa volonté; il possédoit cette résolution si nécessaire aux hommes d'état, sans laquelle les vertus, les talens et l'expérience, sont, non-seulement inutiles, mais souvent même nuisibles. Ce fut à cette précieuse qualité, qui fait les héros, que Gustave fut redevable de son salut dans les grandes crises politiques de son règne. 1792.

Ce prince eut certainement des défauts, et même quelques uns de ces ridicules que l'on pardonne plus difficilement à un souverain que ces vices qui se trouvent si souvent, chez les héros, réunis aux plus grandes vertus; comme ces poisons, dit un de nos plus célèbres moralistes, qui entrent dans la composition des meilleurs remèdes. Aimant beaucoup trop le faste et le plaisir, il ne donna pas toujours aux affaires l'attention qu'elles exigeoient; cette négligence le disposa à une confiance indo-

1792. lente, qui devint une source d'inquiétudes pour lui, et de nombreux abus pour l'état. Cependant, l'énergie de son caractère, et la supériorité de son esprit, le firent toujours briller dans les grandes occasions, et sur-tout dans les diètes, dont, pour me servir de son expression, il connoissoit parfaitement la tactique. Ce fut à ces qualités bien plus qu'à ses talens militaires, ou à ceux de ses généraux, qu'il dut ses succès brillans dans sa guerre contre les russes. Si le roi de Suède eût su profiter des avantages qu'il remporta dans la première campagne, et s'il se fût moins laissé intimider par la révolte des régimens de Finlande, il n'y a point de doute qu'il ne fût entré en vainqueur dans Pétersbourg. Dans cette occasion, sa présence d'esprit ordinaire sembla l'abandonner, quoiqu'il ait réparé cette erreur par sa résolution et sa fermeté. Se croyant sur le point de perdre sa couronne, il quitta son armée, avec Armfelt et Wreden. Heureusement l'inattendue déclaration de guerre du Danemarck, vint le tirer d'embarras.

La haîne naturelle des suédois pour les danois, et le sentiment d'un danger commun, ranimèrent le courage du peuple. Le roi se rendit dans la Dalécarlie. Il trouva chez les paysans de cette

province la même fidélité qui avoit valu la couronne à Gustave-Vasa. Il y laissa Armfelt enrôler les dalécarliens, tandis que lui-même se rendit à Gottenburg, pour détruire par sa présence les effets de la trahison du commandant de cette place, et pour profiter de l'inaction du prince Charles de Hesse, général de l'armée danoise, dont les opérations étoient suspendues, en conséquence de l'intervention du ministère anglais à la cour de Danemarck. Ce fut à cette démarche, toute romanesque qu'elle est, que le monarque suédois dut la conservation de sa gloire et de sa couronne. Elle lui fournit de plus les moyens de continuer la guerre, jusqu'à ce qu'il eût obtenu une paix avantageuse qui délivra la Suède du joug de la Russie, et anéantit ce sénat, auquel tous les malheurs de ce prince peuvent être attribués. 1792.

Gustave possédoit un grand courage et une grande activité : l'événement que je viens de rapporter en est une preuve éclatante. La malheureuse situation de la France, lui eût donné de nouvelles occasions de développer ces qualités, et de faire briller la tournure chevaleresque de son caractère. Son intérêt et son attachement à la France, lui faisoient désirer de jouer un rôle important dans la coalition, et il est certain que l'infortuné

1792. Louis eût trouvé dans lui un ami puissant, et les défenseurs de la cause de ce prince, un protecteur actif et zélé.

L'impératrice de Russie avoit vu avec plaisir sa majesté suédoise se présenter dans la lice, pour être le champion de la monarchie française. Elle l'avoit même excité à le faire; mais il est très-douteux que les autres souverains de l'Europe lui eussent permis de prendre une part aussi active aux affaires de France. Léopold qui vouloit términer notre révolution par un congrès dont il eût été le chef, eût probablement empêché le roi de Suède de recevoir les secours d'argent, sans lesquels il n'eût rien pu entreprendre. J'ignore même si ce dernier étoit réellement aussi sûr de l'impératrice, qu'il affectoit de le paroître.

L'extrême courage et l'extrême foiblesse se trouvent souvent réunis dans la même personne. Scipion ajoutoit foi aux songes. César n'envisageoit qu'avec terreur les ides de mars. On dit que le grand Frédéric lui-même consultoit des sorciers, et Gustave ne fut pas au dessus de cette superstition. Il avoit toujours redouté le mois de mars, et le prémier mot qu'il dit à Armfelt, en se sentant blessé, fut

pour

pour le lui rappeler. Peu de jours avant de partir pour la diète de Geflé, il alla consulter une sorcière nommée Harrisson. Cette femme, après l'avoir prévenu contre le mois de mars et les habits rouges, ajouta : « Gardez-vous de » la première personne que vous rencontrerez » en sortant de ma maison. Vous avez tout à » craindre d'elle. » En sortant, le premier objet qui frappa sa vue, fut le baron de Ribbing, l'un des chefs des conjurés, et cette circonstance bizarre fut cause que, dès qu'il fut blessé, il nomma le baron. 1792.

Nonobstant ses défauts, (défauts qui accompagnent les grandes qualités auxquelles, sans les obscurcir, ils servent d'ombre), s'il eût été placé sur un plus vaste théâtre, je n'hésite point à assurer que Gustave eût été un grand monarque, peut-être supérieur à Louis XIV, dont il affectoit les manières et la grandeur, et dont il imitoit à sa cour le faste et la magnificence. Mais ce qui en France etoit utile, et même nécessaire, étoit mal placé et ridicule en Suède. S'il fût né sur le trône brillant de la France, il seroit incontestablement devenu l'un des plus grands rois qui l'eussent occupé. Il eût préservé son pays d'une révolution, et après un règne glorieux, il seroit mort paisiblement, pleuré

1792. et respecté de ses sujets, estimé et admiré de toute l'Europe.

Si, au contraire, Louis XVI fût né souverain de la nation suédoise, ses vertus morales et religieuses lui eussent assuré l'estime et le respect de ce peuple simple et bon, tandis que son économie, sa justice et son caractère philantropique lui eussent gagné tous les cœurs; il eût pendant sa vie fait le bonheur de ses sujets, qui auroient long-tems encore après sa mort, versé des larmes sur sa tombe. Mais il en étoit autrement décidé. Tous deux devoient tomber sous les mains parricides de leurs propres sujets. O Providence! tes voies sont impénétrables. Foibles mortels, adorons, obéissons en silence!

Aussi-tôt que je fus informé de la mort du roi de Suède, je quittai le service de cette puissance. J'avois, pour ainsi dire, lié mon sort à celui de deux princes également malheureux; je résolus de ne plus former désormais de nouvel attachement, mais de me mettre à l'abri des revers de la fortune, en y renonçant pour jamais, d'assurer mon indépendance en préférant une tranquille médiocrité aux séduisantes, mais trompeuses espérances que cette déesse inconstante ne cesse de présenter aux hommes.

Pendant le mois d'avril, les français déclarèrent la guerre à l'empereur, mais non à l'Empire qui, bientôt après, imita leur exemple. La conduite de la France, dans cette occasion, fût impolitique. A cette époque, il eût été facile aux troupes françaises de faire une invasion dans les électorats du Rhin, et dans les états héréditaires de l'empereur, situés sur ce fleuve. Elles eussent pu se rendre maîtresses de plusieurs places fortes qui n'étoient pas encore en état de défense, et par ce moyen tenir l'ennemi éloigné de la frontière, et en même tems se procurer des ressources pour continuer la guerre. 1792.

Les armées françaises étoient alors commandées par des généraux timides, dont les principaux étoient Rochambeau, Lafayette et Luckner. Ils en avoient sous eux quelques autres peu connus, et qui depuis ne se sont pas illustrés. Dumouriez n'étoit pas encore employé dans l'armée. Il étoit alors ministre des affaires étrangères. Il vint, cependant, bientôt remplacer Rochambeau, dont les lieutenans ayant tenté, à l'ouverture de la campagne, d'entrer dans les Pays-Bas, avoient été battus par une poignée d'autrichiens.

Lafayette qui commandoit sur la Sambre,

1792. la Meuse et la Moselle, n'éprouva pas d'échecs, à la vérité, mais n'obtint point de succès. Tel devoit être le résultat de sa grande circonspection comme général et comme politique. Voulant enfin, mais trop tard, parer le dernier coup porté par les jacobins à la royauté, il fut abandonné de son armée, et peu s'en fallut qu'il ne pérît victime de cette faction, dont son imprudence avoit favorisé les projets, et dont sa timide politique avoit laissé croître les forces. Accompagné de son état-major, il vint chercher un refuge sur une terre étrangère, où, au lieu d'un asyle, il trouva une prison. C'est ainsi que Lafayette, l'un des principaux chefs de la révolution, le défenseur de la liberté, mon successeur dans le commandement de mon armée, se vit, comme moi, et pour les mêmes raisons, les mêmes efforts en faveur du roi et de la monarchie, obligé de déserter et de fuir sa patrie. Dumouriez nommé général à sa place, malgré ses succès, ses grands talens, ses services dans la révolution, malgré son dévouement au parti d'Orléans, sa constante coopération avec les jacobins, éprouva l'année suivante un sort semblable. Et tel est celui des chefs de partis dans presque toutes les révolutions; alternativement persé-

cuteurs et persécutés, proscripteurs et proscrits. 1791.

Vers ce tems, je reçus une lettre du roi de Prusse, qui m'avertit de me trouver à Magdebourg le 27 mai, afin de donner des renseignemens relatifs au plan des opérations des armées combinées de l'Autriche, de la Prusse et de l'Empire, destinées à agir cet été même contre la France. Elles devoient être commandées par le duc de Brunswick, qui passoit alors pour le premier général de l'Europe.

A mon arrivée à Magdebourg, j'eus plusieurs conférences avec ce général, en présence de sa majesté prussienne. J'indiquai la Champagne, comme étant la partie la plus foible de la frontière de France, et je recommandai d'attaquer d'abord Longwi, Sedan et Verdun, parce que la foiblesse de ces places, quoiqu'elles fussent les seules qui couvrissent cette partie du royaume, ne leur permettroit pas de faire une longue résistance. Après s'être emparé de ces villes, les armées combinées eussent pu marcher droit à Paris, par la route de Rhétel et de Reims, à travers des plaines fertiles qui ne présentoient aucun obstacle. Si toutefois ils n'eussent pas réussi à pénétrer jusqu'à la capitale, il leur eût été facile de

1792. prendre Montmédi et Mézieres, places situées sur la Meuse, et d'établir entre cette rivière et le Chiers, leurs quartiers d'hiver. Dans ce cas, leur front eût été couvert par la Meuse, Sedan et Mézieres, leur gauche par le Chiers, Longwi et Montmédi, tandis que Luxembourg leur eût servi de point d'appui, et de magasin militaire. Je désignai aussi la basse-Alsace, comme un des côtés foibles de la frontière.

Le duc de Brunswick fut entiérement de mon avis, et il observa qu'on pouvoit attaquer sur l'une ou l'autre de ses directions, avec probabilité du succès. Le plan auquel il s'arrêta, fut d'entrer en Champagne, avec la plus grande partie de ses forces, et d'agir offensivement de ce côté, en laissant des corps d'observation dans la Flandre et sur le bas-Rhin. Il fut convenu entre l'empereur et le roi de Prusse, que les émigrés ne feroient pas partie de l'armée qui entreroît en France, mais qu'ils seroient rassemblés sur la rive droite du Rhin.

En y comprenant quelques régimens levés par les princes en Allemagne, l'armée des émigrés étoit à peu près de 20 mille hommes. Je proposai au roi de Prusse et au duc de Brunswick de la diviser en trois corps, dont l'un composé de 10 mille hommes, commandé par

les frères du roi, seroit attaché à la grande armée; tandis que les deux autres, de 5 mille hommes chacun, sous les ordres du prince de Condé et du duc de Bourbon, seroient employés avec les armées d'observation, en Flandre et sur le bas-Rhin. Cette disposition avoit pour objet d'attirer des déserteurs français de tous les points des frontières. Elle fut approuvée et adoptée par le roi de Prusse, qui prenoit alors le plus vif intérêt aux affaires des princes, et leur envoya même une somme d'argent considérable. Il témoignoit aussi le plus grand désir d'être utile au roi de France. Il se flattoit hautement de rétablir la tranquillité du royaume, en mettant Louis XVI à même de pouvoir traiter en personne avec le parti qui tenoit encore pour un gouvernement monarchique. 1792.

Dumouriez ayant envoyé un de ses amis, nommé Benoist, à Berlin, afin d'engager le roi de Prusse à renoncer à la coalition, ou du moins à différer l'attaque, cet homme fut renvoyé sans qu'on eût voulu entendre ses propositions. Le baron de Bischoffwerder, qui jouissoit de toute la confiance du roi de Prusse, m'ayant parlé de cette circonstance en présence de sa majesté et du duc de Bruns-

1792. wick, je lui observai qu'il conviendroit peut-être de renouer cette négociation, parce qu'elle pourroit amener un arrangement agréable à tous les partis. J'incline à croire qu'elle a été reprise, et que Dumouriez, dans le cours de la campagne, se montra aussi adroit négociateur qu'habile général. Je ne connoissois pas dans ce tems-là toute la scélératesse des hommes qui gouvernoient la France, et je m'étois de plus grossièrement trompé dans le calcul de leurs ressources.

Après avoir resté quelques jours à Magdebourg, je retournai à Mayence. Peu de tems après, l'empereur et le roi de Prusse eurent une entrevue dans cette ville. Le dernier fut déclaré chef de cette confédération germanique, par plusieurs des princes allemands engagés dans la ligue contre la France, et entr'autres par les électeurs ecclésiastiques, le landgrave de Hesse-Cassel, et quelques uns des petits souverains des bords du Rhin.

L'empereur se rendit à Francfort pour son couronnement, et dans le mois de juillet l'armée prussienne se rassembla sur la rive droite du Rhin, entre Coblentz et Mayence. Bientôt après, sa majesté prussienne arriva dans la première de ces villes, et y établit son quartier général.

Frédéric-Guillaume me fit offrir par le duc de Brunswick, le commandement de six mille hommes de troupes, fournies par la ville de Mayence et le prince de Hesse-Darmstadt, son beau-frère. Des difficultés d'argent empêchèrent cet arrangement d'avoir lieu. Ces troupes ne furent point employées, et je n'eus aucun commandement; je servis comme volontaire sous le prince de Condé, qui m'avoit inspiré la plus haute estime et la confiance la plus entière. 1792.

La campagne s'ouvrit dans les premiers jours d'août. Longwi et Verdun se rendirent. Pour s'emparer de ces deux villes, les armées combinées composées de quatre-vingt mille hommes, n'eurent qu'à se présenter devant leurs portes. Pourquoi Sedan ne fut-il pas attaqué? Je n'ai jamais pu le savoir. C'étoit incontestablement une place beaucoup plus importante que Verdun, et elle étoit hors d'état de faire une plus longue résistance. Pourquoi l'armée des alliés ne prit-elle pas cette route, pour traverser la Champagne? Pourquoi perdit-elle tant de tems devant Thionville? Les émigrés prétendoient avoir de nombreux amis dans cette ville; s'il en étoit ainsi, pourquoi ne pas les seconder par une attaque régulière et for-

1792. midable? Mais je ne pousserai pas plus loin mes questions et mes remarques sur cette campagne. Je ne développerai point les causes de la retraite honteuse qui la termina. Ces causes, comme presque toutes celles des plus grands événemens, furent très-petites en elles-mêmes. Ce n'est pas la première fois que de misérables intrigues de cour ont dérangé les plans politiques les plus importans. Si la vérité paroissoit aujourd'hui toute entière, elle offenseroit les yeux de presque tous ceux auxquels on la présenteroit. Le tems seul peut adoucir l'éclat importun de ses rayons, et rendre sa lumière supportable. Je mettrai fin ici à ces mémoires, qui désormais ne pourroient plus rien offrir d'intéressant. Je cessai alors de prendre une part active aux événemens, et depuis je suis toujours resté dans la foule des spectateurs.

Les faits que je viens de rapporter, mériteront-ils l'attention publique? je l'ignore. J'espère du moins m'être justifié des calomnies atroces dont on a cherché à m'accabler, et c'étoit là mon seul objet en écrivant mes mémoires. Je ne prétends nullement excuser ma conduite politique; tous ceux qui liront cet ouvrage, y découvriront de nombreuses er-

reurs, de faux calculs, d'imprudentes démarches, effet d'un tempérament ardent, et des préventions auxquelles j'ai trop souvent obéi. 1792.

Chassez le naturel, il revient au galop, dit un de nos poëtes dont j'ai oublié le nom. Que j'ai de fois été la preuve de cette maxime! Si les événemens me rejettoient jamais dans des situations aussi critiques et aussi extraordinaires, je tiendrois une conduite très-différente à beaucoup d'égards, sans cependant devier des principes de morale, auxquels, j'en suis certain, dans cette histoire de la plus importante partie de ma vie, on m'aura trouvé constamment fidèle.

Personne ne vénère plus que moi, les vertus de Louis XVI, personne n'a plus sincèrement partagé ses malheurs; néanmoins, ce ne fut pas uniquement à sa personne que je me dévouai, mais au roi de France, mais à la monarchie française. Je pensois que le gouvernement monarchiqne étoit le seul qui convînt à un grand peuple; je pensois encore que le caractère de la nation française, exigeoit que le monarque fût revêtu d'une grande autorité; je craignois que la moindre altération dans les principes de cette vieille monarchie, parvenue au dernier dégré de la corruption, n'exposât

1792. tout l'édifice à s'écrouler. De grands vices, de grands abus, s'étoient introduits dans le gouvernement; je désirois qu'ils ne fussent corrigés que par l'autorité royale. J'espérois qu'à la fin, il se présenteroit un ministre, peut-être même un roi, qui entreprendroit cette réforme; tâche d'autant plus facile à celui qui auroit eu les talens nécessaires, que sa nécessité étoit universellement sentie. Que si une assemblée populaire prenoit une fois entre ses mains le pouvoir souverain, je prévoyois les plus tristes conséquences, parce qu'elle ne pourroit manquer d'en faire un mauvais usage. Que si, enfin, le roi laissoit pour un moment échapper son sceptre de ses mains, je redoutois qu'il ne fût aussi-tôt ramassé par des méchans, forts de leurs crimes et de leur audace, qui s'en serviroient pour perdre le monarque lui-même, et des mains desquels il seroit très-difficile de l'arracher. L'événement, hélas! n'a malheureusement que trop justifié mes craintes!

Mon attachement au roi et à la monarchie, étoit donc le résultat du raisonnement, et fondé sur des principes que je crois pouvoir appeler raisonnables. Ces principes ont été la base de ma conduite, pendant tout le tems que je

jouai un rôle actif dans la révolution française. 1792.
Quoi qu'il en soit, innocent, justifié même, je le pense, des crimes que l'on m'a imputés, je reconnois aujourd'hui des erreurs qui ne m'ont point été reprochées, et qui n'en ont pas moins eu la plus grande influence sur les événemens.

J'ai eu pendant quelques tems à ma disposition des forces militaires considérables. J'avois en même tems une influence réelle dans les provinces dont j'étois commandant en 1790. Si j'eusse alors obéi à ma première impulsion, si j'eusse senti moins de répugnance pour une guerre civile, peut-être j'aurois pu sauver la monarchie. Les scrupules, la bonté, l'humanité du roi, me subjuguèrent au moment même où j'étois le plus en garde contre son défaut de fermeté. J'aurois dû suppléer par des résolutions énergiques à son habituelle indécision; peut-être même étoit-il de mon devoir de désobéir à ses ordres. Une trop grande déférence pour le parti aristocratique, m'empêcha de me mettre à la tête de ceux qui désiroient un changement dans la constitution, seul moyen de conserver à la France un gouvernement monarchique; car cette terrible révolution une fois commencée, jamais je ne fus de l'o-

1792. pinion de ceux qui imaginoient que les choses pourroient être rétablies sur l'ancien pied, et qu'il restoit autre chose à faire qu'une capitulation honorable ; sur ce point, du moins, je n'ai jamais varié. Je fus d'abord l'ennemi de toute innovation ; mais ces innovations, une fois faites, et lorsque pour me conformer aux désirs du roi, j'eus prêté le serment d'obéissance aux nouvelles loix, je ne dirigeai plus mes efforts que contre les factions et les jacobins qui, non contens des maux déja produits par leur constitution, aspiroient au renversement total de la monarchie et de tout ordre social. Depuis l'année 1792 jusqu'à la mort de Robespierre, la France ayant été gouvernée par ces hommes, je n'ai formé d'autre vœu que celui de leur entière extermination. Depuis cette époque, l'espoir de réussir par des moyens conciliatoires, est rentré dans mon cœur ; cet espoir a influencé ma conduite dans le peu de relations que j'ai conservé avec nos princes, avec les puissances étrangères, leurs généraux et leurs ministres. Quelques fautes que j'aie commises, puissent-elles être une utile leçon pour ceux qui, comme moi, fidèles à leur souverain, attachés, comme moi, à leur pays, voudront aussi, dans des circonstances

pareilles, (et il peut s'en présenter ailleurs qu'en France) servir l'un et l'autre. Puissent-ils, plus heureux et plus habiles, réussir dans leur généreuse entreprise! 1792.

Quant aux raisons de mon opinion sur les hommes qui ont gouverné la France immédiatement avant et pendant la révolution, c'est aux lecteurs éclairés de ces mémoires, à en juger. Ne trouvant au fond de mon cœur aucun de ces sentimens de haîne et d'envie qui, nourris par l'ambition, s'éteignent ordinairement avec elle, j'ai soigneusement évité toute personnalité. Plusieurs de ceux qui ont pris part à ces grands événemens, ne sont plus. Le jugement de leur conduite politique appartient à la postérité; on doit être d'autant plus juste à leur égard, qu'il n'est plus en leur pouvoir de réparer leurs fautes, ni de détruire le bien qu'ils ont fait. Il n'en est pas ainsi de ceux qui vivent encore; leur conduite et leurs principes peuvent changer. Combien ne rencontre-t-on pas dans l'histoire, d'hommes vraiment grands et vertueux, en commençant leur carrière, méprisables et criminels en la finissant! combien, au contraire, y en a-t-il qui honorent par la vertu les dernières années d'une vie jusque-là déshonorée par le crime. Sylla, re-

1792. venant à la tête de son armée victorieuse, délivrer Rome du joug cruel de Marius, est un grand homme, Sylla dictateur, est un tyran, le même Sylla, abdiquant le souverain pouvoir, et redevenu simple citoyen, est un philosophe et un sage. La mort seule appose le sceau sur toutes nos actions, et fixe seule irrévocablement la réputation de ces hommes qui ont joué un rôle brillant sur le théâtre du monde. Aussi, lorsque j'ai esquissé l'histoire du ministère de M. de Maurepas, et du cardinal de Loménie, de la conduite révolutionnaire du duc d'Orléans, j'ai cru pouvoir me permettre de tracer les caractères de ces personnages; leurs traits maintenant gravés dans l'esprit des hommes, sont désormais ineffaçables. Puisse le spectre hideux du dernier, se présenter sans cesse devant les yeux de ces hommes qui, par leur naissance, leurs dignités et leurs richesses, placés au premier rang d'un état, au lieu d'en être les appuis, se joignent aux factions qui veulent le renverser, dans l'espoir d'en faire les instrumens de leurs ambitieux desseins! Qu'ils s'imaginent voir sans cesse autour d'eux l'ombre du parricide d'Orléans, et entendre le monstre leur parler ainsi de lui-même: « Je » suis le duc d'Orléans. J'ai conspiré contre

» la

» la vie de mon roi et du chef de ma famille.
» Je jouissois par ma naissance de tous les
» avantages que la nature et la fortune peu-
» vent accorder aux hommes. Cependant,
» aveuglé par l'ambition, poussé par la ven-
» geance, je suis devenu le jouet d'hommes
» aussi méchans, mais plus artificieux que
» moi, et j'ai trempé mes mains dans le sang
» de celui que mon devoir m'obligeoit de servir
» et de défendre. J'ai voulu placer sur ma tête
» sa couronne sanglante; mais après avoir ren-
» versé le trône, inondé mon pays d'un déluge
» de crimes et de sang, je suis tombé ignomi-
» nieusement sous les coups de ces misérables,
» qui avoient été les instrumens, et sont en-
» fin devenus les vengeurs de mes forfaits. J'ai
» laissé à mes enfans un nom qu'ils rougiront
» de porter, un nom qui sera l'exécration des
» races futures, et servira éternellement à ex-
» primer la réunion de tous les vices. Tel fut
» mon sort, et tel sera celui de tous ceux qui
» comme moi, sous le masque du patriotisme,
» oseront conspirer contre leur roi et leur
» patrie. »

Si j'ai été sévère, mais juste à l'égard du duc d'Orléans, si l'on peut porter un jugement à peu près semblable sur ces factieux en sous-

1792. ordre, qui, après avoir contribué aux malheurs de la France, ont été enlevés par une mort prématurée, ne dois-je point séparer Lafayette de ce ramas impur de scélérats? Elevé à l'école de la révolution américaine, compagnon pendant six années du célèbre Wasington, ne doit-on pas excuser son enthousiasme pour la liberté ? Représentons-nous un jeune homme à qui la nature a donné un cœur brûlant, une âme élevée et sensible, qui reçoit facilement, et conserve long-tems les impressions, un esprit solide, accoutumé à réfléchir sur tout, à tout calculer. Orné de ces qualités, transportons-le au milieu d'hommes combattant pour leur liberté ; laissons-le plusieurs années combattre avec eux, et partager en quelque sorte leurs succès et leurs triomphes. Pour prix de ses efforts, comblé des éloges les plus flatteurs, il retourne dans sa patrie, au milieu d'une cour corrompue, au moment où les germes d'une révolution sont prêts d'éclore, et où le peuple ne voulant plus souffrir l'autorité despotique entre les mains du monarque, demande à grands cris une nouvelle forme de gouvernement, dont il espère l'amélioration de son sort. Maintenant, je le demande, ce jeune homme ne doit-il pas

désirer de prendre une part active à cette révolution, et être disposé à l'envisager sous le point de vue le plus favorable, et comme l'avant-coureur et le gage de la félicité publique? et si le peuple vient à le choisir pour un de ses chefs, ne défendra-t-il pas sa cause avec zèle, et même avec enthousiasme? si entraîné par ses opinions, il s'égare, nous pouvons certainement blâmer sa conduite politique. Cependant, s'il ne viole aucun principe de morale, si, environné de crimes, il n'en commet aucun, si, appercevant son erreur, il y renonce, sacrifie son ambition et se dévoue à la proscription et à l'exil, si, pour réparer sa faute, il fait un dernier effort en faveur du monarque et de la monarchie, que son fanatisme l'avoit porté à attaquer, et si enfin il expie, par une longue captivité, ses fautes et ses égaremens, n'a-t-il pas des droits à notre pitié, à notre compassion, du moins à notre indulgence? Tous les sentimens de haîne et de vengeance ne doivent-ils pas céder à ses malheurs, sur-tout si maintenant, parvenu aux années de la maturité, il est encore en son pouvoir de réparer les erreurs de sa jeunesse? Tel fut Lafayette, telle fut sa conduite, telle est sa situation, et telle sera peut-être un jour sa destinée. 1792.

1792. Mais que dire de M. Necker ? Comment se défendre de l'impression produite par les désastres dont il fut l'instrument et l'occasion, puisque presque tous peuvent être attribués à l'imprudence de ses mesures, à la foiblesse de son caractère, à l'insuffisance de ses connoissances, et sur-tout à sa fausse application des principes de la philosophie à la politique. Je ne l'accuserai point, comme beaucoup d'autres, de sédition, de conspiration, d'avoir trahi le roi et la nation. Je dirai seulement qu'il les a bien mal servis l'un et l'autre. Je ne mettrai point en question sa moralité, ses vertus privées; je ne nierai point qu'il eût les talens nécessaires à l'administration des finances dans des tems ordinaires. Mais quel changement s'étoit opéré entre l'époque de son premier ministère, et celle où ses foibles mains osèrent resaisir les rênes du gouvernement! Si, comme il en convient, il prévit la révolution, qu'a-t-il fait pour la prévenir, la modifier, ou la diriger ? S'il avoit tant de confiance dans ses propres moyens, dans l'estime publique qu'il se flattoit d'avoir acquis et mérité, pourquoi n'a-t-il pas combattu avec plus de vigueur et d'adresse, les erreurs de l'opinion publique ? Pourquoi s'y est-il si souvent soumis, contre le témoignage de sa conscience ? Si,

dans sa présomptueuse ignorance, sans courage ou sans prévoyance, il n'a pu enfanter, pour soutenir un trône chancelant, que de vaines spéculations et des périodes ronflantes, n'est-il pas coupable d'avoir entrepris une tâche si difficile, et d'avoir ainsi contribué, du moins passivement, à la démolition de la monarchie? et n'est-il pas en même tems ridicule d'avoir osé mettre lui-même, à la tête de l'histoire de ce terrible événement, son propre panégyrique? Qu'il cesse donc enfin de préconiser ses talens et sa capacité! fussent-ils mille fois plus grands, ils seroient encore méprisables aux yeux du sage, qui ne juge du mérite des hommes que par leurs services, et préfère un habile artisan à un ministre d'état au dessous de ses importantes fonctions. La Providence a dispensé aux hommes les talens, ou plutôt les qualités morales et physiques nécessaires à l'exercice des différens états qui constituent l'ordre social, et sont indispensablement nécessaires au bonheur général. L'éternel partage de la multitude, est d'être gouvernée par le petit nombre. L'expérience a démontré, que moins il a de chefs, mieux un peuple est gouverné. D'un autre côté, la nature forme rarement de ces 1792.

1792. génies sublimes capables de défendre, d'éclairer et de gouverner les grands empires. Il y a eu peu de grands rois, très-peu de grands généraux, peut-être moins encore de grands ministres. Une main parcimonieuse distribue les talens; et de plus il faut pour les développer, à ceux qui les ont reçu, de grandes occasions. Ce ne sont assurément pas ces occasions qui ont manqué à M. Necker. Son esprit, ses connoissances en finance, la moralité de son caractère, son goût pour la littérature, tout prouve qu'il étoit destiné à être un homme parfaitement heureux, mais seulement dans la vie privée. C'est ainsi que la nature m'avoit fait pour être un bon soldat, et un général médiocre. Pourquoi donc veut-il absolument qu'on le croie un grand homme d'état, puisque la nature lui en a refusé les talens? Qu'il renonce à l'idée de gouverner encore les hommes, comme j'ai renoncé désormais à celle de les mener au combat. Je m'écrie sans cesse : O vanité de la gloire militaire! qu'il s'accoutume à répéter : O vanité de l'autorité ministérielle!

Je finis. — S'il peut m'être encore permis de jetter un regard douloureux sur le pays qui m'a vu naître, je formerai un dernier vœu pour son bonheur. Puisse ma malheureuse

patrie n'être plus gouvernée par de prétendus philosophes ! puisse-t-elle dans ses chefs, trouver toujours des Titus, des Trajan, des Marc-Aurèle, des Louis XII, des Henri IV ! La philosophie, la morale de ces grands hommes, n'étoient point uniquement spéculatives, mais pratiques. Pour vous, philosophes modernes, ou plutôt misérables sophistes, vos désastreuses doctrines ont, par leur faux éclat, enfanté plus de crimes, ont fait verser plus de sang, dans un petit nombre d'années, que la politique barbare, l'ignorance et le fanatisme de nos pères, pendant plusieurs siècles. Comment réparerez-vous les maux que vous avez faits ? Avouez du moins vos fautes, reconnoissez vos erreurs, afin qu'elles puissent être une leçon terrible, mais salutaire, pour les générations futures. 1792.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAP. X. *Le roi, dans l'intention de se retirer dans une des places frontières de mon commandement, me fait proposer de faciliter son départ de Paris. — Mes observations sur le danger d'une pareille démarche. — J'assure sa majesté de ma fidélité et de mon zèle à la servir. — Moyens que je propose pour l'exécution du projet du roi. — Je deviens l'objet de la jalousie et de la défiance. — Je donne ma démission du commandement de l'Alsace. — Propositions qui me sont faites par Mirabeau. — Son plan pour sauver le roi et la monarchie. — Mécontentement de Lafayette à ce sujet. — Mort de Mirabeau. — Changement dans l'opinion et les dispositions du peuple. — Causes de ce changement*, pag. 3

CHAP. XI. *Anecdotes sur le duc de Biron. — Mesures prises par moi pour assurer la retraite du roi à Montmédi. — Il est arrêté*

à Varennes. — Je marche au secours de S. M. — Je la trouve déja partie pour Paris. — On donne l'ordre de m'arrêter. — J'arrive à Luxembourg. — Décret de l'assemblée nationale, contre tous ceux qui ont protégé la fuite du roi. — Lettre de M. de Beauharnois, pag. 50

CHAP. XII. *Emigration générale. — J'offre mes services à l'impératrice de Russie. — Lettre du roi de Suède — Je me rends auprès de ce prince, à Aix-la-Chapelle. — Ses projets en faveur du roi de France. — Entrevue de l'empereur et du roi de Prusse. — Déclaration de Pilnitz. — Plans de l'Empereur et du roi de Prusse, pour terminer les affaires de France,* 101

CHAP. XIII. *Lettre du roi de Suède. — Les affaires de France prennent une tournure défavorable. — Conduite pacifique de l'empereur. — Projet d'une descente sur les côtes de France. — Mort de l'empereur. — La France déclare la guerre,* 139

CHAP. XIV. *Armée nombreuse levée par la France. — Moyens employés pour la levée de cette armée. — Assassinat du roi*

de Suède. — Quelques détails historiques sur ce monarque, et sur la conspiration qui lui a fait perdre la vie. — Je quitte le service de Suède. — Fuite et emprisonnement de Lafayette. — Dumourier lui succède dans le commandement de l'armée française. — Prise de Longwy et de Verdun par les alliés. — Conclusion, pag. 165

Fautes essentielles à corriger dans le tome premier.

Page 46, dernière ligne, au lieu de *ils se voyoient*, lisez : *il se voyoit.*

Page 47, 2e. ligne, au lieu de *ils l'étoient*, lisez : *il l'étoit.*

Idem, au lieu de *leurs*, lisez : *lui.*

Page 67, 20e. ligne, au lieu de *furent choisis*, lisez : *fut choisi.*

Page 119, 22e. ligne, après ces mots *l'instant où*, lisez : *elle.*

Tome second.

Page 7, ligne 2e. après *qu'ils ne désireroient pas*, mettez une *virgule.*

Idem, ligne 20, au lieu de *auroient*, lisez : *auroit.*

Page 24, ligne 12e. au lieu de *dégradation*, lisez : *infériorité.*

Page 68, ligne 12, au lieu de *détention*, lisez *arrestation.*

Page 84, ligne 10, au lieu *de ses propres*, lisez : *des nouvelles.*

Page 92, ligne 1re. au lieu de *ils n'ont vu*, lisez : *ils n'ont eu.*

Page 97, ligne 23, au lieu de *se manifestent*, lisez : *se manifeste.*

Page 101, ligne 4e. retranchez *alors.*

Page 154, ligne 5e. au lieu de *n'est pas douteuse*, lisez : *ne sont pas douteuses.*

309 G

3'

3/16